Quatre-vingt-septième année. — N° 21. Le numéro : 15 francs. Dimanche 23 Janvier 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

Arrêté portant détachement (école française d'Extrême-Orient) (p. 866).

Ministère de la justice.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 1 janvier 1955 mettant fin aux fonctions d'un membre du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur et lui conférant l'honorariat (p. 866).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant promotion, nominations, mutations et admission à la retraite :

Conseillers de tribunaux administratifs (p. 866).

Police de la ville de Paris et du département de la Seine (p. 866).

Sûreté nationale (p. 866).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 19 janvier 1955 portant concession de la médaille militaire (p. 867).

Décrets du 19 janvier 1955 portant promotion d'officiers généraux de l'armée de terre dans la première section du cadre de l'état-major général (p. 870).

Décret du 19 janvier 1955 portant nomination dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine (p. 870).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Arrêté du 14 janvier 1955 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques publiques à réaliser en 1955 (p. 871).

Arrêté portant nomination des membres de la commission centrale de classement chargée d'établir les listes de candidatures aux débits de tabac de 1re classe (p. 873).

Arrêté portant nomination des membres de la commission supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur buraliste de 1re classe (p. 873).

Arrêtés portant nomination et attribution de fonctions (administration centrale des affaires économiques) et cessation de fonctions et nomination d'un sous-directeur du cadre temporaire du ravitaillement (p. 874).

Arrêtés portant maintien en fonctions, régularisation et renouvellement de détachement (inspection générale des finances et expansion économique à l'étranger) (p. 874).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant agrément de personnes et d'organismes pour la vérification des installations électriques (p. 870).

Ministère du logement et de la reconstruction.

Arrêtés portant titularisations et promotions (services extérieurs) (p. 874).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant nominations (inspection de la population et de l'entr'aide sociale) (p. 876).

Naturalisations et réintégrations (p. 876).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 887).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commission et de sous-commission (p. 891).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 891).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 892).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Avis aux importateurs et aux exportateurs (modificatif et rectificatif) (p. 893).

Communiqué relatif aux exportations des marchandises françaises à destination des pays d'Europe orientale, de la Chine ou de la Corée du Nord (rectificatif) (p. 893).

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à la sortie (rectificatif) (p. 893).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Deuxième liste de classement des années 1949 à 1953 des candidats aux emplois réservés d'Algérie (p. 892).

Annonces (p. 894).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

Ecole française d'Extrême-Orient.

Par arrêté du 19 janvier 1955, l'arrêté du 23 octobre 1953 portant détachement auprès du ministère de l'éducation nationale, centre national de la recherche scientifique, de Mme Thierry, née Solange Bernard, pour deux périodes d'un an, à compter du 1er octobre 1951, est rapporté.

MINISTERE DE LA JUSTICE

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 4 janvier 1955 mettant fin aux fonctions d'un membre du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur et lui conférant l'honorariat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles 54, 55 et 56 du décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852;

Vu l'article 3 de l'ordonnance du 12 novembre 1944, relatif à la composition du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur;

Vu le décret du 10 octobre 1946 portant nomination de M. le général Audibert au conseil de l'ordre;

Vu la demande présentée par M. le général Audibert en vue d'être admis à cesser ses fonctions de membre du conseil de l'ordre à compter du 1er décembre 1954;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division Audibert est admis, sur sa demande, à cesser ses fonctions de membre du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur à compter du 1er décembre 1954.

Art. 2. — L'honorariat dans les fonctions de membre du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur est conféré à M. le général de division Audibert.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PIERRE MENDÈS-FRANCE

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

GUÉRIN DE BEAUMONT.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Conseillers de tribunaux administratifs.

Par arrêté en date du 30 décembre 1954, M. Guinet (Jean), conseiller de tribunal administratif de 2e classe (7e échelon) à Lyon, est élevé, à compter du 24 novembre 1954, à la 1re classe (1er échelon).

Police de la ville de Paris et du département de la Seine.

Par arrêté du 19 janvier 1955, M. Devif (Louis), commissaire de police de la ville de Paris et du département de la Seine, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er février 1955.

Sûreté nationale.

Par arrêtés du 17 janvier 1955, pris en application des dispositions de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945, sont nommés officiers de police adjoints stagiaires de la sûreté nationale:

1° Les inspecteurs de la sûreté nationale dont les noms suivent: MM. Brun (Roger), Carbonnier (Pierre), Churie (Gilbert), Darrieux (Joseph), Florion (Jean), Gardy (Roger), Giere (Fernand), Lange (Alphonse), Hirlemann (René), Jalfre (Laurent), Mahoudeaux (Camille), Sommer (Gilbert), Tatareau (Henri).

2° L'inspecteur archiviste, agent spécial, M. Neri (Alfred).

3° L'inspecteur radiotélégraphiste du cadre marocain M. Deffry (Roland).

Par arrêtés du 21 janvier 1955, les officiers de police adjoints dont les noms suivent sont mutés, dans l'intérêt du service:

Au service de la sécurité publique à Audaincourt, M. Churie (Gilbert).

Au service de la sécurité publique à Thionville, M. Giere (Fernand).

Au service de la sécurité publique à Saint-Nazaire, M. Mahoudeaux (Camille).

A la direction générale de la sûreté nationale, M. Carbonnier (Pierre).

Au service de la sécurité publique à Grenoble, M. Darrieux (Joseph).

Au service de la sécurité publique à Reims, M. Florion (Jean).

Au service des renseignements généraux à Toulouse, MM. Gardy (Roger) et Tatareau (Henri).

Au service de la sécurité publique à Lyon, M. Sommer (Gilbert).

Au service des renseignements généraux à Colmar, M. Hirlemann (René).

Au service de la sécurité publique à Marseille, M. Jalfre (Laurent).

Au service de la sécurité publique à Lambersat, M. Brun (Roger).

Au service régional de la police judiciaire à Marseille, M. Neri (Alfred).

Par arrêtés du 17 janvier 1955, pris en application des dispositions de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945, sont nommés commissaires stagiaires de la sûreté nationale:

M. Ballet (Théodore), officier de police principal.

M. Binet (Marcel), officier de police principal.

M. Capodanno (François), officier de police principal.

M. Debersee (Christian), officier de police principal.

M. Roy (Paul), officier de police principal.

M. Millacet (Pierre), officier de police.

M. Montarras (Robert), officier de police.

M. Roland (Raymond), officier de police.

Par arrêté du 21 janvier 1955:

Sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Binet (Marcel), commissaire, au service de la sécurité publique à Saint-Tropez.

M. Roy (Paul), commissaire, au service de la sécurité publique à Bédarieux.

M. Montarras (Robert), commissaire, à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Capodanno (François), commissaire, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Montluçon.

M. Ballet (Théodore), commissaire, au service de la sécurité publique à Saint-Nazaire.

M. Millacet (Pierre), commissaire, au service de la sécurité publique à Wasquehal.

M. Debersee (Christian), commissaire, au service de la sécurité publique à Auchel.

M. Chevalier (Robert), commissaire, au service de la sécurité publique à Villeparisis.

M. Bachiocchi (Joseph), commissaire, à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Roland (Raymond), commissaire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 19 janvier 1955 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 19 janvier 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

INDOCHINE

Aix (Roger), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 23708, recrutement de Poitiers.

Alla (Julien-Emile-Louis), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine, mle 7433.

Augereau (Pierre-René-Auguste), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 15015/1942, recrutement d'Angers.

Bedout (Louis-Marcel), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 10845.

Blanc (Robert-Marcel), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 5447, recrutement de Dijon.

Bonhomme (Christian-Alfred), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine, mle 16947/43. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du 30 juillet 1952 publiée au *Journal officiel* du 6 août 1952.

Bressolles (Gustave-Denis), garde, 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale, 4e compagnie, mle 11485.

Brodier (Pierre-Jules-Emile), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 584. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 550 en date du 4 novembre 1947.

Cerveró (Marcel-Pierre-Joseph), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 64.

Chataigner (Jean-Paul), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle au corps 10050.

Dedenon (René-Gabriel), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 762. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la brigade attribuée par ordre général n° 60 du 22 août 1950.

Degraeve (Marcel-Jules-Rémy), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 396. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la brigade attribuée par ordre général n° 660 en date du 29 décembre 1947.

Denis (Marcel-Pierre), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 414. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la brigade attribuée par ordre général n° 550 en date du 4 novembre 1947.

Dhenin (Léon-Henri), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 432. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée attribuée par ordre général n° 46 en date du 23 février 1949.

Doineau (Paul-Victor), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine, mle 6112.

Doy (Roger-Louis-Georges), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 5186, recrutement de Lyon.

Duc (André-Eugène), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 421-2367. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la division attribuée par ordre général n° 604 en date du 15 avril 1949.

Dufeil (Francis-Alexandre-Pierre), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 429.

Fontanille (Marcel-André-Théodore), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 486. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la brigade attribuée par ordre général n° 660 en date du 29 décembre 1947.

Gauthier (Jean-Louis-Paul-Charles), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine, mle 18826.

Georget (André-François), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 521. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du régiment attribuée par ordre général n° 20 du 27 mai 1947.

Glochon (Paul-Laurent-Francis), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 535. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du régiment attribuée par ordre général n° 20 du 27 mai 1947.

Halleguen (Jean-Louis), maréchal des logis chef, 2e légion de marche de garde républicaine, mle au corps 673.

Javel (Charles-Marcel), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 1197. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la division attribuée par ordre général n° 736 du 2 août 1949.

Jean (Raymond), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle au corps 1660.

Landon (Pierre-Henri-Léon), maréchal des logis chef, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 1141, recrutement de Bourges.

Lavenu (Sylvain-Paul), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 10928, recrutement de Poitiers.

Lavie (Raymond-Marcel), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine, mle 2467. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 414 du 27 octobre 1949, accordée par le général commandant en chef en Indochine.

Lecossois (André-Ange), garde, 2e légion de marche de garde républicaine.

Le Vincent (Yves-Marie), marechal des logis chef, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 428, recrutement de Guingamp.

Liminana (Antoine-Henri), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 1718.

Missuwe (Georges-Oscar), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 3740, recrutement de Lille. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée attribuée par ordre général n° 133 du 1er mai 1950.

Mouffock (Belhaïa), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine, mle 5375.

Naly (Louis-Constant), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine.

Parant (Jacques), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 1467. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la division attribuée par ordre général n° 621 du 25 novembre 1948.

Peraldi (Colombo-Adolphe), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle A. 1709/35. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée attribuée par ordre général n° 234 du 29 mai 1948.

Petit (Fernand-Roger), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 1502, recrutement d'Auxerre. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du régiment attribuée par ordre général n° 30 en date du 28 septembre 1947.

Pichon (Jean-Louis), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 2374. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la division attribuée par ordre général n° 897 du 8 novembre 1949.

Poiron (Edmond-Jean-Marie), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 1506, recrutement d'Angers. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la division attribuée par ordre général n° 27 du 26 avril 1949.

Poupin (Michel-Henri), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine, mle 127.

Rouat (Pierre-Ambroise-Noël), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 920. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la brigade attribuée par ordre général n° 660 en date du 29 décembre 1947.

Sabot (André-Edouard-Julien), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 17779-1943, recrutement de Rennes.

Schorung (Ulger-Ernest), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 951. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée attribuée par ordre général n° 476 du 12 décembre 1948.

Thierry (Maurice-René), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine, mle 3671, recrutement de Paris.

Troudart (Daniel-Marcel), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 1004. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée attribuée par ordre général n° 136 du 12 mars 1948.

Valet (Alain-Auguste-Marcellin), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle au corps 1010. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée attribuée par ordre général n° 196 du 24 avril 1948.

Valot (Robert-Valentin), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 1012, recrutement de Bourges. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la division attribuée par ordre général n° 366 du 5 août 1947.

Vieron (Joseph), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine, mle 1206.

Vignal (Jean), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 7280-1945, recrutement de Dijon. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la division attribuée par ordre général n° 60 du 9 février 1950.

Villeneuve (Albert-André Maurice), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 791. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la brigade attribuée par ordre général n° 295 en date du 15 juin 1947.

Villeneuve (Louis-Paul), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 1046. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée attribuée par ordre général n° 408 du 12 août 1947.

Vinay (Léopold), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 1048. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la division attribuée par ordre général n° 530 en date du 28 octobre 1947.

Yon (Pierre-Albert), garde, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 2334. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la brigade attribuée par ordre général n° 25 du 23 avril 1949.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décret du Président de la République en date du 19 janvier 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

INDOCHINE

Maali ben Hammou ben Boujda, 2e classe, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 3192/50, recrutement de Rabat.

Madaj (Florian), 2e classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 81200, recrutement de Marseille.

Mahjoub ben Abderrahmane ben Naceur, 2e classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains, mle 1108/52, recrutement de Rabat.

Mahut (Bernard-Jean), sergent, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle L. M. 90

Mamadou Diallo, 1re classe, 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 32595.

Mamadou Diarra, caporal-chef, 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 8777.

Manak (Bohvmil), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon, mle 59337.

Mansaly (Jérome), 2e classe, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais, mle 31637, recrutement de Saint-Louis.

Marie (Gilbert), sergent, 73e bataillon du génie, mle L. M. 241, recrutement de Rennes, classe 1953.

Marly (Jean), sergent, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle au corps 104.

Massa (Guillavogui), caporal-chef, bataillon de marche du 5e régiment d'infanterie coloniale, mle 95270, recrutement de Kindia.

Massier (Robert-Louis), maréchal des logis, 1er bataillon thaï, mle 01051.

Mastulski (Joachim), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 7056, recrutement de Marseille.

Ma-Van-Me, brigadier-chef, état-major du régiment d'artillerie coloniale du Maroc, mle 300888, recrutement de Saigon.

Mayewski (Fritz), caporal, 3e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon, mle 2076, recrutement de Marseille.

M'Barek ben Fatmi ben Tahar, 2e classe, 2e bataillon du 6e régiment de tirailleurs marocains, mle 4877/50, recrutement de Rabat.

M'Baye Camara, 1re classe, bataillon de marche du 5e régiment d'infanterie coloniale, mle 24055, recrutement de Saint-Louis.

Mekoui Bakhti, 1re classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle L. M. 651, recrutement d'Alger.

Menager (Maurice), sergent, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 41288, recrutement de Tours

Mestour Djelloul, 2e classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens, 2e compagnie, mle 6683, recrutement d'Oran.

M'Hammed ben Mohammed, caporal, 2e bataillon du 6e régiment de tirailleurs marocains, mle B. 2557/39, recrutement de Rabat.

Mhammed ben Mohammed ben Mhammed, 1re classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, 3e bataillon de marche, mle A. 1800/45, recrutement de Rabat.

Millour (Maurice), sergent, bataillon de marche du 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 164, recrutement de Saigon.

Miquet (Jacques), 2e classe, bataillon de marche du 13e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 971.

Moha ou Lahoucine ben Hamadi, 1re classe ,2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle A. 3580/43, recrutement de Rabat.

Moha ou Moumen ben X, 1re classe, 2e régiment de spahis marocains, mle A. 7643, recrutement de Rabat.

Mohamed ben Abdesselem ben Ali, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, 3e bataillon de marche, mle 1936, recrutement de Rabat.

Mohamed ben Allal ben Ahbibi, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, 3e bataillon de marche, mle 1947/52, recrutement de Rabat.

Mohamed ben Ammellal ben Mohamed, 1re classe, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle 85/48, recrutement de Rabat.

Mohamed ben Bekkal, 2e classe, 8e labor marocain, 4e goum marocain, mle 350.

Mohamed ben Djillali, 1re classe, 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 2519/50, recrutement de Rabat.

Mohamed ben El Fdil, caporal-chef, 1er régiment de tirailleurs marocains, 3e bataillon de marche, mle A. 1175/39, recrutement de Rabat.

Mohamed ben Rahou ben Ahmed, 1re classe, 3/5e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 1048/43, recrutement de Rabat.

Mohamed ben Salah ben Lahcen, 1er canonnier, groupe de marche du 61e régiment d'artillerie, mle 3109/52, recrutement de Rabat.

Mohammed ben Ahmed ben Rahhal, 1re classe, 3/5e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 221/45, recrutement de Rabat.

Mohammed ben Haddou, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, 2e bataillon, mle A. 152/42.

Mohammed ben Kabbour, sergent, 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 6912/49, recrutement de Rabat.

Mohand ou Si Mohand, 1re classe, 2/5e régiment de tirailleurs marocains, mle 1089/47.

Mokhtar ben M'Hamed, 2e classe, 3e bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 1413, recrutement de Rabat.

Montagne (Robert-Marie), maréchal des logis-major, 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 10253.

Morand (Jean-Pierre), sergent, 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 27355.

Moralti (Walter), 1re classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 9025, recrutement de Marseille.

Mouney (Jacques-Félix-Jean), sergent, 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 2/1954, recrutement de Besançon.

Mourlan (Ernest-Auguste), 2e classe, groupement G. V. F. des forces terrestres Nord-Viet-Nam.

Mouton (Roger), brigadier-chef, 1er régiment de chasseurs à cheval, mle 827/46, recrutement de Poitiers.

Mutler (Heinz), caporal, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 81506, recrutement de Marseille.

Mutler (Josef), 2e classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 3365, recrutement de Marseille.

Naili Hamza ben Cherif, brigadier, groupe de transport 545, 3e compagnie, mle A. 1118/34, recrutement d'Alger.

Nebel (Wilhalm), 2e classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 84971, recrutement de Marseille.

Nguyen Van Phuc, 1re classe, 1er régiment de chasseurs à cheval, mle 383065/51, recrutement de Saigon.

Nitschke (Gerhard), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 2635, recrutement de Marseille.

Noeninckx (François), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 3781, recrutement de Marseille.

Normand (Christian-André), caporal-chef, 1er bataillon du 19e régiment de marche d'infanterie coloniale, mle 43270, recrutement de Valenciennes.

Nourry (Joseph), caporal-chef, 2e bataillon du 3e régiment de tirailleurs marocains, mle 2179, recrutement de la Réunion.

Ogoukola Alabihi, 1re classe, 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 82763.

Omar ben Bachir, 1er canonnier, 1e régiment d'artillerie coloniale, mle A. 1217/44, recrutement de Rabat.

Osmali Bouamrane, 2e classe, 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 16132, recrutement d'Oran.

Pachtel (Gerhard), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 53653, recrutement d'Oran.

Pages (Jacques), sergent, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle 58/16641/51.

Paris (Guy-Adolphe-Louis), 2e classe, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle 5246.

Parmentier (Jacques), sergent-chef, 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 4904.

Pellegrinetti (Lucien), sergent-chef, 1er bataillon thaï, mle 1717.

Perand (Roger-Louis), sergent, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens, mle 20425/1950, recrutement de Dijon.

Perelli (René), sergent-chef, 28e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 2381.

Perin (Claude-Jean-Marie), caporal, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle 856.

Peronnet (Pierre-Joseph), 2e classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 53/69/5245, recrutement de Lyon.

Perret (Antoine-Marius), caporal, 1er bataillon thaï, mle 19126.
Perrin (Pierre-Marcel), sergent, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle 2072/49.
Pesque (Gilbert), maréchal des logis, 2e régiment de spahis marocains, mle 30761 LM/168, recrutement de Montpellier.
Prudenzano (Gaston), caporal, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle 9629/47.
Rahal ben Larbi, caporal-chef, 2/5e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 1229/40.
Rambaud (Pierre-Bernard-Jules), sergent, 5e tabor marocain, 10e goum, mle 487, recrutement de Poitiers.
Rey (Jacques), caporal, détachement des commis et ouvriers d'administration coloniaux d'Indochine du Nord, mle 47282, recrutement de Poitiers.
Rivière (Roger), caporal, 3/3e régiment étranger d'infanterie, mle 39111.
Rigge (Helmut), 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon, mle 634, recrutement de Marseille.
Roubi (Robert-Jules-Valentin), sergent, 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 1213.
Ruiz (José), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon, mle 1624 L. M. 39, recrutement de Perpignan.
Sai Kittan Tonguino, 1re classe, bataillon de marche du 5e régiment d'infanterie coloniale, mle 47490, recrutement de Kindia.
Sadoun Mohamed, 2e classe, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens, mle 3322, recrutement d'Alger, classe 1950.
Said ben Allal ben Aomar, 2e classe, 1/5e régiment de tirailleurs marocains, mle 4896/51, recrutement du Maroc.
Sakho Daliké, 2e classe, bataillon de marche du 5e régiment d'infanterie coloniale, mle 3547, recrutement de Saint-Louis.
Salah ben El Arbi ben Ej Jilali, caporal-chef, 2/5e régiment de tirailleurs marocains, mle 7806/44.
Salah ben Hamadi ben Si Ahmed, 1re classe, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 1741/52, recrutement de Rabat.
Salamone (Pasquale), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 5526, recrutement de Marseille.
Saraoui ben Jilali ben Salah, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, 4e bataillon de marche, mle 3167/52, recrutement de Rabat.
Schafer (Josef), 1re classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 83217, recrutement de Marseille.
Schaffer (Heinrich), 1re classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 81435, recrutement de Marseille.
Schaffert (Hermann), 2e classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 83218, recrutement de Marseille.
Scheib (Rudolf), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 7649, recrutement de Marseille.
Schindler (Alfred), 1re classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 80869, recrutement de Marseille.
Schoof (Gunther), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 3847, recrutement de Marseille.
Schulz (Gerhard), 1re classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 72844, recrutement de Marseille.
Schulz (Joachim), caporal, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 1371, recrutement de Marseille.
Sedlacek (Jan), 1re classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 70624, recrutement de Marseille.
Sery (Augustave-Sylvio), 1re classe, 1er bataillon thaï, mle 425, recrutement de la Réunion.
Sibiri Tamboura, 1re classe, 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 23402, recrutement de Kati.
Siegert (Robert), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 660, recrutement de Marseille.
Sigorel (Robert), 2e classe, 29e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Simon (Josef), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon, mle 77900.
Sinou Sinivassame, 1re classe, bataillon de marche du 5e régiment d'infanterie coloniale, mle 295/P., recrutement de Saïgon.
Sirat Abdelkader ould Ahmadou, 1re classe, 3e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, mle 0826/48, recrutement d'Oran.
Siriman Tangara, 2e classe, bataillon de marche du 13e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 34734.
S. N. P. Messaoud ben Abdelaziz, maître ouvrier, 19e compagnie de marche du génie, mle L. M. 740, recrutement de Constantine.
S. N. P. Moktar ben Boubakeur, sergent, 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle A. 322/40, recrutement d'Alger.
Sobusik (Thadée-Jean), maréchal des logis, 21e groupe d'aviation d'observation d'artillerie, mle 15972.
Sokouia (Justin), 2e classe, bataillon de marche no 1 de l'Afrique occidentale française, mle 53894, recrutement de Bouaké.
Somo (Guilavogui), 2e classe, 3/6e régiment d'infanterie coloniale, mle 16298.
Soukup (Otto), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 6363, recrutement de Marseille.
Sourdin (Raymond-Louis), caporal, bataillon de marche du 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 35/41789, recrutement de Rennes.
Spies (Johann), 2e classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 87028, recrutement de Marseille.
Stitou ben Abdeselam, sergent, 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle T. 8243, recrutement de Rabat.
Stroobants (Noël), 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon, mle 4143, recrutement de Marseille.
Tahar ben Thami ben Moha, 1re classe, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 1761/49, recrutement de Rabat.
Tangara Kary, caporal-chef, 3/6e régiment d'infanterie coloniale, mle 33898.
Tavikian (Ferdinand), caporal, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle 284.
Tchilimbo (Sylvain), sergent, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais no 28, mle 817.
Terlicoq (Gaston-Aimé-Aimable), caporal, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle 961/2383149.
Thami ben Kaddour ben Haida, caporal, 1er bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 8003/4, recrutement de Rabat.
Thaumann (Charles), caporal, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 71411, recrutement de Marseille.
Touzeau (Robert), sergent, détachement des commis et ouvriers d'administration coloniaux d'Indochine du Nord, mle 2271, recrutement de Paris.
Tran Van Duc, 1re classe, 1er régiment de chasseurs à cheval, mle 375631/51, recrutement de Saïgon.
Traverso (Piétro-Luigi), sergent, régiment blindé colonial d'Extrême-Orient, mle LM 32, recrutement de Toulouse.
Trini (René), sergent, 2/3e régiment de tirailleurs marocains, mle 38880, recrutement de Perpignan.
Uhlmann (Helmuth), 2e classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 75016, recrutement de Marseille.
Varlet (Rémy), 2e classe, bataillon de marche du 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 51-2262, recrutement de Paris.
Vidal (Joseph-Marcel), caporal, 1er bataillon thaï, recrutement de Toulouse.
Vila (Jean), caporal, 337e compagnie de supplétifs militaires, mle 3921, recrutement de Toulouse.
Vincent (Guy), sergent, commandement des commandos du Nord-Viet-Nam, mle 4926, recrutement de Poitiers.
Vion (Georges), brigadier, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Vy Van Seng, sergent, bataillon de marche du 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 317759, recrutement de Saïgon.
Weber (Gunter), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon, mle 156, recrutement d'Oran.
Wenig (Walter), caporal, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 82384, recrutement de Marseille.
Willmann (Georg), 1re classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle au corps 78758, recrutement de Marseille.
Winkler (Heinrich), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 4772, recrutement de Marseille.
Wolf (Mathias), 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon, mle 6350, recrutement de Marseille.
Yau (Georges), sergent, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 29863, recrutement de Paris.
Yemounibe, 2e classe, 3/6e régiment d'infanterie coloniale, mle 14407.
Zaid ben Hammou ben Bassou, 2e classe, 2/3e régiment de tirailleurs marocains, mle 813-52, recrutement de Rabat.
Zalangai (Antoine), 2e classe, régiment de marche de tirailleurs sénégalais, mle 735.
Zana Koné, 1re classe, 29e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 25532.
Zo (François), 2e classe, 1er bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 53738.
Zollern (Bodo-Ewald-Winzent), maréchal des logis, 3/3e régiment étranger d'infanterie, mle 627.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Amadou Assalo, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, 2e bataillon, mle 20436, recrutement de Niamey, classe 1946.
Bello Goudou, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, 2e bataillon, mle 20732, recrutement de Niamey, classe 1950.
Djibo Souna, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 21063, recrutement de Niamey, classe 1951.
Garba Mayaki, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 13660, recrutement de Niamey, classe 1948.
Gounou Barka, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 94771, recrutement Dahomey (Colonou), classe 1952.
Haoussou Payekassou, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle TD/16816, recrutement du Tchad, classe 1952.
Iddi Kamaye, 1re classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 14026, recrutement de Niamey, classe 1948.

Issoubou Djakama, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 18250, recrutement de Niamey, classe 1950.
Issoufa Limane, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 18249, recrutement de Niamey, classe 1950.
Mamman Ango, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 18176, recrutement de Niamey, classe 1950.
N'Diaye Papa, 2e classe, 21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais, mle 34221, recrutement: section de recrutement africain Sénégal-Mauritanie, à Saint-Louis, classe 1950.
Pakanye Lampto, caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle TD/7542, recrutement du Tchad, classe 1948.
Rabo Gambo, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 20729, recrutement de Niamey, classe 1950.
Salou Fayma, caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 13720, recrutement de Niamey, classe 1948.
Tayo (Paul), 1re classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle TD/7178, recrutement du Tchad, classe 1948.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Bichard (Albert-Jean), caporal-chef, 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 13815, recrutement de Pau.
Bourye (René-Gaston), adjudant, 4e régiment d'artillerie coloniale, mle 1632.
Durand (René-Marcel), 2e classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 53-75-2124.
Maradet (Paul-Jean), sergent-chef, 73e bataillon vietnamien, mle 815, recrutement de Montpellier.
Peszynski (Roger-Albert), maréchal des logis chef, compagnie de commandement de la zone côtière, mle 13150 X, recrutement de Paris.
Tanchella (Roger-Léon), 2 classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 5725.
Teysseyres (Christian), caporal, 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle L. M. 989 49.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décrets du 19 janvier 1955 portant promotion d'officiers généraux de l'armée de terre dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le colonel d'infanterie Vanuxem (Paul-Fidèle-Félicien) est promu, dans la 1re section du cadre de l'état-major général, au grade de général de brigade, pour prendre rang du 1er novembre 1954.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
JACQUES CHEVALLIER

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le colonel des transmissions Vignolles (Daniel-Sylvain) est promu, dans la 1re section du cadre de l'état-major général, au grade de général de brigade, pour prendre rang du 1er décembre 1954.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
JACQUES CHEVALLIER.

Décret du 19 janvier 1955 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu l'article 35 de la loi n° 52-757 du 30 juin 1952,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 1er janvier 1955.)

M. le capitaine de vaisseau de Toulouse Lautrec Montfa (Guillaume-Pons-Christophe-Marie-Joseph-Michel), du port de Toulon, en supplément temporaire d'effectif.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
HENRI CAILLAVET.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Agrément de personnes et d'organismes pour la vérification des installations électriques.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 4 août 1935 modifié par le décret du 13 juillet 1939, portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail (titre II: Hygiène et sécurité des travailleurs) en ce qui concerne la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques, et notamment l'article 37 *bis* (alinéa 3);

Vu le décret du 7 février 1941 modifié relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments ou locaux recevant du public, et notamment l'article 261 (alinéa 5);

Vu le décret n° 54-856 du 13 août 1954 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et notamment l'article 1er (§ 2);

Vu l'arrêté du 13 août 1954 approuvant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et l'article E L. 12 (§ 6) du chapitre III du titre II de ce règlement;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1950 fixant les conditions d'agrément pour la vérification des installations électriques;

Vu l'arrêté du 10 février 1953 portant agrément de personnes et d'organismes pour la vérification des installations électriques.

Arrêtent.

Art. 1er. — Le bénéfice du renouvellement de l'agrément pour effectuer la vérification des installations électriques à la suite d'une mise en demeure de l'inspecteur du travail ou du maire, prévue tant par l'article 37 *bis* (alinéa 3) du décret du 4 août 1925 modifié, que par l'article 261 (alinéa 5) du décret du 7 février 1941 modifié, et l'article E L 12 (§ 6) du titre II du règlement de sécurité pris en application de l'article 1er du décret du 13 août 1954, est accordé aux personnes et organismes énumérés ci-après:

1° *Pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 1955.*

M. André (Jacques), 18, rue Henri-Barbusse, à Clichy (Seine).

M. Arnaud (Léon), bureau de contrôle des installations électriques, 15, rue Feydeau, à Paris (2e).

M. Assenat (Marcel), bureau d'études et de vérifications électriques, 27, rue de Marseille, à Lyon (Rhône).

Association alsacienne des propriétaires d'appareils à vapeur et électriques, 2, rue Thiers, à Mulhouse (Haut-Rhin).

Association lyonnaise des propriétaires d'appareils à vapeur, 17, rue de la Charité, à Lyon (Rhône).

Association normande des propriétaires d'appareils à vapeur, 30, rampe Bouvreuil, à Rouen (Seine-Inférieure).

Association parisienne de propriétaires d'appareils à vapeur, 66, rue de Rome, à Paris (8e).

Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord-Est, 25, rue Paul-Adam, à Reims (Marne).

Association des propriétaires d'appareils à vapeur et électriques de l'Ouest, 15, rue Gresset, à Nantes (Loire-Inférieure).

Association des propriétaires d'appareils à vapeur et électriques du Sud-Est, 32, rue Edmond-Rostand, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Sud-Ouest, 28, allées d'Orléans, à Bordeaux (Gironde).

Association des propriétaires d'appareils à vapeur de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, 41, rue Dufour, à Amiens (Somme).

Association des industriels de France contre les accidents du travail, 14, rue de Londres, à Paris (9e).

Association des industriels du Nord de la France, 13, rue Jeanne-d'Arc, à Lille (Nord).

Association des industriels de la région parisienne (société anonyme), 187, rue de Courcelles, à Paris (17e).

Association normande pour prévenir les accidents du travail, 86, rue Ganterie, à Rouen (Seine-Inférieure).

Association des propriétaires d'appareils à vapeur l'Ile-de-France, 123, rue La Fayette, à Paris (10e).

M. Aupetit (Jules), bureau régional de contrôle des installations électriques, 21, rue René-Boylesve, à Tours (Indre-et-Loire).

M. Azais (Charles), 20, rue Armand-Izarn, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Bureau électricitas (association), 9, avenue Victoria, à Paris (1er).

Bureau véritas (société anonyme), 31, rue Henri-Rochefort, à Paris (17e).

M. Camplong (Louis), contrôle électrique du Sud-Est, 77, cours Pierre-Puget, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Contrôle du Nord-Ouest (Le) (association corporative), 28, rue de Crosne, à Rouen (Seine-Inférieure).

Contrôle technique (Le) (société anonyme), 27, rue de Marnes, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).

M. Courpron (André), bureau auxiliaire de mesures pour étalonnages réglementaires électriques (A. M. P. E. R. E.), 25, rue de la Prévôté, à Bordeaux (Gironde).

M. Ernstein (Fernand), 220, avenue de Flandre, à Wasquehal-Lille (Nord).

M. Friederich (Jean), 154, avenue Parmentier, à Paris (10e).

M. Gabelotaud (Marcel), 18, avenue Montplaisir, à Avignon (Vaucluse).

M. Gentet (René), 14, rue des Salines, à Lons-le-Saunier (Jura).

M. Jean (Pierre), 30, rue Chevert, à Paris (7e).

M. Loisel (Bernard), 33, avenue Foch, à Nangis (Seine-et-Marne).

M. Madelain (Auguste), 9, place du Cardinal-Donnet, à Bordeaux (Gironde).

M. Martin (Charles), bureau d'études et de contrôles électrotechniques et industriels, 21, avenue Montilleul, à Pau (Basses-Pyrénées).

M. Mazauric (Roger), 30, rue de Lorraine, à Metz (Moselle).

M. Musseau (André), office de contrôles et d'études techniques, 40, quai Richelieu, à Bordeaux (Gironde).

M. Obernesser (Roger), bureau d'expertises des contrats d'électricité et de surveillance des installations électriques, 18, boulevard Pasteur, à Ermont (Seine-et-Oise).

M. Oliveau (Albert), 50, rue de Moscou, à Paris (8e).

Organisation et sécurité du travail (société anonyme), 16, rue de Londres, à Paris (9e).

M. Pouzergues (André), 9, avenue Danglade, à Pessac (Gironde).

M. Roudadoux (P.), 7, rue Delacroix, à Chartres (Eure-et-Loir).

M. Rouy (Alfred), 41, rue Alice, à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).

M. Sailly (Georges), 27, rue Berthollet, Paris (5e).

MM. Sido (Pierre-Roger) et (Pierre), 29, rue Capitaine-Escudié, à Toulouse (Haute-Garonne).

Société auxiliaire de vérification et d'entretien, 3, rue de Turia, à Paris (8e).

Société de contrôles électriques, 38, boulevard de Reims, à Paris (17e).

2° *Pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 1955.*

M. Combemale (François), Le Conseil et le contrôle industriels, 13, rue Faidherbe, à Lille (Nord).

M. Gailly de Taurines (Bertrand), 3, rue Carnot, à Charleville (Ardennes).

M. Guinant (Emile), à Villecourt, par Châtellerault (Vienne).

M. Souquières (Louis), 29, rue Capitaine-Escudié, à Toulouse (Haute-Garonne).

M. Vrignault (Jean), 95, rue de Marmande, à Bordeaux (Gironde).

Art. 2. — Sont agréés pour effectuer la vérification des installations électriques prévue à l'article 1er, les personnes et organismes énumérés ci-après:

1° *Pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 1955.*

M. Roudadoux (Maurice), 11, rue Nicole, à Chartres (Eure-et-Loir).

Société générale d'études techniques et industrielles, 24 B, rue Pouchet, à Rouen (Seine-Inférieure).

M. Ziegler (Alphonse), 5, place de la Liberté, à Sarreborg (Moselle).

2° *Pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 1955.*

Société de contrôle technique et d'expertise de la construction (S. O. C. O. T. E. C.) (société civile), 4 et 6, rue du Colonel-Driant, à Paris (1er).

Art. 3. — L'agrément est accordé à titre précaire et révocable, par application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 12 décembre 1950 fixant les conditions d'agrément.

Art. 4. — Il est interdit aux personnes et organismes agréés d'effectuer, à la suite d'une mise en demeure de l'inspecteur du travail ou du maire prévue par les textes visés à l'article 1er, la vérification d'installations électriques qu'ils auraient déjà contrôlées en application d'autres dispositions de ces textes.

Art. 5. — Au cours de la période d'agrément, les personnes ou organismes agréés ne peuvent apporter des modifications à la liste de leur personnel procédant matériellement aux vérifications qu'après avoir avisé le ministre du travail et de la sécurité sociale et avoir reçu confirmation de ce dernier.

Les organismes agréés sont tenus d'informer le ministre du travail et de la sécurité sociale de tout changement survenant parmi leurs administrateurs ou leur personnel de direction.

Art. 6. — Les tarifs des honoraires des personnes ou organismes agréés, tarifs qui ne peuvent être modifiés sans autorisation, sont déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale, où ils peuvent être consultés par tout intéressé.

Art. 7. — Les dispositions du présent arrêté ne portent pas préjudice à celles de l'arrêté du 31 décembre 1953 ayant accordé un agrément valable jusqu'au 31 décembre 1955 à vingt-deux personnes ou organismes.

Art. 8. — Le directeur du travail et l'inspecteur général de l'administration chargé du service national de la protection civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 décembre 1954.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
JOSEPH CONOMBO.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Approbation du programme d'enquêtes statistiques publiques à réaliser en 1955.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques et notamment son article 1er;

Vu le décret n° 52-1079 du 15 septembre 1952 portant application de la loi précitée du 7 juin 1951;

Sur la proposition du comité de coordination des enquêtes statistiques,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvé le programme d'enquêtes statistiques publiques établi comme suit pour 1955 par le comité de coordination des enquêtes statistiques:

DÉSIGNATION	CHAMP DE L'ENQUÊTE (Établissement ayant une activité relevant des numéros de la nomenclature (1) indiqués ci-dessous.)
Agriculture.	
Recensement général des exploitations agricoles.	021, 03, 04.
Enquête annuelle sur les livraisons d'amendements calcaires.	145.
Enquêtes annuelles, trimestrielles ou mensuelles sur la production du sel marin.	039.
Enquête semestrielle sur la production forestière.	022.
Enquête annuelle sur la production et la transformation des betteraves industrielles.	031-05, 121, 127-1.
Enquête sur la production, les effectifs et les ventes de chevaux.	041 et Association de propriétaires et d'éleveurs de chevaux.
Enquête annuelle, trimestrielle ou mensuelle sur les stocks, les ventes et les effectifs de personnel dans la boucherie en gros.	694-11, 694-23, 694-33, 694-42.
Enquête sur la commercialisation et le stockage des légumes secs.	404-3, 404-4.
Enquêtes annuelles, semestrielles, trimestrielles ou mensuelles sur les effectifs, les heures-ouvrier, les salaires, le matériel, la production, les stocks et l'utilisation des matières premières dans les industries alimentaires et agricoles.	400 à 403, 404-1 et 404-2, 405-1, 414, 421 à 428, 429-1 et 429-3, 43, 440 à 443, 445, 451-03 (partie), 451-07, 453-07, 454-2, 456, 46, 471, 692, 694-13.
Enquête annuelle par sondage sur la main-d'œuvre et les salaires en agriculture.	03, 04.
Enquête semestrielle sur la main-d'œuvre et les salaires dans les coopératives agricoles occupant plus de dix salariés.	(2)
Affaires économiques (I. N. S. E. E.).	
Enquête permanente sur le mouvement de la population (Bulletins d'état civil).	—
Enquête semestrielle par sondage sur l'emploi.	—
Enquête par sondage sur les revenus et le genre de vie des personnes âgées.	—
Enquête par sondage sur la consommation de la viande, des produits laitiers et des œufs.	—
Enquête par sondage sur les dépenses de loisirs.	—
Enquête sur la situation des personnes titulaires du baccalauréat.	—
Enquête par sondage sur l'évolution de la structure agricole du Bas-Languedoc.	03.
Enquête par sondage sur la structure du vignoble des Côtes-du-Rhône.	032.
Enquête sur le marché de l'abricot....	—
Enquête sur la production et l'utilisation de la pomme en Bretagne et en Normandie.	—
Enquête sur le marché de la pomme de terre de primeur des Côtes-du-Nord.	—
Enquête mensuelle partielle sur les prix de gros du charbon, de l'acier, des papiers, des pâtes à papiers et des conserves.	1 à 60, 69, 73, 76, 79.
Enquête semestrielle par sondage sur les prix des loyers.	—
Commerce.	
Sondage mensuel sur l'évolution du chiffre d'affaires et des prix dans certains secteurs commerciaux.	694-15, 697-07, 70, 741, 752 à 754, 756, 762, 763, 764.
Enquête annuelle sur l'activité commerciale.	55, 694, 694-7, 693-28, 694-14, 694-23, 697-03, 697-07, 697-1, 697-25, 70, 741, 742, 752 à 755, 756-07 et 756-08, 761, 762, 767-03, 767-63, 782-7, 891.
Enquête trimestrielle dans les secteurs de l'épicerie fine et de la quincaillerie en gros.	697-07 (partie), 741-01 à 741-06.
Enquête sur le chiffre d'affaires des coopératives d'entreprises et d'administrations.	69727.
Education nationale.	
Enquête par sondage sur le poids et la taille des écoliers des classes primaires.	
Industrie et affaires économiques (I. N. S. E. E.).	
Enquête sur les investissements réalisés en 1954.	Limitée à certains secteurs industriels.
Industrie.	
Enquêtes mensuelles.....	02204, 06, 07, 10300, 11, 12, 13 (sauf 13506), 14, 15 (sauf 15100), 16, 17, 19, 201, 212, 2141, 2142, 23320, 23625, 2423, 2424, 261, 28 (sauf 2801, 2802, 2863), 301, 31 (sauf 312 et 319), 32, 351 (sauf 3517), 3521, 35222, 35224, 35227, 3531, 3532, 3533, 3534, 3537, 3541, 35421, 35422, 35423, 35424, 3551, 3552, 35531, 35544, 35542, 35551, 35552, 35571, 3558, 3571, 358, 363, 364, 36740, 37100, 372, 374, 375, 3910, 3920, 3930, 3940, 40310, 405, 414, 4214, 4225, 4252, 45607, 4706, 472, 4732, 4733, 47341, 47342, 47343, 4736, 474 (sauf 47414), 475 (sauf 47552), 476, 477, 48, 49572, 5111, 5112, 511, 512, 513, 51501, 51516, 51520, 51531, 51532, 51542, 51543, 51544, 51545, 51558, 51562, 5523, 7311, 7312, 73426, 7511, 7515, 7551, 792.
Enquêtes trimestrielles.....	11100, 19102, 19103, 19104, 19180, 20, 21, 2201, 222, 223, 225, 2271, 23 (sauf 23625), 24, 261, 262, 263, 265, 266, partie de 27 (équipements et pièces pour avions), 28 (sauf 2801, 2802, 2863), 29 (sauf 29150, 2955, 2956, 2975, 2981), 301, 30231, 325, 3311, 35131, 3517, 3521, 3522, 3535, 3536, 354, 3551, 35534, 3556, 356, 359, 36 (sauf 365, 3672, 368, 369), 37, 39302, 39304, 451 (sauf 45107), 452, 45305, 455, 47342, 47344, 47345, 47441, 481, 482, 484, 485 (sauf 48501), 486, 492, 49317, 49420, 49430, 49530, 5112, 5113, 517, 521, 522, 53201, 5321, 5322, 5323, 5324, 5329, 541, 542, 543, 545, 73426, 73427, 735, 73820, 7551.
Enquêtes semestrielles.....	19300, 20510, 23100, 24590, 246, 247 (sauf 24761), 4931.

(1) Nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives approuvée par le décret n° 49-1134 du 2 août 1949.

(2) Toutes coopératives agricoles dont l'activité entre dans le champ de l'enquête trimestrielle sur l'activité économique et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre du ministère du travail.

(1) Nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives approuvée par le décret n° 49-1134 du 2 août 1949.

DÉSIGNATION	CHAMP DE L'ENQUÊTE (Établissement ayant une activité relevant des numéros de la nomenclature (1) indiqués ci-dessous.)
Enquêtes annuelles.....	06, 07, 102, 11, 12, 13 (sauf 13506), 14, 15, 16, 17, 191, 2030, 2050, 20800, 2133, 2141 à 2147, 2161, 277, 22010, 22720, 232, 234, 241, 21210, 21212, 21400, 251, 28 (sauf 2801, 2802, 2863), 3021, 3022, 30233, 30234, 31 (sauf 319), 32, 35 (sauf 356, 357 et 358), 35900, 36 (sauf 364), 37, 391, 3921, 3925, 393, 3940, 4031, 405, 411, 4214, 4225, 4252, 4511, 453, 4543, 456, 475 (sauf 47552 et 4756), 483, 4815, 48161, 48162, 49, 50, 5111, 512, 513, 514, 515, 51702, 52203, 5233, 5234, 52401 à 52405, 525, 5262, 527, 532 (sauf 53248 et 53251), 533 (sauf 53327, 53335, 5334, 5335), 545, 551, 56 à 58, 59, 60, 7311, 7312, 73126, 73127, 735, 74317, 74318, 74327, 74506, 74508, 755, 76124, 894.
Enquête générale sur les outillages mécaniques et textiles.	19 à 24 (sauf 221, 226, 229), 26 (sauf 267), 28 (sauf 2801, 2802, 2863), 29, 47, 48.
Marine marchande.	
Enquête annuelle sur les fabrications de conserves et semi-conserves de produits de la mer et de produits salés, séchés, ou fumés.	414.
Santé publique et population.	
Enquête par sondage sur l'orientation et la sélection des enfants d'âge scolaire.	—
Enquête par sondage sur la situation des personnes âgées dans les maisons de retraite et hospices.	—
Travail	
Enquête trimestrielle sur l'activité économique et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre.	06 à 98 (2).
Enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre nord-africaine.	
Enquête semestrielle sur les salaires effectivement payés pour des métiers déterminés et des qualifications bien précisées.	12, 13, 16 à 29 (3).
Enquête sur la structure par âge de la main-d'œuvre et les mouvements de la main-d'œuvre dans l'industrie textile	47 et 48 (4).
Travaux publics.	
Enquête par sondage sur les transports routiers de marchandises.	Toutes catégories de véhicules utilitaires, quelle que soit la profession du propriétaire.
Enquête mensuelle sur le mouvement touristique.	770, 7710 à 7715.
Enquête mensuelle sur le trafic des aérodromes.	662.
Enquête mensuelle sur le trafic des compagnies aériennes françaises.	661.

(1) Nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives approuvée par le décret n° 49-1134 du 2 août 1949.

(2) Sauf les groupes d'activités suivants: 229, 251, 259, 279, 349, 629, 639, 649, 659, 669, 683, 689, 85, 869, 879, 900, 901, 919, 92, 936, 938, 951, 952, 953, 954, 955, 969, 981, 982, 983, 984, 985.

(3) Sauf les groupes d'activités suivants: 171, 172, 178, 221, 229, 250, 251, 253, 254, 255, 259, 267, 279.

(4) Sauf les groupes d'activités suivants: 471, 48-310, 48-321, 48-331, 48-332, 48-340, 48-450, 48-610.

Art. 2. — Les numéros de visa accordés aux questionnaires correspondant au programme d'enquêtes seront publiés au *Journal officiel* avec mention de la nature générale des questions posées, de la périodicité de l'enquête ou de sa date et du délai accordé aux personnes physiques et morales interrogées pour faire parvenir leur réponse.

Art. 3. — Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1955.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Commission centrale de classement chargée d'établir les listes de candidatures aux débits de tabac de 1re classe.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret du 28 novembre 1873;

Vu le décret du 31 décembre 1947;

Sur le rapport du chef du service des affaires générales,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés, pour l'année 1955, membres de la commission centrale de classement, chargée d'établir les listes de candidatures aux débits de tabac de 1re classe:

MM. Seligman, conseiller d'Etat, président.
Gabelle, député à l'Assemblée nationale.
Jules-Julien, député de l'Assemblée nationale, ancien ministre.
Chapalain, sénateur, membre du Conseil de la République.

Le directeur du cabinet du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques ou leurs représentants:

MM. Sauvel, conseiller d'Etat.
Allix, directeur général des impôts ou ses représentants.
Dévaux, directeur de la comptabilité publique ou son représentant.

Art. 2. — M. Marcus, administrateur civil au service des affaires générales, est chargé des fonctions de secrétaire de la commission.

Art. 3. — M. Baudis, administrateur civil au service des affaires générales, est chargé des fonctions de rapporteur de la commission.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 janvier 1955.

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat
aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Commission supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveurs buralistes de 1re classe.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret du 31 janvier 1911 instituant une commission chargée d'établir les listes de candidatures aux recettes buralistes de 1re classe, modifié par les décrets des 6 novembre 1913, 13 janvier et 31 décembre 1947;

Vu l'article 6 du décret du 5 juin 1937 portant réforme du statut des receveurs buralistes, modifié par le décret du 24 juin 1938;

Sur le rapport du chef du service des affaires générales,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés, pour l'année 1955, membres de la commission supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur buraliste de 1re classe:

MM. George, conseiller maître à la cour des comptes, président.
Darou, député à l'Assemblée nationale.
Massot, député à l'Assemblée nationale.
Minvielle, sénateur, membre du Conseil de la République.

Le directeur du cabinet du ministre des finances et des affaires économiques et le directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, ou leurs représentants:

MM. Ettori, conseiller d'Etat.
Allix, directeur général des impôts, ou ses représentants.
Devaux, directeur de la comptabilité publique, ou son représentant.

Art. 2. — M. Marcus, administrateur civil au service des affaires générales, est chargé des fonctions de secrétaire de la commission.

Art. 3. — M. Baudis, administrateur civil au service des affaires générales, est chargé des fonctions de rapporteur de la commission.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 janvier 1955.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 15 janvier 1955 du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, M. Marcille (Yves), inspecteur des finances, directeur adjoint, est nommé, à compter du 1er janvier 1955, chef de service au ministère des finances, des affaires économiques et du plan (administration centrale des affaires économiques), en remplacement de M. de Montremy (Philippe), appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 15 janvier 1955 du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, M. Mireux (Jean), administrateur civil de classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur au ministère des finances, des affaires économiques et du plan (administration centrale des affaires économiques), en remplacement de M. Marcille (Yves), appelé à d'autres fonctions.

Cessation de fonctions d'un sous-directeur du cadre temporaire du ravitaillement.

Par arrêté du 21 janvier 1955, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, il est mis fin, à compter de cette date, aux fonctions de M. Fourmon (André), sous-directeur du cadre temporaire du ravitaillement.

Nomination d'un sous-directeur du cadre temporaire du ravitaillement.

Par arrêté du 21 janvier 1955 du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, M. Lherm (Christian), commissaire expert économique, est nommé, à compter de cette date, sous-directeur du cadre temporaire du ravitaillement.

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 4 janvier 1955, M. Waldruche de Montremy (Philippe-Marie), inspecteur des finances de 1re classe, en service détaché en qualité de chef de service à l'administration centrale des affaires économiques, est, à compter du 1er janvier 1955, réintégré pour ordre dans les cadres de l'inspection générale des finances et placé à nouveau en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès du ministère des affaires marocaines et tunisiennes pour exercer les fonctions de directeur des finances du Maroc.

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté en date du 26 décembre 1954, M. Dejardin (René-Paul), administrateur civil de 1re classe (3e échelon) au ministère des finances, des affaires économiques et du plan (affaires économiques), nommé conseiller commercial (3e échelon) par arrêté du 1er avril 1952 au titre de l'article 16 du décret n° 50-416 du 19 avril 1950 portant statut particulier du personnel de l'expansion économique à l'étranger, est maintenu dans ses fonctions au titre de l'article 12 dudit décret et reste affecté à Sarrebrück en qualité de conseiller commercial près la mission française en Sarre.

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

Services extérieurs.

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Bioche (Raymond), reviseur temporaire de 2e classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Bioche (Raymond) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur titulaire de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1952.

M. Bioche (Raymond) est promu reviseur titulaire de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Coqueray (Jean), reviseur temporaire de 1re classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Coqueray (Jean) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur principal titulaire 2e échelon, à compter du 1er janvier 1952, avec un reliquat d'ancienneté de deux ans.

M. Coqueray (Jean) est promu reviseur principal titulaire 3e échelon, à compter du 1er janvier 1952 (reliquat d'ancienneté épuisé).

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Depecker (Paul), reviseur temporaire de 1re classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Depecker (Paul) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur principal titulaire 2e échelon, à compter du 1er janvier 1952, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an.

M. Depecker (Paul) est promu reviseur principal titulaire 3e échelon, à compter du 1er janvier 1953 (reliquat d'ancienneté épuisé).

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Duguet (Robert), reviseur temporaire de 1re classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Duguet (Robert) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur principal titulaire 2e échelon, à compter du 1er janvier 1952, avec un reliquat d'ancienneté de deux ans.

M. Duguet (Robert) est promu reviseur principal titulaire 3e échelon, à compter du 1er janvier 1952 (reliquat d'ancienneté épuisé).

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Flèche (André), reviseur temporaire de 1re classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Flèche (André) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur principal titulaire 2e échelon, à compter du 1er janvier 1952, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 8 mois 25 jours.

M. Flèche (André) est promu reviseur principal titulaire 3e échelon, à compter du 6 avril 1952 (reliquat d'ancienneté épuisé).

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Franchet (Roger), reviseur temporaire de 1re classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Franchet (Roger) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur principal titulaire 2e échelon, à compter du 1er janvier 1952, avec un reliquat d'ancienneté de deux ans.

M. Franchet (Roger) est promu reviseur principal titulaire 3e échelon, à compter du 1er janvier 1952 (reliquat d'ancienneté épuisé).

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Labattu (André), reviseur temporaire de 2e classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Labattu (André) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur titulaire de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1952.

M. Labattu (André) est promu reviseur titulaire de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1954

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Legenvre (Charles), reviseur temporaire de 2e classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Legenvre (Charles) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur titulaire de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1952.

M. Legenvre (Charles) est promu reviseur titulaire de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Lejeune (Augustin), reviseur temporaire de 2e classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Lejeune (Augustin) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur titulaire de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1952.

M. Lejeune (Augustin) est promu reviseur titulaire de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1954 .

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Le Cam (Yves), reviseur temporaire de 2e classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Le Cam (Yves) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur titulaire de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1952.

M. Le Cam (Yves) est promu reviseur titulaire de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Minier (Michel), reviseur temporaire de 2e classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Minier (Michel) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur titulaire de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1952.

M. Minier (Michel) est promu reviseur titulaire de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Muller (Alfred-Georges-Eugène), reviseur temporaire de 1re classe, 2e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Muller (Alfred-Georges-Eugène) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur principal titulaire, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1952.

M. Muller (Alfred-Georges-Eugène) est promu reviseur principal titulaire, 3e échelon, à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Péker (Georges), reviseur temporaire de 1re classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Péker (Georges) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur principal titulaire, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1952, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an

M. Péker (Georges) est promu reviseur principal titulaire, 3e échelon, à compter du 1er janvier 1953 (reliquat d'ancienneté épuisé).

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Simony (Paul), reviseur temporaire de 2e classe, 3e échelon, des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut des fonctionnaires.

M. Simony (Paul) est, en exécution du tableau d'avancement valable pour 1952, promu reviseur titulaire de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1952.

M. Simony (Paul) est promu reviseur titulaire de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté du 18 janvier 1955, sont admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les agents du corps des vérificateurs techniques temporaires des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction dont les noms suivent:

a) A compter du 1er janvier 1952.

MM.
Amiet (André).
Bailleul (Maurice).
Barbaroux (Ernest).
Bayard (Ernest).
Béziade (Claude).
Bonnaud (Gaston).
Bouquet (Georges).
Brouillet (Pierre).
Cardaliaguet (Pierre).
Casalta (Antoine).
Chantraine (Roland).
Chenu (Michel).
Chevalier (Louis).
Colliau (Pierre).
Conti (Marcel).
Dugand (Hubert).
Dégrolard (Paul).
Déplacé (Yves).
Dumont (Emile).
Dusigne (André).
Espinasse (André).
Fabre (André).
Finoky (Jacques).
Fouinat (Albert).
Fouminet (Lucien).
Fraysse (Francis).
Gadret (Jean).
Gares (Robert).
Gérard (Pierre).
Guignon (Roland).
Guinemer (Jean).
Hermelin (René).
Hesse (Maurice).
Horent (Henri).
Hulot (Robert).
Jousset (Jacques).
Kerbastard (Pierre).
Lacour (André).
Landreau (Georges).
Laurent (Guy).
Laurent (Marcel).
Le Crouérour (Marcel).
Lemaire (Serge).
Levallois (René).
Lévêque (Pierre).
Liron (Jean).
Madelaine (Albert).
Maillard (Pierre).
Mariotti (André).
Mazel (Georges).
Meunier (André).
Moysset (Gaston).
Nieuviaert (Jacques).
Noiray (Albert).
Paitier (Lucien).
Pattée (Louis).
Perron (Georges).
Pierronnet (Roger).
Pigeon (Louis).
Pionneau (Adrien).
Planchon (Alain).
Quéru (Marcel).
Queval (Jean).
Quirin (Marcel).
Ranchon (Roland).
Renault (Maurice).
Revest (Charles).
Roche (Antoine).
Rouher (André).
Sannier (Marcel).
Schickelé (Henri).
Sélig (Jean).
Sellen (Pierre).
Siau (Jean).
Siccardi (Robert).
Slorhaye (Roger).
Thiéry (André).
Tournier (Marcel).
Vadam (Louis).
Valencelle (Maurice).
Vavasseur (Max).
Viader (Gilbert).
Wagner (Gaston-Charles-Léon-Hubert).

b) A compter du 16 août 1952.

M. Corre (Pierre). | M. Jaillet (Ferdinand).

Par arrêté du 18 janvier 1955, sont admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les agents du corps des vérificateurs techniques temporaires des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, dont les noms suivent:

MM.
Arnaud (Jacques).
Bernard (Jacques).
Bertrand (André).
Bisch (Louis-Joseph-Armand).
Bouillot (Marcel).
Chancellier (Jean).
Clauzade (Jean).
Cornu (Lionel).
Jonoux (Jean).
Lahaye (Pierre).
Lecourt (Erik).
Marsilj (François).
Mouliney (Jean).
Prigent (Jean).
Rigolet (Jacques).
Rombourg (Etienne).
Schilling (Fernand).
Turlin (Maurice).

A la suite de leur admission aux examens professionnels pour l'accès au grade de reviseur, les vérificateurs techniques titulaires de 1re classe, 1e échelon ci-après désignés sont nommés reviseurs titulaires de 1re classe, 2e échelon:

a) A compter du 1er janvier 1953.

M. Bouillot (Marcel). | M. Clauzade (Jean).

b) A compter du 16 octobre 1953.

MM. Arnaud (Jacques).
Bisch (Louis-Joseph-Armand).
Jonoux (Jean).
Lecourt (Erik).
MM. Marsilj (François).
Prigent (Jean).
Rombourg (Etienne).

c) A compter du 1er novembre 1954.

M. Cornu (Lionel).

A la suite de leur admission aux examens professionnels pour l'accès au grade de reviseur, les vérificateurs techniques titulaires

de 2e classe, 4e échelon ci-après désignés sont nommés reviseurs titulaires de 2e classe, 2e échelon:

a) A compter du 1er janvier 1953.

M. Turlin (Maurice).

b) A compter du 16 octobre 1953.

MM. Bernard (Jacques). | MM. Rigolet (Jacques).
Lahaye (Pierre). | Schilling (Fernand).
Mouliney (Jean).

c) A compter du 1er novembre 1954.

M. Bertrand (André). | M. Chancellier (Jean).

Par arrêté du 18 janvier 1955, M. Chabance (Jacques), vérificateur technique temporaire des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction, est admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

A la suite de son admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de reviseur, M. Chabance (Jacques), vérificateur technique titulaire de 1re classe, 4e échelon, est nommé reviseur titulaire de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er décembre 1952.

M. Chabance (Jacques) est promu reviseur titulaire de 1re classe, 3e échelon, à compter du 1er décembre 1954.

Par arrêté du 18 janvier 1955, sont admis à titre personnel, à compter du 1er janvier 1952, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les vérificateurs techniques temporaires des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction dont les noms suivent:

MM. Bouchon (Gaston), Burel (Charles).

MM. Bouchon (Gaston) et Burel (Charles), vérificateurs techniques titulaires de 1re classe, 1e échelon, sont, en exécution des dispositions du tableau d'avancement valable pour 1952, promus vérificateurs techniques titulaires, échelon exceptionnel, à compter du 1er janvier 1952.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 21 janvier 1955, sont nommés inspecteurs stagiaires de la population et de l'entr'aide sociale, à compter du 1er janvier 1955 (indice de traitement: 225), les candidats ci-après désignés, admis au concours du 1er décembre 1954:

M. Melait (Pierre) (n° 1). | Mme Brun (Simone) (n° 5).
Mme Lienhardt (Hélène) (n° 2). | MM. Clere (Robert) (n° 6).
MM. Gibert (Alain) (n° 3). | Bonhomme (Robert) (n° 7).
Davau (Claude) (n° 4).

Les intéressés recevront une affectation à la fin de leur stage à l'école nationale de la santé publique.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 3 décembre 1954 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif et francisation de noms.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABAD (Joseph), Pechina (Espagne), 24-01-20. — 11052×52—69.
ABADIA (Mauricio), Tredos (Espagne), 16-05-31. — 10920×54—31.
ALDO AHMED, Aden (Somalie anglaise), 00-00-00 — 17500×19—98.
ABLONDI (Aldo), Calestano (Italie), 16-07-35. — 7660×51—74.
ACEBAL (Manuel), Santander (Espagne), 04-05-15. — 13088×52—83.
ADAMO (Honoré), Fagagna (Italie), 19-12-13. — 9732×51—66.
AGUSTI (José), Gerone (Espagne), 02-09-35. — 6629×51—66.
AIZPITARTE (Rodolfo), Eibar (Espagne), 08-06-35. — 10760×51—61.
ALBACETE (José), Manresa (Espagne), 17-06-34. — 10578×51—11.
ALBANESE (Roger), Montpellier (Hérault), 19-07-11. — 32887×36—31.
ALBERIO, née SCOTTI, Caravino (Italie), 19-01-09. — 7468×51—76.
ALBERIO (Victor), Rovello Porro (Italie), 26-05-04. — 7368×51—76.
ALBERTI (Oscar), Udine (Italie), 14-11-35. — 6628×51—28.
ALCAINE (José), Utrillas (Espagne), 03-10-31. — 10910×51—09.
ALMEIDA (Joaquim), Aguada (Portugal), 28-08-03 — 10699×50—89.
ALTENEDER (Maximilien), Weilmorting (Allemagne), 23-12-25. — 10834×51—38.
AMOROSO, née LILLIU, Serramanna (Italie), 02-12-95. — 5012×23—96.
ANCHISI (Augusta), Pettenasco (Italie), 15-01-14. — 10724×54—14.
ANSINELLI (Giorgio), Turin (Italie), 25-02-36. — 11567×51—13.
ARAGUAS (Tomas), Binies (Espagne), 21-12-28. — 9898×51—76.
ARGUELLES (Sabino), Villar Mieres (Espagne), 27-01-35. — 11030×51—13
BACHIR (Simon), Stare Siolo (Pologne), 01-08-11. — 10543×51—31.
BACHIR, née KOMENDA, Borchow (Pologne), 10-10-14. — 10843×51—31
BAELE (Bertrand), Ostende (Belgique), 09-11-34. — 12219×54—16
BAELE (Urbain), Ostende (Belgique), 09-11-31. — 12218×51—16.
BAHILLO (Cipriano), Astillero (Espagne), 08-12-25. — 5258×51—75
BALLET (Jorge), Tarrasa (Espagne), 24-07-35. — 3448×51—66.
BALLING (Margot), Berlin (Allemagne), 22-09-32. — 6650×51—67.
BANAS (Stanislas), Huciska (Pologne), 01-08-34. — 8359×51—63.
BARATTI, née GILI, Roasio (Italie), 03-02-15. — 10418×51—75.
BARATTI (Carlo), Roasio (Italie), 04-11-07. — 10418×51—75.
BARCELO (Claudio), Esparraguera (Espagne), 25-11-23. — 9867×51—75.
BARCELO, née GARCIA, Esparraguera (Espagne), 19-01-27. — 9867×51—75.
BARCIA (Julio), Getafe (Espagne), 22-03-36. — 10797×51—66.
BARDETIS (Jacques), Vilabertran (Espagne), 28-05-29. — 12221×54—11.
BARDONE (Jean-Pierre), Mont sur Lausanne (Suisse), 08-01-33. — 7659×51—71.
BAROSO (Giuseppe), Valle Lomellina (Italie), 01-11-19. — 5716×54—75
BARZANTI (Silio), Massa Marittima (Italie), 25-08-19. — 12967×53—11
BASMADJIAN (Mihran), Ourfa (Asie Mineure), 24-06-01. — 19908×37—83.
BASMADJIAN, née BASSO, Frabosa Soprana (Italie), 11-07-01. — 19907×37—83.
BATTISTON (Angelo), Cinto Caomaggiore (Italie), 25-08-22. — 10313×51—57.
BELLORINI (Angelo), Besozzo (Italie), 08-05-33. — 7370×51—37.
BENAIM (Amran), Melilla (Maroc), 15-11-33. — 8936×51—92.
BERMEJO (Jesus), Logrono (Espagne), 01-05-34. — 6230×51—33.
BERNARDI (Antonio), Pievepelago (Italie), 06-06-35. — 8168×51—04.
BET (Giuseppe), Conegliano (Italie), 01-11-33. — 11666×51—47.
BETKA (Joseph), Sieniec (Pologne), 18-03-06. — 10771×51—51.
BETKA, née GRAJEK, Kamionka (Pologne), 16-03-08. — 10771×51—51.
BETTOCCHI (Robert), Lizzano in Belvedere (Italie), 26-01-93. — 20113×10—54.
BETTOCCHI, née DE BORTOLI, Ponte Nelle Alpi (Italie), 03-12-01. — 20113×10—54.
BIANCHINI, née BONUTTI, Gonars (Italie), 11-11-20. — 9425×51—32.
BIANCHINI (Angelo), Morsano (Italie), 31-03-18. — 9425×51—32.
BIDOGLIO (Ange), Vergiate (Italie), 19-08-31. — 8469×51—51.
BIELSA (Joaquin), Andorra (Espagne), 26-09-35. — 8236×51—61.
BILERI Buona, Camerata Cornello (Espagne), 16-12-29. — 8779×51—09.
BLANCO (Dionisio), Salinas de Castrillon (Espagne), 24-01-32. — 7199×51—63.
BOCCHESE (Antonio), Brendola (Italie), 14-08-16. — 8767×51—73.
BONFILL (Antoine), Mora de Ebro (Espagne), 03-12-31. — 9018×51—31.
BORJA (Antonio), Seron (Espagne), 06-10-35. — 7476×51—92.
BORREDA (Alejandro), Ayelo de Malferit (Espagne), 11-02-31. — 8086×51—31.
BOTTY (Lambert), Houtain Saint Simeon (Belgique), 06-03-15. — 8189×51—59.
BRAFMAN (Szlama), Annopol (Pologne), 03-02-14. — 20862×50—75.
BRAFMAN, née JEDWABNA, Sejny (Pologne), 15-10-17. — 20862×50—75.

BRAVO (Ange), Villamuriel de Cerrato (Espagne), 17-05-96. — 10001 ×51—11.

BRAVO, née GUTIERREZ, Villamuriel de Cerrato (Espagne), 22-12-08. — 10001×51—11.

BRESSAN (Mario), Aiello del Friuli (Italie), 11-12-00. — 10744×54—82.

BRITTNER (Adolf), Marianowka (U. R. S. S.), 15-07-25. — 14092×53—13.

BRONNY (Marian), Libercourt (Pas-de-Calais), 25-06-28. — 7718×54—28.

BRYSCH (Robert), Lagiewniki (Pologne), 27-02-03. — 12272×54—59.

BUI VAN BIEN, née NGUYEN THI CHI, Giap Bat (Indochine), 24-12-21. — 8069×54—98.

BUI VAN BIEN, Longchau (Indochine), 21-05-19. — 8069×54—98.

BUILLET (René), Villeneuve (Italie), 28-07-35. — 10000×54—11.

CACCIOLATTI (Pascal), Sanfront (Italie), 14-04-11. — 9280×54—13.

CACCIOLATTI, née AUSTERLIZ, Ruffredo (Italie), 09-04-07. — 9280×54—13.

CAILOTTO (Italo), Recoaro (Italie), 10-07-33. — 10248×54—57.

CALADO (José), Loule (Portugal), 15-09-33. — 5896×54—75.

CALBO, née DE VITA, Tropea (Italie), 10-09-25. — 7515×54—91.

CALOUSTIAN (Sahak), Constantinople (Turquie), 23-04-08. — 74104×28—75.

CAMPAGNOLO (Adriano), Vicence (Italie), 13-07-32. — 18319×52—78.

CARENINI (Alfredo), Torre de Busi (Italie), 27-09-35. — 7667×54—71.

CARLIN, née PELISSIER, Beaufort (Savoie), 06-04-01. — 11953×54—73.

CARUS (Ovide), Carrandi (Espagne), 29-11-33. — 7460×54—13.

CARUSO (Carmelo), Taninges (Haute-Savoie), 11-10-32. — 12251×54—71.

CAVALLERO (Eugène), Rivalta Bormida (Italie), 21-11-32. — 12253×54—83.

CAYUELA (Daniel), Uercal (Espagne), 12-03-03. — 6277×54—92.

CAZZOLA (Angelo), Isola Vicentina (Italie), 02-05-31. — 11957×54—58.

CECCOLINI (Luigi), Aen Gascony Ark (Amérique du Nord), 30-03-07. —8702×10—58.

CECE (Antonio), Terelle (Italie), 07-09-07. — 7826×54—75.

CECE, née TARI, Terelle (Italie), 22-10-14. — 7826×54—75.

CERMAK (Boris), Prague (Tchécoslovaquie), 21-02-22. — 4804×54—25.

CHAHBAZIAN (Benjamin), Van (Arménie), 07-05-10. — 5768×54—13.

CIMENTI (Amerigo), Lauco (Italie), 28-09-31. — 7650×54—18.

CIOS (Jean), Kokot (Pologne), 08-10-27. — 10781×54—60.

CLUA (Ramon), Corbera de Ebro (Espagne), 13-07-23. — 7426×54—30.

COEN (Jacob), Salonique (Grèce), 14-10-02. — 19062×54—13.

COEN, née CHABATO, Salonique (Grèce), 20-06-11. — 19062×54—13.

COLELL (Aniceto), Bausen (Espagne), 27-05-35. — 9416×54—31.

COLLEONI (France), Thun (Seine-et-Oise), 12-09-27. — 12735×54—78.

COLOMES (Julio), Madrid (Espagne), 14-02-16. — 3228×54—91.

COMA (Libert), Barcelone (Espagne), 25-12-35. — 12165×54—13.

CUDIZIO (Carmela), Cidivale del Friuli (Italie), 31-10-28. — 8170×54—57.

CUENCA (José), Valdepenas (Espagne), 09-04-35. — 6967×54—34.

CUENCA (Alfonso), Valdepenas (Espagne), 22-11-31. — 6966×54—34.

CULOT (Charles), Uccle (Belgique), 20-03-28. — 7919×54—75.

D'ANGELO (Roland), Ancone (Italie), 23-11-22. — 12292×54—59.

D'AURIA (Antonio), Casavatore (Italie), 01-01-35. — 7948×54—47.

D'URSO (Costantino), Torre del Greco (Italie), 22-04-29. — 9836×54—59.

DAL PAR, née PALU, Sacile (Italie), 03-10-97. — 1652×54—54.

DAL PAR (Mario), Venezia (Italie), 30-01-96. — 1652×54—54.

DAMIANO (Marius), Nice (Alpes-Maritimes), 14-12-29. — 5717×54—06.

DAVID (Wladislawa), Zrombice (Pologne), 29-05-28. — 5718×54—88.

DAVID (Haïm), Alexandrie (Egypte), 08-01-31. — 11592×53—75.

DAVIDIAN (Krikor), Constantinople (Turquie), 08-04-24. — 11832×54—75.

DE CONTI (Angelo), Vittorio Veneto (Italie), 02-02-22. — 10782×54—54.

DE LA CRUZ (Gvidio), Bujalance (Espagne), 20-07-29. — 12255×54—84.

DE LUNGHI (Antonio), Melma (Italie), 25-05-28. — 10018×54—47.

DE MONTERO, née MOLINA, Murcia (Espagne), 28-10-16. — 10467×54—75.

DE MONTERO (José), Madrid (Espagne), 05-05-17. — 10467×54—75.

DE VALERIO (Luigi), Castellavazzo (Italie), 25-07-13. — 7666×54—71.

DE WAELE (Jules), Kruishoutem (Belgique), 14-11-02. — 12273×54—59.

DE WITTELEER (Aline), Bruxelles (Belgique), 07-05-32. — 6632×54—75.

DEGANG, née MASUTTI, Travesio (Italie), 16-01-09. — 6956×54—54.

DEGANG (Silvio), Talmassons (Italie), 16-06-03. — 6956×54—54.

DEL MISSIER (Severino), Clauzetto (Italie), 04-01-03. — 6381×54—75.

DEL MISSIER, née DEAN, Vito d'Asio (Italie), 05-10-07. — 6381×54—75.

DEL ZOTTO (Pierre), Budoia (Italie), 20-01-31. — 8766×54—75.

DELVAUX (Raymond), Hemixem (Belgique), 06-11-08. — 11034×54—75.

DEVRIESE (Henri), Rudderwoorde (Belgique), 04-11-11. — 10172×54—89.

DEVRIESE (Marcel), Lixy (Yonne), 12-01-20. — 10173×54—89.

DEVRIESE (André), Rudderwoorde (Belgique), 05-02-10. — 10171×54—89.

DI GENNARO (Savino), Corato (Italie), 01-12-35. — 9128×54—38.

DI ROSA (Salvatore), Favara (Italie), 29-09-33. — 5142×54—13.

DI TOMMASO (Fernando), Torricella Peligna (Italie), 14-10-31. — 7959×54—11.

DIAZ, née NAVARRO, Lorca (Espagne), 24-10-07. — 10722×54—11.

DIAZ (Ramon), Lorca (Espagne), 05-07-05. — 10722×54—11.

DJIZMEDJIAN (Evacri), Constantinople (Turquie), 28-11-03. — 10935×54—75.

DOMINGUEZ (Francisco), Fuengirola (Espagne), 16-07-34. — 10386×54—17.

DONINI, née BRAMBILLA, Cisano Bergamasco (Italie), 30-09-21. — 8273×53—31.

DONINI (Alfredo), Aquafredda (Italie), 20-03-20. — 8273×53—31.

DRAGONI (Massimiliano), Alfonsine (Italie), 14-09-17. — 17350×53—59.

DUBOIS (Henri), Merbes-le-Château (Belgique), 02-06-11. — 2456×54—59.

DUBOIS, née PIN, Oderzo (Italie), 31-08-12. — 2456×54—59.

DUDECK (Gunter), Berlin (Allemagne), 22-03-35. — 9450×54—78.

PULCWSKI (Jean), Balin (Pologne), 27-09-13. — 11196×54—33.

DULGWSKI, née SZYMAKOWSKA, Podolsze (Pologne), 25-04-11. — 11196×54—33.

EBRIGNETTI (Armand), Nice (Alpes-Maritimes), 17-09-33. — 4667×54—06.

ECHEGARAY (Francisco), Alicante (Espagne), 03-10-21. — 7493×54—75.

ELETZKY (Damien), Karkow (Russie), 04-11-92. — 23414×39—39.

FACCA (Pietro), Chions (Italie), 27-06-31. — 7498×54—30.

FALCO (Joseph), Juneda (Espagne), 18-04-34. — 10847×54—65.

FANTINI (Victor), Moimaco (Italie), 12-10-09. — 11999×54—32.

FANTINI, née MODOLO, Oderzo Treviso (Italie), 09-02-13. — 11999×54—32.

FELET (Pietro), Cordignano (Italie), 20-12-32. — 11623×54—26.

FERNANDEZ (Félix), Villard-Bonnot (Isère), 05-08-30. — 5846×54—38.

FERNANDEZ (Roch), Villard-Bonnot (Isère), 17-01-32. — 5847×54—38.

FERNANDEZ (Antonio), Arles (Bouches-du-Rhône), 09-03-32. — 8297×54—30.

FERRAN (Ricardo), Irun (Espagne), 07-09-34. — 9487×54—64.

FERRI (Vincent), Vénissieux (Rhône), 30-05-21. — 12693×50—69.

FICHTNER (Werner), Jablow (Pologne), 19-12-32. — 11190×54—07.

FILIPPOZZI (Ruggero), Chiampo (Italie), 24-01-29. — 6288×54—84.

FINOTTO (Augusto), Pramaggiore (Italie), 08-10-20. — 9850×54—31.

FONTANA (Andreino), Luogosanto (Italie), 18-07-33. — 9689×54—30.

FONTANA (Giuseppe), Luogosanto (Italie), 27-07-30. — 9688×54—30.

FRACZAK (Edouard), Kramkowo (Pologne), 0810-23. — 14170×52—15.

FUENTES (Louis), Barcelone (Espagne), 06-02-32. — 6237×54—31.

FULAT (Emile), Krzyzowa (Pologne), 28-10-26. — 10715×54—54.

GAGGIOLI (Victor), Granaglione (Italie), 12-07-31. — 6286×54—02.

GAGLIARDI, née SALVADORI, Bagolino (Italie), 14-12-19. — 10912×54—38.

GAGLIARDI (Faustino), Bagolino (Italie), 15-05-14. — 10912×54—38.

GARCIA, née LOPEZ, Aspe (Espagne), 20-06-04. — 10913×52—92.

GARCIA (José), Fortuna (Espagne), 30-04-11. — 8932×54—92.

GARCIA (Maria), Ventosa (Italie), 03-05-25. — 6638×54—75.

GARCIA (José), Mières (Espagne), 22-11-20. — 6679×54—81.

GARCIA (Hippolyte), Villeparte (Espagne), 18-04-32. — 11733×54—75.

GARCIA, née SOLER, Aguilas (Espagne), 08-07-09. — 12225×54—92.

GARNERO (Giovanni), Sampeire (Italie), 22-06-34. — 10267×54—13.

GARROS (Gerio), Barcelona (Espagne), 17-02-32. — 6680×54—31.

GASBARRE (Cosimo), Canosa di Puglia (Italie), 19-04-19. — 9450×54—38.

GASIOR (Jerzy), Mlyny (Pologne), 13-04-33. — 10668×54—02.

GASPARET (Enrico), Chions (Italie), 14-10-30. — 6218×54—30.

GEA (Pascual), Casteiseras (Espagne), 12-04-03. — 8748×54—34.

GENNARINI (Enrico), San Severino (Italie), 09-03-07. — 18450×52—75.
GENOVA (Matteo), Delia (Italie), 02-01-29. — 5688×54—69.
GIANNINI (François), Livourne (Italie), 20-10-31. — 6300×54—20.
GIL (Miguel), Yecla (Espagne), 09-07-30. — 5926×54—83.
GIOLDANENGO (Agnese), Boves (Italie), 13-06-07. — 54710×38—01.
GIRALDI (Benito), Brendola (Italie), 10-07-28. — 9757×54—52.
GIRGENTI (Emile), Tunis, 01-04-28. — 11885×54—96.
GIRONA (François), Cers (Espagne), 16-01-28. — 8950×54—81.
GIRONA, née BOLEA, Cers (Espagne), 28-12-29. — 8950×54—81.
GISPERT (José), Palamos (Espagne), 25-01-30. — 8286×54—38.
GIUGIALE (Matteo), Piozzo (Italie), 05-03-30. — 9247×54—13.
GIUSTI (Giusto), Vicopisano (Italie), 14-02-02. — 11495×54—13.
GODOY (José), Tarrasa (Espagne), 07-09-31. — 7547×54—61.
GOMEZ (Lucinda), Barros (Espagne), 07-02-35. — 10741×54—63.
GOMEZ (Serafin), Bilbao (Espagne), 04-01-31. — 11828×54—45.
GONZALEZ (Juan), Barcelone (Espagne), 28-04-31. — 10543×54—66.
GONZALEZ (Nicasio), Carchelejo (Espagne), 14-09-15. — 12124×54—84.
GONZALEZ (José), Turre (Espagne), 18-07-32. — 7749×54—30.
GONZALEZ, née MIR, Barriana (Espagne), 08-01-05. — 29455×37—84.
GONZALEZ (Antonio), Gallardos (Espagne), 11-04-03. — 29455×37—84.
GONZALEZ, née GARCIA, Rollan (Espagne), 10-10-09. — 7385×54—40.
GONZALEZ (Emile), Fuentes de Bejad (Espagne), 03-10-05. — 7385×54—40.
GREGORCZYK, née KMIECIAK, Sedziejowice (Pologne), 18-12-21. — 8061×18—75.
GREGORCZYK (Jean), Varsovie (Pologne), 18-05-22. — 8061×18—75.
GRINFAN (Pecimo), Cologna Veneta (Italie), 02-08-30. — 10217×54—24.
GRIOTTO (Gabriele), Volvera (Italie), 30-10-29. — 9388×54—30.
GUERRERO, née MATEU, Barcelone (Espagne), 28-10-10. — 10861×54—34.
GUERRERO (Albino), Rebanal de Las Llantas (Espagne), 05-02-14. — 10861×54—34.
GUILLEN (Joseph), Vilaller (Espagne), 05-05-31. — 6291×54—31.
GUITART (José), Callus (Espagne), 25-05-31. — 9060×54—11.
HACKO (Jean), Rusky Hrabovec (Tchécoslovaquie), 07-12-27. — 6726×54—78.
HANCEWIEZ, née SUCHODOLSKA, Wiechin (Pologne), 22-05-08. — 14001×49—31.
HANCEWIEZ (Stanislas), Luminec (Pologne), 10-10-21. — 14001×49—31.
HEREDIA (José), Beas de Seguras (Espagne), 12-01-35. — 5206×54—38.
HERNANDEZ (Elias), Alcira (Espagne), 28-02-12. — 7208×54—75.
HO TIN NOE, Canton (Chine), 00-00-05. — 10546×52—98.
HUI BON HOA, née WONG PGE CHIAO, Amoy (Chine), 18-09-16. — 12602×53—98.
ILLGE (Werner), Weissenfeld (Allemagne), 09-07-25. — 6727×54—67.
INCENITO (Vincent), Castellammare di Stabia (Italie), 28-10-32. — 11607×53—13.
IZQUIERDO (Francisco), Chimenas (Espagne), 17-06-18. — 17248×52—75.
IZQUIERDO, née FREIXA, San Hilario Sacalun (Espagne), 27-03-18. — 17248×52—75.
JACOB (Dieter), Weissenfeld (Allemagne), 18-01-32. — 5690×54—92.
JANIK (Joseph), Rybka (Pologne), 18-10-11. — 4420×54—59.
JANIK, née WISNIEWSKI, Oberhausen (Allemagne), 10-10-16. — 4420×54—59.
JEDRASIK (Jean), Besançon (Doubs), 08-06-33. — 8980×54—89.
JENLINSKI, née SZLATALA, Herten (Allemagne), 10-09-19. — 12324×54—71.
JENLINSKI (Edmond), Duibourg (Allemagne), 25-10-15. — 12224×54—71.
JIMENEZ (Alfonso), Madrid (Espagne), 09-10-33. — 7550×54—42.
JOB (Emilio), Gemona (Italie), 12-04-17. — 11138×54—32.
JUSTAMENTE, née FERNANDEZ, Santiago del Campo (Espagne), 08-06-23. — 12134×54—12.
JUSTAMENTE (Joachim), Rio Salado (Algérie), 01-10-19. — 12134×54—12.
KALEK (Louis), Szamotuly (Pologne), 11-08-04. — 10517×54—08.
KALEK, née TUREK, Slawienko (Pologne), 17-10-00. — 10517×54—08.
KASPRZYK (Jean), Kaczhowice (Pologne), 08-01-20. — 10824×54—59.
KASPRZYK, née KAMINSKA, Przasmysze (Pologne), 11-12-23. — 10824×54—59.
KATA (François), Zalesie (Pologne), 12-03-08. — 11103×54—62.
KATA, née JUREK, Harta (Pologne), 27-11-08. — 11103×54—62.
KIELTYKA (Stanislas), Lubno (Pologne), 23-12-27. — 6139×54—30.
KHIARI (Mohamed), Nabeul (Tunisie), 07-05-12. — 16771×54—96.
KIES (José), Mora de Obro (Espagne), 01-04-01. — 2079×54—33.
KIES, née DANKO, Veliky Kommaty (Ukraine), 23-01-21. — 2079×54—33.
KLECZEWSKI (Bernard), Rychnow (Pologne), 22-08-30. — 10827×54—59.
KLEITMAN (Jacqueline), Bruxelles (Belgique), 18-01-32. — 11734×54—75.
KLEPACKI, née JANOWSKA, Nienadowa (Pologne), 22-05-11. — 12381×54—51.
KLEPACKI (Jean), Nienadowa (Pologne), 27-12-04. — 12381×54—51.
KOMAN (Tadeusz), Podrosow (Pologne), 22-12-33. — 11000×54—03.
KOMAREK (Vaclav), Prague (Tchécoslovaquie), 21-12-99. — 8769×54—75.
KORN (Karoly), Budapest (Hongrie), 12-05-09. — 7342×54—91.
KORN, née WERLER, Zichyfalva (Yougoslavie), 21-05-08. — 7342×54—91.
KOUYOUMDJIAN (Léon), Damas (Syrie), 10-04-18. — 12115×54—13.
KOWALSKI (Stanislas), Galow (Pologne), 02-05-25. — 9333×54—71.
KOZLOWSKI, née KRASZKIEWICZ, Tursku (Pologne), 26-03-96. — 10825×54—59.
KOZLOWSKI (Jean), Tursku (Pologne), 19-12-94. — 10825×54—59.
KRUSINSKI (Marian), Rzeczniowek (Pologne), 17-07-23. — 11798×54—57.
KRZYWOSAD LIWSKI (Stanislaw), Horachow (Pologne), 02-01-26. — 4851×54—75.
KRZYZKOWIAK (Wanda), Herne (Pologne), 19-03-05. — 12088×54—75.
KUPDJIAN (Arminée), Salonique (Grèce), 12-01-24. — 12301×54—75.
KWASOWCZAK (Casimir), Biala (Pologne), 22-01-35. — 7846×54—25.
KYPREOS (Georges), Alexandrie (Egypte), 28-03-27. — 9390×54—69.
LANZET (David), Brody (Pologne), 25-03-01. — 11722×54—75.
LAPLAZA (Antonio), Zaragoza (Espagne), 19-02-32. — 5860×54—34.
LARROSA, née RIZO, Huercal Overa (Espagne), 29-03-99. — 10613×54—52.
LARROSA (Jacinto), Dolores (Espagne), 28-02-95. — 10613×54—52.
LATKA (Alois), Herne (Allemagne), 27-08-09. — 9231×50—62.
LATKA, née HADRYS, Oberhausen (Allemagne), 30-06-17. — 9231×50—62.
LAVARINI, née BASSO, Fontaniva (Italie), 24-05-15. — 10841×54—32.
LAVARINI (Lindo), Sant Anna d'Alfaedo (Italie), 29-12-15. — 10841×54—32.
LAWTON (Aaron), New-York (Etats-Unis), 29-08-25. — 6513×53—99.
LEMER, née LITWAK, Varsovie (Pologne), 09-08-20. — 11661×53—75.
LEMER (Moszko), Zarnograd (Pologne), 07-02-20. — 11661×53—75.
LEONART, née URIARTE, Santander (Espagne), 20-12-31. — 11187×53—33.
LEONART (Rodrigo), Santander (Espagne), 16-03-27. — 11187×53—33.
LESKINE (Wladimir), Rostow-sur-le-Don (Russie), 11-06-95. — 7198×54—77.
LEWANDOWSKI, née BADYNIAK, Warzymowo (Pologne), 10-01-09. — 7360×54—42.
LEWANDOWSKI (Joze!), Wuika Jurkowa (Pologne), 06-03-98. — 7360×54—42.
LI FUNG KUEE, née LY SIN CHEN, Papeete (Tahiti), 18-11-21. — 11165×54—98.
LI FUNG KUEE, Papeete (Tahiti), 02-01-16. — 11165×54—98.
LLANGUAS (Jacques), Barcelone (Espagne), 06-03-03. — 7558×54—66.
LLANGUAS, née SUBIRA, Torruella (Espagne), 03-11-04. — 7558×54—66.
LO BUE (Antoine), Favara (Italie), 23-03-28. — 13577×53—66.
LOCATELLI, née PERSONENI, Sant Omobono Imagna (Italie), 07-09-13, 8291×54—38.
LOCATELLI (Mario), Sant Omobono Imagna (Italie), 10-08-13. — 8291×54—38.
LOMBARDINI (Francesco), Brusimpiano (Italie), 15-12-22. — 7795×54—95.
LONGO (Luigi), Noale (Italie), 17-06-32. — 7616×54—11.
LOPEZ (Joseph), Los Barrios (Espagne), 19-05-31. — 5190×54—12.
LOPEZ (José), Ulella del Campo (Espagne), 04-05-34. — 9128×54—66.
LOPEZ (Leonardo), Saragosse (Espagne), 02-08-35. — 12376×54—83.
LOPEZ, née DE HARO, Bedar (Espagne), 20-05-13. — 12111×54—92.
LOPEZ (Juan), Lucainena (Espagne), 11-03-05. — 12111×54—92.
LORENTE (Dolorès), Moratalla (Espagne), 13-08-29. — 15397×53—34.
LORENZATI, née SEIMANDI, Barge (Italie), 25-07-18. — 7329×54—39.
LORENZATI (Antoine), Barge (Italie), 12-02-11. — 7329×54—39.
LUCCHETTI (Joseph), Roccasecca (Italie), 31-10-35. — 6860×54—69.
LUMAYE, née VLIETINCK, Fulham (Grande-Bretagne), 17-08-10. — 18523×54—06.
MACIEJEWSKI, née KASZNIA, Lad (Pologne), 07-02-01. — 11021×54—51.

MACIEJEWSKI (Stanislas), Lad (Pologne), 01-08-02. — 11021×54—54.
MACKOWIAK (Stanislas), Maximilianowo (Pologne), 18-10-01. — 2027×25—57.
MAES, née VAN HYFTE, Gand (Belgique), 10-02-13. — 3904×54—83.
MAES (Paul), Saint-Amandsberg (Belgique), 20-12-12. — 3904×54—83.
MAGALLANES, née LOPEZ, Almunecar (Espagne), 08-11-11. — 11513×54—16.
MAGALLANES (Antonio), Cadiz (Espagne), 27-04-11. — 11513×54—16.
MAGHROWICZ, née LOBODA, Slesin (Pologne), 28-04-01. — 6989×54—62.
MAGHROWICZ (Antoine), Winiec (Pologne), 21-10-90. — 6989×54—62.
MALIGNAGGI (Paul), Palazzolo Acreide (Italie), 18-10-28. — 7859×54—6.
MALIGNAGGI, née GILIBERTO, Palazzolo Acreide (Italie), 02-10-34. — 7859×54—06.
MANOUKIAN (Souren), Constantinople (Turquie), 06-06-23. — 990×54—75.
MANOUKIAN, née APKARIAN, Constantinople (Turquie), 05-03-23. — 990×54—75.
MANSUY, née SIMONCINI, Maizières-lès-Metz (Moselle), 20-03-05. — 2792×32—54.
MARANGONI (Ivano), Lestizza (Italie), 17-03-31. — 7860×54—75
MARCADET, née GORASSO, Pozzuolo del Friuli (Italie), 30-03-20. — 1662×32—37.
MARCHAL (Roger), Jemelle (Belgique), 27-03-36. — 3057×54—24.
MARCHWINSKI (Karol), Tupadly (Pologne), 09-04-25. — 6055×54—93.
MARCOVICI (Ionel), Buzau (Roumanie), 15-11-18. — 15115×47—75.
MARRA (Ciro), Pouzzoles (Italie), 29-04-34. — 6977×54—91.
MARSALA (Salvatore), Serra di Falco (Italie), 03-02-28. — 12089×54—13.
MARTELLO (Luigi), Heissen (Allemagne), 14-03-99. — 4583×46—23.
MARTELLO, née VELLAR, Borbedh (Allemagne), 26-05-01. — 4583×46—23.
MARTI (Manuel), Bausen (Espagne), 12-01-33. — 9467×54—34.
MARTINEZ (Raymond), Narbonne (Aude), 14-03-29. — 7139×54—66.
MARTINEZ (Francisco), Benejuzar (Espagne), 15-05-20. — 11621×54—13.
MARTINS (Antonio), Mesquital (Portugal), 03-02-04. — 10732×54—08.
MARTINS RIBEIRO (Joseph), Massegnes (Portugal), 13-12-34. — 10290×54—71.
MARTINEZ (José), San Miguel de Salinas (Espagne), 09-03-99. — 3237×38—92.
MASSEUS (Emile), Esteinpuis (Belgique), 22-01-13. — 11382×54—59.
MASSEUS, née BYL, Dalleln (Allemagne), 02-07-17. — 11382×54—59.
MATAMOROS (Félix), Oliva de la Frontera (Espagne), 18-05-12. — 11795×54—56.
MATEUS (José), Ourondo (Portugal), 20-11-34. — 9168×54—61.
MATYJA (Georges), Kowale (Pologne), 27-01-35. — 7106×54—78.
MAZIARZ, née ZAK, Przedzel (Pologne), 07-05-25. — 10965×54—02.
MAZIARZ (Joseph), Jaworow (Pologne), 17-02-13. — 10965×54—02.
MAZZER (Dino), Moreno di Piave (Italie), 21-08-33. — 9368×54—17.
MAZZONI (Antonino), Cavaglio d'Agogna (Italie), 07-01-15. — 10961×54—13.
MAZZONI, née NISOLOSO, Buia (Italie), 04-10-18. — 10961×54—13.
MECCHIA (Pierre), Gonesse (Seine-et-Oise), 08-10-32. — 9887×54—78.
MEDORO (Gabriele), Paglieta (Italie), 24-05-31. — 8256×54—82.
MERCADER, née SALVADOR, Alhama de Almeria (Espagne), 19-02-00. — 721×50—92.
MERCADER (Nicolas), Alhama de Almeria (Espagne), 02-05-99. — 721×50—92.
MESAS (Jésus), Madrid (Espagne), 25-12-35. — 12195×54—13.
MESTRE (José), Denia (Espagne), 27-09-35. — 9387×54—78.
MICHEL (Ida), Niedaltdorf (Sarre), 05-05-03. — 30298×37—75.
MIGLIETTI, née GARDA, Ivrea (Italie), 13-03-95. — 10479×54—69.
MIGLIERINA (Giuseppe), Olginasio de Besozzo (Italie), 15-03-12. — 10158×50—92.
MIGLIERINA, née LISCHETTI, Olginasio de Besozzo (Italie), 13-09-09. — 10158×50—92.
MINICI (Pietro), Grevo di Cedegolo (Italie), 25-12-05. — 9659×53—70.
MOLODYNSKI (Victor), Ulyczno (Pologne), 01-02-08. — 18155×37—08.
MOLODYNSKI, née DZIEWIECKI, Lodz (Pologne), 17-11-19. — 18155×37—08.
MOLTO (Daniel), Petrel (Espagne), 01-02-15. — 637×54—07.
MONACHINO (Etienne), Gafour (Tunisie), 08-11-29. — 6728×54—93.
MONER, née BARRIS, Agullana (Espagne), 21-05-01. — 7618×54—66.
MONTANARI, née TERENZIANI, Vitry-sur-Orne (Moselle), 28-02-09. — 7139×54—57.
MORENO (Tomas), la Puebla de Segura (Espagne), 19-03-28. — 12093×54—38.
MORER (François), Cuartell (Espagne), 30-05-33. — 6908×54—13.
MUNSTER (Gerhard), Nieder Giersdorf (Allemagne), 10-12-22. — 10721×54—76.
MUR (Luis), Pozan de Vero (Espagne), 18-04-34. — 11619×54—09.
NAGY (François), Tatabanya (Hongrie), 07-04-25. — 34832×15—59.
NAVARRO (Raymond), Armissan (Aude), 30-05-33. — 10579×54—11.
NEBIOLO, née COTTO, San Marzanotto (Italie), 25-03-05. — 50343×28—83.
NELLI (Adelmo), Pistoia (Italie), 05-02-14. — 6243×54—69.
NERVO (Angiolina), Cavagnolo (Italie), 15-02-23. — 10121×54—69.
NEUMANN (Max), Lodz (Pologne), 10-05-25. — 19731×54—68.
NGUYEN VAN KY (Gaston), Saigon (Viet-Nam), 28-09-29. — 11008×52—98.
NICOLAS (Joseph), Muno (Belgique), 01-01-28. — 12118×54—55.
NIEDOSIK (Lucien), Rohrbeck (Allemagne), 07-11-16. — 10845×54—68.
NIEDOSIK, née DZIUBA, Waniowice (Pologne), 31-04-15. — 10845×54—68.
NOWAK, née SOCHA, Giwoda (Pologne), 04-05-12. — 11705×54—77.
NOWAK (François), Kamionka (Pologne), 08-12-09. — 11705×54—77.
NUEZ (Felipe), Biesa (Espagne), 07-08-36. — 10026×54—09.
OLIVER (Joseph), Chirivel (Espagne), 23-01-32. — 10961×54—30.
OLLES (Pierrette), Berkane (Maroc), 22-07-32. — 11077×54—05.
ORO (Enrique), Ripoll (Espagne), 15-07-32. — 8820×54—31.
ORSETTIG (Antonio), Jaedis (Italie), 12-05-22. — 10976×53—47.
ORSETTIG, née SOSTERO, Remanzacco (Italie), 13-06-23. — 10976×53—47.
ORSUCCI (Guido), San Marcello (Italie), 15-07-09. — 10723×54—54.
ORSUCCI, née BORTOLET, Follina (Italie), 01-10-11. — 10723×54—54.
ORTEGA (Damian), Cuevas (Espagne), 04-11-29. — 5608×54—92.
ORZECHOWSKI (Stefan), Stanislawowa (Pologne), 29-09-06. — 8087×54—02.
ORZECHOWSKI, née ROSMANOWSKA, Mysiin (Pologne), 24-03-05. — 8087×54—02.
ORZECHOWSKI (Stanislaw), Mysiin (Pologne), 20-04-33. — 8088×54—02.
PAGGINI (Santo), Arezzo (Italie), 13-09-35. — 9047×54—13.
PALASZ (Zygmunt), Bochnia (Pologne), 26-11-15. — 8411×54—75.
PALMER (José), Andraitx (Espagne), 22-10-24. — 12911×19—78.
PALUCH, née PERSKA, Foluczczyki (Pologne), 01-09-11. — 6907×54—12.
PALUCH (Alexis), Pyekorowicz (Pologne), 21-02-14. — 6907×54—12.
PAMIES (Manuel), Cox (Espagne), 18-09-30. — 18216×50—11.
PASCUAL (Juan), Denia (Espagne), 19-10-32. — 7769×54—31.
PASTOR (Juan), Monovar (Espagne), 01-02-04. — 7838×54—11.
PASTOR, née MEGIAS, Jumilla (Espagne), 10-11-06. — 7838×54—11.
PAVAN (Danilo), Rovolon (Italie), 05-05-31. — 10036×54—46.
PEDRETTI (Mario), Golasecca (Italie), 20-10-35. — 12217×54—59.
PEIRONE (Antonio), Revello (Italie), 02-07-29. — 12239×54—13.
PELET, née CARRASCOSA, Alcira (Espagne), 16-11-15. — 8069×54—30.
PELLIZZARI (Joseph), Lonigo (Italie), 20-07-28. — 7516×54—32.
PERCIBALLI (Antonio), Boville Ernica (Italie), 16-05-01. — 6906×54—75.
PERCIBALLI, née DICOSIMO, Boville Ernica (Italie), 13-03-02. — 6906×54—75.
PERELLO (Victoriano), Mahon (Baléares), 03-07-11. — 6037×54—09.
PEREZ (Emilio), Benifayo (Espagne), 20-01-27. — 6717×54—30.
PEREZ (Maria), Valencia (Espagne), 23-10-36. — 10855×54—34.
PERICO, née BRAVI, Riviera d'Adda (Italie), 04-10-09. — 10961×53—32.
PERICO (Pietro), Calusco d'Adda (Italie), 21-10-07. — 10961×53—32.
PERSICO (Egidio), Albino (Italie), 02-02-10. — 12355×54—80.
PES (Valentin), Osera de Ebro (Espagne), 14-02-30. — 12283×54—52.
PETIT, née ZANETTI, Mel (Italie), 02-09-16. — 12274×54—59.
PFEFFER (Jean), Kokava (Tchécoslovaquie), 25-03-21. — 23138×39—75.
PFEFFER, née LESKOVJANOVA, Prague (Tchécoslovaquie), 14-07-21. — 23138×39—75.
PIANFETTI, née GIACHERIO, Locana (Italie), 25-09-10. — 13626×34—76.
PIASENTIN (Antonio), Godega di S/Urbano (Italie), 08-02-98. — 7828×54—31.
PIASENTIN, née ZUANET, Godega di S/Urbano (Italie), 22-03-01. — 7828×54—31.

PICAVET, née VAN WONTERGHEM, Lotenhulle (Belgique), 29-10-08. — 10139×54—89.

PICAVET (Pétrus), Meerdonk (Belgique), 28-12-07. — 10139×53—89.

PILECKI (Jean), An Hoa (Cochinchine), 24-04-32. — 5176×54—64.

PITARCH (Germinal), Barcelone (Espagne), 09-06-35. — 9999×54—81.

POLANCO (Dorotéo), Pedraza (Espagne), 06-06-01. — 10990×54—65.

POLANCO, née GALILEA, Murillo (Espagne), 04-12-99. — 10990×54—65.

PONS (Pilar), Valderrobres (Espagne), 18-11-36. — 13612×54—65.

PORRA (Angel), Ribas de Freser (Espagne), 03-03-36. — 7829×54—75.

POUPLIER (Robert), Anvers (Belgique), 21-12-29. — 12023×54—13.

POZEG (Mathieu), Podsreda (Yougoslavie), 01-09-21. — 10791×54—54.

RAJA (Alberto), Madrid (Espagne), 02-08-36. — 11636×54—38.

Ramos (Juan), Sorbas (Espagne), 21-07-35. — 7599×54—66.

RANDU, née GORSKI, Raczky (Pologne), 27-03-08. — 12353×54—01.

REMISOFF, née GABEZ, Bialoroves (Pologne), 02-03-08. — 8200×54—67.

REMISOFF (Lydia), Bialoveze (Russie), 19-10-24. — 8199×54—67.

REMISOFF (Pierre), Mosyr (Russie), 10-02-96. — 8200×54—67.

Ribes (Vincent), Lorcha (Espagne), 10-08-27. — 7156×54—66.

Ribotta (Constant), Bagnolo (Italie), 08-01-27. — 10038×54—65.

RINALDI (Hario), Samone di Strigno (Italie), 22-01-07. — 8576×54—25.

RINALDI, née PAOLETTO, Samone di Strigno (Italie), 06-06-07. — 8576×54—25.

RIOS (Roberto), San Salvador del Valle (Espagne), 11-06-31. — 10599×54—39.

RODRIGUEZ, née COVARRUBIAS, Madrid (Espagne), 29-08-13. — 11781×54—81.

RODRIGUEZ (Angel), Nerva (Espagne), 01-04-11. — 11781×54—81.

RODRIGUEZ, née PEREDA, Santander (Espagne), 23-04-15. — 11025×54—19.

RODRIGUEZ (Julien), Cuevas del Valle (Espagne), 23-01-12. — 11025×54—19.

RODRIGUEZ (José), Adra (Espagne), 28-05-30. — 8999×54—92.

RONCON (Giuseppe), Coassolo Torinese (Italie), 17-02-32. — 6739×54—32.

ROSIEK (Mathias), Czchow (Pologne), 26-12-31. — 10982×54—16.

ROSIEK, née KLEK, Bilsk Jakobkow (Pologne), 28-07-04. — 10981×54—16.

ROSIEK (Maciej), Czchow (Pologne), 11-02-05. — 10981×54—16.

ROSSI (Gaston), Turin (Italie), 18-08-31. — 9080×54—57.

ROTA, née FACHINETTI, Strozza (Italie), 04-09-12. — 10961×54—39.

ROTA (Vincenzo), Strozza (Italie), 07-09-09. — 10961×54—39.

RUBIA, née VELA, Motril (Espagne), 05-01-98. — 10755×54—13.

RUBIA (Nicolas), Lacalahovia (Espagne), 18-10-01. — 10755×54—13.

RUBIO (Mario), Cartagène (Espagne), 13-09-35. — 6730×54—91.

RYCKEWAERT, née DEFEVER, Saint-Georges-sur-Yser (Belgique), 27-01-02. — 2371×54—64.

RYCKEWAERT (Emile), Saint-Georges-sur-Yser (Belgique), 21-10-05. — 2371×54—61.

SACEDA (Gonzalo), Barcelone (Espagne), 10-06-30. — 8589×54—31.

SADEK (Renée), Helwan (Egypte), 16-02-23. — 6259×54—13.

SALA (Hélène), Brommat (Aveyron), 21-08-31. — 9921×54—16.

SALERNO (Sauveur), Santa Cristina d'Aspromonte (Italie), 01-01-32. — 8057×54—06.

SALIPA (Moïse), Athènes (Grèce), 24-12-27. — 10713×54—13.

SANCHEZ (Patricio), Albox (Espagne), 16-03-02. — 9798×54—13.

SANCHEZ, née LOPEZ, Albox (Espagne), 22-09-04. — 9798×54—13.

SANGUINETTI (Jules), Castiglione Chiavarese (Italie), 01-01-27. — 7786×54—84.

SARTOR (Giovanni), Feltre (Italie), 29-12-14. — 10702×54—80.

SASSATELLI (Ovidio), Frassinoro (Italie), 24-05-32. — 10977×54—83.

SCEMAMA, née SCEMAMA, Tunis, 09-11-08. — 14531×53—06.

SCHIEMANN (Werner), Konigsberg (Allemagne), 26-01-34. — 10877×54—30.

SCHMIT (Vital), Udange (Belgique), 12-07-27. — 3179×54—92.

SCHNEIDER (Jean), Recklinghausen (Allemagne), 12-01-07. — 36903×36—59.

SCHROEDER, née HOFFMANN, Grosbous (Luxembourg), 28-08-11. — 1317×54—52.

SCHROEDER (Léon), Fischbach (Luxembourg), 27-02-11. — 1317×54—52.

SCIABACUCCHI (Antonia), Gualdo Tadino (Italie), 27-05-30. — 10898×54—91.

SEGER (Jean), Volmerange (Moselle), 05-01-93. — 8078×54—57.

SEILER (Jacki), Berchem Sainte Agathe (Belgique), 23-01-36. — 9796×54—59.

SERRADURA (Giulio), Pennapiedimonte (Italie), 31-10-30. — 8586×54—38.

SERRAN (Diego), Malaga (Espagne), 05-04-18. — 5099×53—67.

SERRAN, née ORTIS, Irunjar (Espagne), 19-10-21. — 5099×53—67.

SGUALI, née CAVALERI, Favara (Italie), 02-09-11. — 11103×54—13.

SGUALI (Giovanni), Favara (Italie), 25-07-13. — 11103×54—13.

SILVER (Elie), Roshpina (Palestine), 00-00-03. — 31276×15—75.

SILVER, née DARR, Jérusalem (Palestine), 00-00-05. — 31276×15—75.

SIMON (Henri), Braubauerschaft (Allemagne), 20-09-87. — 10181×54—20.

SIMONDI (Maria), Vinadio (Italie), 23-06-88. — 4283×19—13.

SIWEK (Marian), Rycerzewic (Pologne), 21-03-29. — 9097×54—81.

SOETE (Valère), Izegem (Belgique), 22-05-27. — 3109×54—60.

SOKOL (Henryk), Przedmosc (Pologne), 20-12-35. — 9100×54—57.

SOLANILLA (Joseph), Irun (Espagne), 04-06-30. — 17059×53—56.

SPAIKERE (David), Odessa (Russie), 31-08-08. — 12273×53—75.

SPIER Donati (Marianne), Erfurt (Allemagne), 31-03-30. — 17869×53—75.

SPIER DONATI (Rodolfo), Erfurt (Allemagne), 29-03-32. — 17869×53—75.

SPRIET (Robert), Herseaux (Belgique), 11-12-11. — 10823×54—59.

SQUASSINA, née DE MENECH, Belluno (Italie), 10-09-00. — 11887×54—38.

SQUASSINA (Giuseppe), Brescia (Italie), 19-03-95. — 11887×54—38.

STANICZEK, née SROKA, Zegocin (Pologne), 14-01-28. — 11113×54—62.

STANICZEK (Gerard), Charzow (Pologne), 12-09-19. — 11113×54—62.

STEFANINI (Pietro), Castiglione Dei Pepoli (Italie), 22-12-97. — 12141×54—31.

STEFANINI, née STEFANINI, Castiglione Dei Pepoli (Italie), 16-12-02. — 12141×54—31.

STRELCHEVSKY (Igor), Gallipoli (Turquie), 21-04-21. — 8449×46—75.

STUPPIGLIA (Jean), Bordighera (Italie), 01-12-33. — 9610×54—73.

SUSAGNA (Gilbert), Almenar (Espagne), 24-09-35. — 10559×54—66.

SYMCHOWICZ (Wlodzimierz), Varsovie (Pologne), 08-08-31. — 10070×54—75.

SZABO (Ferenc), Tapioszentmarton (Hongrie), 03-12-27. — 11031×54—92.

SZKODA, née LUDWICZAK, Ceradz Dolny (Pologne), 07-03-01. — 6919×54—75.

SZKODA (Jean), Kosmin (Pologne), 17-06-00. — 6919×54—75.

TARABBIA (Lanfranco), Suno (Italie), 01-10-32. — 10539×54—57.

TASSONE (Domenico), Simbario (Italie), 16-02-28. — 11069×54—57.

TESTORI (Albino), Taleggio (Italie), 27-06-35. — 10966×54—21.

THEIS (Robert), Luxembourg, 22-06-32. — 6650×54—57.

THIERRY (Edmond), Court-Chaiche (Suisse), 01-06-28. — 5267×54—39.

TIMELLINI (Camillo), Guiglia (Italie), 17-01-28. — 11762×54—20.

TKACZ, née DOLATA, Pyzdry (Pologne), 10-10-23. — 18390×52—78.

TKACZ (Jacob), Zytniow (Pologne), 18-07-19. — 18390×52—78.

TOFFOLO (Antonio), Carbonera (Italie), 11-08-95. — 10622×54—33.

TOFFOLO, née FAVA, Carbonera (Italie), 27-10-95. — 10622×54—33.

TOLEDO (Joaquin), Luque (Espagne), 26-05-35. — 10812×54—66.

TOMASSI (Antonio), Cervaro (Italie), 18-02-29. — 7176×54—75.

TOMCZYSZYN, née GLOMB, Zamicchow (Pologne), 03-12-11. — 9356×54—78.

TOMCZYSZYN (Wladislas), Wiktorowka (Pologne), 03-10-14. — 9356×54—78.

TOPALJAN (Garabed), Sivas (Asie Mineure), 15-05-06. — 6093×38—13.

TORNINCASA (Robert), Villeurbanne (Rhône), 24-11-29. — 4536×54—69.

TOSOLINI (Louis), Marcq-en-Barœul (Nord), 24-10-28. — 6127×54—59.

TRACANELLI (Ottorino), San Vito Al Tagliamento (Italie), 02-09-22. — 9161×54—31.

TRANIT (Madeleine), Saigon (Cochinchine), 22-10-31. — 6766×54—98.

TREIG (Elios), Tarragone (Espagne), 08-12-32. — 7627×54—11.

TRENTINELLA (Francesca), Palmi (Italie), 05-09-03. — 6757×54—91.

TRIERWEILER (Abel), Ancy-sur-Moselle (Moselle), 04-02-08. — 2937×38—57.

TRZASOWSKI (François), Stoczki (Pologne), 21-12-12. — 7526×54—89.

TRZASOWSKI, née KONEFAL, Griodzice (Pologne), 07-07-12. — 7526×54—89.

TURELLI (Ottavio), Chianni (Italie), 10-01-24. — 15569×50—13.

VAIR (Armand), Bruzolo (Italie), 06-01-33. — 10640×54—38.

VALT (Mario), Falcade (Italie), 27-10-32. — 11816×54—88.

VALT (Sergio), Falcade (Italie), 24-10-31. — 11817×54—88.
VANDEN SANDE (Nicolas), Lantin (Belgique), 01-12-24. — 10701×54—30.
VELAZQUEZ (Ramon), Pravia (Espagne), 02-03-33. — 8049×54—75.
VERSCHAEVE, née VAN DAMME, Neuve-Eglise (Belgique), 07-03-31. — 7301×54—27.
VERSCHAEVE (Gabriel), Kuurne (Belgique), 19-02-25. — 7301×54—27.
VEZZETTO, née PETAZZONI, San Felice Sul Penaro (Italie), 22-11-01. — 11181×52—54.
VEZZETTO (Giacomo), Feletta (Italie), 05-03-00. — 11181×52—54.
VIDAL (José), Barcelone (Espagne), 17-02-33. — 9761×54—91.
VIDAL, née BALLESTA, la Nora (Espagne), 06-12-05. — 3122×54—91.
VIDAL (Pascal), Alger, 09-03-98. — 3122×54—91.
VIGATO (Danilo), Carceri (Italie), 30-08-22. — 11641×54—01.
VILARDELL (Francisco), la Pobla de Lillet (Espagne), 25-06-33. — 2626×54—66.
VILLA (Juan), Cieza (Espagne), 28-07-98. — 10362×54—17.
VINAU (Amador), Binefar (Espagne), 06-10-35. — 13285×54—82.
VIVALDI, née CASTELLANO, Torre Annunziatta (Italie), 17-10-01. — 10822×53—13.
VUILLERMOZ (Joseph), Hone (Italie), 01-12-24. — 12105×54—73.
WASILEWSKI (Jean), Wattenscheid (Allemagne), 06-02-21. — 8901×54—62.
WENZL (Paul), Bratislava (Tchécoslovaquie), 23-01-21. — 12385×54—73.
WYPIORCZYK (Joseph), Cerythew (Pologne), 11-12-20. — 12293×54—02.
ZAMBON (Horace), Budoia (Italie), 16-08-37. — 8677×54—73.
ZAMPATTI (Giuseppe), Ponte di Legno (Italie), 27-08-00. — 10136×54—78.
ZAMPATTI, née CONCA, Chiavenna (Italie), 23-02-08. — 10136×54—78.
ZANELLA (Benoit), Revine Lago (Italie), 03-01-29. — 8817×54—38.
ZANOTTI (Bruno), Borgo Sacco (Italie), 30-05-13. — 10703×54—90.
ZAOLI, née DEL RIO, Villamanan (Espagne), 22-09-14. — 5478×54—69.
ZARAGOZA (Eusebio), Huescar (Espagne), 26-04-27. — 3779×54—11.
ZBOROWSKI, née GRYGIEL, Sodingen (Allemagne), 31-03-21. — 11101×54—62.
ZBOROWSKI (François), Herne (Allemagne), 26-09-19. — 11101×54—62.
ZIELINSKI, née SPYCHALA, Habinghorst (Allemagne), 29-06-05. — 11026×54—42.
ZIELINSKI (Jean), Szubin (Pologne), 17-08-01. — 11026×54—42.
ZUBLENA (Maria), Visp (Suisse), 29-11-10. — 77×53—33.
ZUNINO (Valerio), Urbe (Italie), 21-09-14. — 10557×54—66.
ZYLBERSZTEIN (Zygmunt), Varsovie (Pologne), 06-05-30. — 6700×54—75.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

BOTTINELLI, née JACQUET, le Havre (Seine-Inférieure), 08-08-91. — 5121×45—06.
BUSCHI, née LEBEL, Montfort-sur-Risle (Eure), 10-08-01. — 9261×53—14.
DEUTEKOM, née GERARDIN, Chenimenil (Vosges), 20-05-10. — 4101×53—75.
GIACOMINI née GUEZENNEC, Douarnenez (Finistère), 10-10-95. — 1782×53—06.
GORETZSKY, née PIPARD, Miribel (Ain), 10-09-91. — 5212×54—38.
KOMAREK, née SUSAN, Embrun (Espagne), 08-05-94. — 8769×31—75.
MARTINEZ, née ANDRES, Beni Saf (Oran), 13-03-03. — 32537×38—92.
MONCHO, née SARTI, Kouba (Algérie), 06-04-98. — 10385×52—91.
MOUSSALI, née DEMORTIER, Roubaix (Nord), 20-07-07. — 6241×54—79.
PAGANI, née DAVID, Chaumont (Jura), 09-06-00. — 3239×11—39.
PARIS, née COLAS, Exermont (Ardennes), 01-12-02. — 10733×54—61.
PEREZ, née VIGNALS, Latour-de-Carol (Pyrénées-Orientales), 03-01-00. — 10518×54—66.
QUINTANA, née BERDAGUER, Saint-Laurent-de-Cerda (Pyrénées-Orientales), 02-02-92. — 3907×54—66.
ROELANDS, née FORST, Nordheim (Bas-Rhin), 13-01-06. — 11785×54—67.
ROMERO, née MIRANDA, Lamtar (Oran), 15-05-82. — 8712×52—92.
RUCHET, née MICHEL, Marseille (Bouches-du-Rhône), 27-03-91. — 1909×54—13.
SEGER, née BRUMM, Rosteig (Bas-Rhin), 23-11-03. — 6078×54—57.
TOMADESSO, née DUFOUR, Carentan (Manche), 01-10-02. — 1598×53—50.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

BETKA (Jean), Marais-la-Chapelle (Calvados), 24-07-36. — 10771×54—51.
BETKA (Daniel), Inor (Meuse), 03-12-44. — 10771×54—51.
BETTOCCHI (Hélène), Piennes (Meurthe-et-Moselle), 21-01-41. — 20113×40—54.
BETTOCCHI (Raymonde), Piennes (Meurthe-et-Moselle), 14-01-44. — 20113×40—54.
BETTOCCHI (Albert), Piennes (Meurthe-et-Moselle), 30-12-36. — 20113×40—54.
BETTOCCHI (Charles), Piennes (Meurthe-et-Moselle), 02-03-34. — 20113×40—54.
BIANCHINI (Annie), Cravencères (Gers), 03-08-48. — 9125×54—32.
BIANCHINI (Thérèse), Cravencères (Gers), 13-02-47. — 9125×54—32.
COEN (Guelidia), Salonique (Grèce), 09100-35. — 13962×54—13.
DE MONTERO (Marie), Saint-Sebastien (Espagne), 08-08-44. — 10167×54—75.
DE MONTERO (Xavier), Paris), 09-08-53. — 10167×54—75.
DUBOIS (Claudine), Erquelinnes (Belgique), 29-04-42. — 2456×54—59.
DULOWSKI (Jean), Poitiers (Vienne), 15-01-41. — 11136×54—33.
FANTINI (Eliane), Lectoure (Gers), 01-01-51. — 11999×54—32.
FANTINI (Christian), Lectoure (Gers), 09-11-48. — 11999×54—32.
FANTINI (Marie), Lectoure (Gers), 17-02-53. — 11999×54—32.
GAGLIARDI (Colette), Saint-Jean-en-Royans (Drôme), 23-07-51. — 10912×54—38.
GAGLIARDI (Ersilia), Bagolino (Italie), 10-12-15. — 10912×54—38.
GAGLIARDI (Marcel), Saint-Jean-en-Royans (Drôme), 01-11-52. — 10912×54—38.
GASBARRE (Dante), Vienne (Isère), 27-01-52. — 9110×54—38.
GASBARRE (Tosca), Vienne (Isère), 16-02-51. — 9110×54—38.
GASBARRE (Véra), Vienne (Isère), 06-11-49. — 9110×54—38.
GASBARRE ((Libero), Vienne (Isère), 01-09-48. — 9110×54—38.
GASBARRE (Sabino), Canosa di Puglia (Italie), 08-12-15. — 9110×54—38.
GASBARRE (Michel), Canosa di Puglia (Italie), 23-03-11. — 9110×54—38.
GIRONA (Lina), Mazamet (Tarn), 17-01-50. — 8950×54—81.
GONZALEZ (Denise), Chein-Dessus (Haute-Garonne), 17-06-37. — 7385×54—40.
GREGORCZYK (Anne-Marie), Issy-les-Moulineaux (Seine), 07-08-51. — 8061×18—75.
GREGORCZYK (Jean-Claude), Issy-les-Moulineaux (Seine), 15-10-49. — 8061×18—75.
HANCEWIEZ (Robert), Cornebarieu (Haute-Garonne), 12-09-48. — 11001×49—31.
HANCEWIEZ (Eugène), Cornebarieu (Haute-Garonne), 07-05-15. — 11001×49—31.
HANCEWIEZ (Jean), Fourquevaux (Haute-Garonne), 01-09-13. — 11001×49—31.
HANCEWIEZ (Michel), Baziège (Haute-Garonne), 21-09-42. — 11001×49—31.
IZQUIERDO (Nati), Paris, 30-01-47. — 17218×52—75.
JENLINSKI (Claire), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 07-07-43. — 12321×54—71.
JENLINSKI (Marie-Hélène), Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 30-12-47. — 12321×54—71.
JENLINSKI (Liliane), Le Creusot (Saône-et-Loire), 11-09-41. — 12321×54—71.
JUSTAMENTE (Jean), Decazeville (Aveyron), 23-06-50. — 12131×54—12
JUSTAMENTE (Madeleine), Decazeville (Aveyron), 11-08-45. — 12131×54—12.
KASPRZYK (Jean), Denain (Nord), 01-03-43. — 10821×54—59.
KASPRZYK (Daniella), Denain (Nord), 02-12-46. — 10821×54—59.
KASPRZYK (Marie-José), Denain (Nord), 05-09-52. — 10821×54—59.
KATA (François), Divion (Pas-de-Calais), 30-07-42. — 11103×54—62.
KATA (Wladislas), Divion (Pas-de-Calais), 17-05-41. — 11103×54—62.
KIES (Ernest), Périgueux (Dordogne), 20-10-44. — 2079×54—33.
KIES (Guy), Sainte-Marie-de-Chignac (Dordogne), 11-06-50. — 2079×54—33.
KIES (Mario), Sainte-Marie-de-Chignac (Dordogne), 29-10-47. — 2079×54—33.
KLEPACKI (Marie-Thérèse), Neuville-sur-Arzillie (Marne), 01-03-43. — 12381×54—51.
LARROSA (Maxime), Roches-sur-Rognon (Haute-Marne), 28-09-38. — 10613×54—52.
LAVARINI (Rosette), Marciac (Gers), 10-01-44. — 10811×54—32.

LAVARINI (André), Montréal-du-Gers (Gers), 18-10-38. — 10844×54—32.

LAVARINI (René), Ricourt (Gers), 24-10-46. — 10844×54—32.

LEONART (François), Bordeaux (Gironde), 01-01-54. — 11187×53—33.

LI FUNG KUEE (Florent), Makatea (Tahiti), 10-10-48. — 11165×51—98.

LI FUNG KUEE (Chantal), Papeete (Tahiti), 01-01-53. — 11165×51—98.

LI FUNG KUEE (Christiane), Makatea (Tahiti), 02-02-46. — 11165×51—98.

LI FUNG KUEE (Wellington), Makatea (Tahiti), 18-11-43. — 11165×51—98.

LI FUNG KUEE (John), Papeete (Tahiti), 29-07-41. — 11165×51—98.

LOCATELLI (Maria-Teresa), Sant Omobono Imagna (Italie), 17-10-39. — 8291×54—38.

LOCATELLI (Aldo), Saint-Jean-en-Royans (Drôme), 21-06-53. — 8291×54—38.

LOCATELLI (Bruno), Saint-Jean-en-Royans (Drôme), 27-09-51. — 8291×54—38.

LOCATELLI (Jean-Baptiste), Saint-Jean-en-Royans (Drôme), 01-11-49. — 8291×54—38.

LOCATELLI (Rosanne), Sant Omobono Imagna (Italie), 04-10-47. — 8291×54—38.

LOCATELLI (Marniccio), Sant Omobono Imagna (Italie), 29-09-46. — 8291×54—38.

LOCATELLI (Astrino), Sant Omobono Imagna (Italie), 11-09-43. — 8291×54—38.

LORENZATI (Denis), Saint-Claude (Jura), 16-02-54. — 7329×54—39.

LORENZATI (Livio), Barge (Italie), 04-02-49. — 7329×54—39.

LORENZATI (Bruno), Barge (Italie), 01-11-45. — 7329×54—39.

LORENZATI (Lucien), Barge (Italie), 07-10-43. — 7329×54—39.

LORENZATI (Thomas), Barge (Italie), 16-07-31. — 7329×54—39.

MACIEJEWSKI (Sophie), Lad (Pologne), 09-01-36. — 11021×51—51.

MACIEJEWSKI (Daniel), Ay-Champagne (Marne), 31-05-46. — 11021×51—51.

MACIEJEWSKI (Régine), Chigny-les-Roses (Marne), 03-03-41. — 11021×51—51.

MAES (Jacqueline), Gand (Belgique), 30-11-38. — 3904×54—83.

MAGALLANES (Carmen), Cartagene (Espagne), 02-03-37. — 11513×54—46.

MARTELLO (Rosette), Budelière (Creuse), 25-02-39. — 4788×46—23.

MAZIARZ (Joseph), Saint-Quentin (Aisne), 22-03-51. — 10965×54—02.

MAZIARZ (Edouard), Sedan (Ardennes), 12-10-49. — 10965×54—02.

MAZIARZ (Richard), Gauchy (Aisne), 03-01-48. — 10965×54—02.

MAZZONI (Joël), Cavaillon (Vaucluse), 24-01-52. — 10961×54—13.

MAZZONI (Françoise), Orgon (Bouches-du-Rhône), 25-09-49. — 10961×54—13.

MONER (Enrique), Figueras (Espagne), 01-06-36. — 7618×54—66.

NIEDOSIK (Jeanne), Wittelsheim (Haut-Rhin), 02-04-40. — 10845×54—68.

NIEDOSIK (Marie), Wittenheim (Haut-Rhin), 25-03-42. — 10845×54—68.

NIEDOSIK (Edouard), Pulversheim (Haut-Rhin), 29-04-45. — 10845×54—68.

NIEDOSIK (Adèle), Pulversheim (Haut-Rhin), 23-06-47. — 10845×54—68.

NIEDOSIK (Richard), Pulversheim (Haut-Rhin), 17-01-50. — 10845×54—68.

NIEDOSIK (Paulette), Wittenheim (Haut-Rhin), 05-10-52. — 10845×54—68.

NOWAK (François), Egreville (Seine-et-Marne), 19-05-52. — 11705×54—77.

NOWAK (Jeanine), Egreville (Seine-et-Marne), 01-12-46. — 11705×54—77.

NOWAK (Jean-Claude), Egreville (Seine-et-Marne), 14-06-53. — 11705×54—77.

ORSETTIG (Andreina), Remanzacco (Italie), 19-07-46. — 10976×53—17.

ORSETTIG (Jean), Clairac (Lot-et-Garonne), 22-03-49. — 10976×53—17.

PALUCH (Janine), Feurs (Loire), 07-12-45. — 6907×54—42.

PALUCH (Joseph), Civens (Loire), 23-11-39. — 6907×54—42.

PERICO (Alfred), Saint-Sauvy (Gers), 24-01-40. — 10961×53—32.

PICAVET (Daniel), Lailly (Yonne), 21-08-48. — 10139×53—89.

PICAVET (Robert), Lailly (Yonne), 25-03-44. — 10139×53—89.

PICAVET (Françoise), Lailly (Yonne), 02-09-42. — 10139×53—89.

PICAVET (Marie-Thérèse), Lailly (Yonne), 24-07-41. — 10139×53—89.

PICAVET (André), Lailly (Yonne), 07-09-38. — 10139×53—89.

PICAVET (Jacqueline), Lailly (Yonne), 25-11-39. — 10139×53—89.

RINALDI (Marcelle), Grandfontaine-Fournets (Doubs), 13-09-41. — 8576×54—25.

RINALDI (Roger), Pontarlier (Doubs), 17-05-41. — 8576×54—25.

RINALDI (Claudine), Pontarlier (Doubs), 13-11-47. — 8576×54—25.

RINALDI (Lydia), Strigno (Italie), 03-01-38. — 8576×54—25.

RODRIGUEZ (Eliane), Tudeils (Corrèze), 01-08-53. — 11025×51—19.

RODRIGUEZ (Carmen), Tudeils (Corrèze), 01-01-52. — 11025×51—19.

RODRIGUEZ (Julien), Saint-Cirgues-de-Malbert (Cantal), 20-09-13. — 11025×51—19.

RODRIGUEZ (Rose), Saint-Chamant (Cantal), 24-02-42. — 11025×51—19.

ROSIEK (Louis), Nonac (Charente), 06-11-41. — 10981×54—16.

ROSIEK (Pierre), Nonac (Charente), 22-10-39. — 10981×54—16.

ROSIEK (André), Saint-Barthélemy-de-Bellegarde (Dordogne), 28-04-34. — 10981×54—16.

ROTA (Alain), Saint-Claude (Jura), 23-01-54. — 10961×54—39.

ROTA (Christian), Saint-Claude (Jura), 08-02-44. — 10961×54—39.

ROTA (Daniel), Saint-Claude (Jura), 06-01-38. — 10961×54—39.

ROTA (Marie-Josée), Saint-Claude (Jura), 03-02-36. — 10961×54—39.

SCHROEDER (Bernadette), Auberive (Haute-Marne), 27-06-41. — 1317×54—52.

SCHROEDER (Robert), Auberive (Haute-Marne), 20-05-36. — 1317×54—52.

SEGER (Raymond), l'Hôpital (Moselle), 11-03-34. — 8078×54—57.

SEGER (Liliane), Poitier (Vienne), 14-03-40. — 8078×54—57.

SEGER (Arlette), Metz (Moselle), 18-09-46. — 8078×54—57.

SERRAN (Christobal), Guéret (Creuse), 29-03-41. — 5099×53—07.

SERRAN (Germaine), Guéret (Creuse), 27-03-42. — 5099×53—07.

SERRAN (Maurice), Champsanglar (Creuse), 13-06-43. — 5099×53—07.

SERRAN (Marcel), Privas (Ardèche), 07-02-51. — 5099×53—07.

SGUALI (Francesca), Favara (Italie), 29-02-16. — 11103×54—13.

SGUALI (Paola), Favara (Italie), 28-12-40. — 11103×54—13.

STANICZEK (Christiane), Libercourt (Pas-de-Calais), 06-08-48. — 11113×54—62.

STANICZEK (Bernard), Oignies (Pas-de-Calais), 16-04-47. — 11113×54—62.

TKACZ (Guy), Poissy (Seine-et-Oise), 19-03-52. — 18390×52—78.

TKACZ (Jean-Jacques), Poissy (Seine-et-Oise), 06-01-51. — 18390×52—78.

TOMAS (Marie), Briarre-sur-Essonne (Loiret), 01-02-43. — 17218×52—75.

TRZASOWSKI (Edouard), Migennes (Yonne), 10-09-52. — 7526×54—89.

VERSCHAEVE (Luc), Longchamps (Eure), 06-02-54. — 7701×54—27.

VIDAL (Jeronimo), Barcelone (Espagne), 01-09-35. — 3122×54—91.

ZBOROWSKI (Lydie), Mazingarde (Pas-de-Calais), 09-09-50. — 11101×54—62.

ZIELINSKI (Irène), Saint-Etienne (Loire), 08-05-43. — 11026×54—42.

ZIELINSKI (Joseph), Saint-Etienne (Loire), 07-02-37. — 11026×54—42.

Art. 4. — Est autorisé à s'appeler également à l'avenir:

KHIARI (François). — KHIARI (Mohamed), Nabeul (Tunisie), 07-05-12. — 10771×54—96.

Art. 5. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

ANDRÉ MONTEL.

Décret du 10 décembre 1954 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABENI (Isaac), Constantinople (Turquie), 01-10-08. — 1697×54—75.

AIZPURUA, née CAMPANDEGUI, Fontarabie (Espagne), 10-08-02. — 10762×54—61.

AIZPURUA (Claudio), Saint-Sébastien (Espagne), 18-02-99. — 10762×54—61.

ALBANESE (Charles), Naples (Italie), 19-05-00. — 29635×17—51.

ALBERT (Esteban), Madrid (Espagne), 26-01-18. — 5547×53—69.

ALLIO (Antoine), Paesana (Italie), 01-03-12. — 12505×54—13.
AMMANNATI (Armando), Montecatini (Italie), 15-09-13. — 11267×54—20.
ANDERSSON (Karl), Arvika (Suède), 14-08-28. — 428×54—13.
ANTICHAN, née GANDOLFI, Neviano Degli Arduini (Italie), 30-10-20. — 11146×54—82.
ARAMINI (Paolo), Altare (Italie), 02-12-06. — 27876×36—13.
ARRIGONI (Pietro), Camerata Cornello (Italie), 21-10-34. — 12263×54—84.
ARRUFAT (Joaquim), Lledo (Espagne), 25-06-15. — 12591×54—18.
ASCARI (Emo), Concordia Sulla Secchia (Italie), 25-10-26. — 6176×54—38.
BASMADJIEFF (Stantcho), Sofia (Bulgarie), 13-09-92. — 5931×37—75.
BATANCEV (Omer), Novi Knejevac (Yougoslavie), 20-06-19. — 11073×49—57.
BAUDART, née GERARD, Peruwelz (Belgique), 20-12-03. — 11365×54—59.
BAUDART (Walter), Peruwelz (Belgique), 19-10-09. — 11365×54—59.
BELCHI (Joaquin), Esparragal (Espagne), 27-12-30. — 12565×54—34.
BENMAOR (Joseph), Smyrne (Asie Mineure), 10-08-13. — 11411×54—13.
BENZI (Aldo), Novi di Modena (Italie), 27-05-28. — 10683×54—80.
BENZI (Oberdan), Novi di Modena (Italie), 18-11-24. — 10681×54—80.
BERRONE (Giuseppe), Sommariva del Bosco (Italie), 01-12-30. — 690×54—47.
BLASZCZYK (Jan), Ruda (Pologne), 17-08-32. — 12221×54—27.
BOGUN (Manfred), Dortmun (Allemagne), 21-07-23. — 12334×54—13.
BOHNERT (Louis), Karlsruhe (Allemagne), 03-03-30. — 12333×54—67.
BONATO (Marius), Milan (Italie), 30-11-88. — 32224×14—38.
BONAVERO (Ettore), Avigliana (Italie), 25-02-32. — 9286×54—42.
BONOMELLI (Giovanni), Camerata Cornello (Italie), 07-05-28. — 4794×54—70.
BOOIJ (Jacob), Alkmaar (Hollande), 29-07-01. — 15377×53—06.
BOOIJ, née GEHLE, Amsterdam (Hollande), 24-11-09. — 15377×53—06.
BORGNA (Oreste), Fontanelle (Italie), 05-04-32. — 8163×54—38.
BOU (José), Callosa de Eusarria (Espagne), 23-12-09. — 7513×54—91.
BOU, née MAS, Rafol de Almunia (Espagne), 28-10-15. — 7513×54—91.
BREDY (Honoré), Quart (Italie), 11-03-29. — 11667×54—38.
BUSATO (Joseph), Piovene (Italie), 19-05-16. — 12331×54—67.
CACCITTI (Aloyse), Miederwiltz (Luxembourg), 10-11-02. — 12358×54—13.
CADAMURO (Fausto), Breda di Piave (Italie), 15-02-06. — 1948×54—31.
CADAMURO, née GUIDOLIN, Resana (Italie), 23-05-11. — 1948×54—31.
CALLENS (Gérard), Mouscron (Belgique), 07-01-24. — 683×54—60.
CAMHI, née MASSARANO, Salonique (Grèce), 15-09-11. — 1988×52—69.
CAMHI (Isaac), Salonique (Grèce), 00-00-07. — 1988×52—69.
CAMPIGOTTO (Romano), Ponte di Piave (Italie), 09-08-15. — 11971×54—11.
CAMPIGOTTO, née SCUCCATO, Pozzolecne (Italie), 06-10-20. — 11971×54—11.
CAMPIN, née DE MIGUEL, Pelegrina (Espagne), 15-06-17. — 10285×54—13.
CAMPIN (Emilio), Pozuelo (Espagne), 10-03-12. — 10285×54—13.
CANOVAS (Pedro), Cartagène (Espagne), 16-07-08. — 1944×49—91.
CATTO (Mario), Tortona (Italie), 06-12-05. — 1122×40—31.
CAVAGNA (Matteo), San Pellegrino (Italie), 20-08-32. — 12123×54—84.
CAVEDONI, née SACCA, Taurianova (Italie), 20-09-02. — 27204×47—75.
CAVEDONI (Arnaldo), Bazzano (Italie), 23-10-98. — 27204×47—75.
CELANT, née SCARPAT, Budoia (Italie), 25-07-07. — 25732×46—78.
CELANT (Giovanni), Polcenigo (Italie), 26-06-03. — 25732×48—78.
CHAHINIAN (Ardaches), Karpouth (Asie Mineure), 15-03-17. — 2805×38—26.
CHAHINIAN, née HOVAGUIMIAN, Kharpout (Asie Mineure), 14-09-22. — 2805×38—26.
CHAN PAO KOON, Kei An Pin Chekiang (Chine), 05-04-12. — 16213×54—16.
CIUTAD (Lidia), Graus (Espagne), 30-08-33. — 12411×54—82.
CIUTAD (Obdulia), Graus (Espagne), 31-08-32. — 12412×54—82.
CODAZZI (Vittorio), Taleggio (Italie), 23-02-15. — 12161×54—52.
CODAZZI, née LOCATELLI, Taleggio (Italie), 06-06-18. — 12161×54—52.
COHEN-HAROUNOFF (Benjamin), Istanbul (Turquie), 10-07-10. — 15954×50—99.
COHEN-HAROUNOFF, née AMINOFF, Meched (Iran), 15-05-22. — 15954×50—99.
COLELLA (Léandre), Casalvieri (Italie), 14-01-06. — 20741×47—75.
COLELLA, née PESCOSOLIDO, Casalvieri (Italie), 14-10-11. — 20741×47—75.
CONTASTI (Mario), Castel del Monte (Italie), 29-02-28. — 12413×54—69.
COSTA (Enrique), la Bisbal (Espagne), 07-08-34. — 7506×54—34.
COVINI, née TRADII, Balogna (Italie), 20-09-23. — 3821×54—20.
COVINI (Alessandro), Piacenza (Italie), 27-12-17. — 3821×54—20.
CSENDES (Jonas), Fonyed (Hongrie), 01-05-27. — 10112×54—59.
CUGIER (Casimir), Recklinghausen (Allemagne), 08-12-17. — 11297×54—62.
CUNTIGH (Gino), Nimis (Italie), 28-03-34. — 13759×54—26.
D'INTRONO (Vito), Corato (Italie), 17-10-33. — 12110×54—38.
DA CUNHA (Vidal), Arcos de Valdevez (Portugal), 20-04-07. — 10729×54—65.
DALO (Gelindo), Cona (Italie), 15-05-23. — 14813×54—57.
DANKO (Yvan), Mikova (Roumanie), 15-08-21. — 12502×54—69.
DE ROSSI, née HAMMLING, Grossorner (Allemagne), 25-04-25. — 17025×50—54.
DEBUE (Hector), Moen (Belgique), 29-07-06. — 8651×54—28.
DEHAENE (Daniel), Watou (Belgique), 08-05-15. — 10751×54—59.
DELRIO (Firmo), Strasbourg (Bas-Rhin), 01-07-14. — 10117×54—51.
DOS SANTOS (José), Travassos (Portugal), 27-08-30. — 13031×54—31.
DOUGOUD (Louis), Prez, vers Noreaz (Suisse), 05-06-06. — 5713×54—70.
DRUMLEWICZ (Henryk), Zalechow (Pologne), 23-12-16. — 8391×54—75.
DUBOIS, née LOPEZ, Aguilas (Espagne), 30-01-16. — 10934×54—75.
FARAGLIA (Secondina), Montasola (Italie), 10-01-25. — 15821×53—74.
FARGALLO (Manuel), la Codosera (Espagne), 01-08-10. — 12652×54—64.
FEDOROWSKY, née GUERCHOVITCH, Walssilkow (Russie), 24-03-93. 16291×32—75.
FEDOROWSKY (Mordouch), Kozeletz (Russie), 06-10-98. — 16291×32—75.
FETERMAN, née WAISCHTELBAUM, Rzeszow (Pologne), 06-11-98. — 18895×47—75.
FETERMAN (Salomon), Varsovie (Pologne), 01-05-99. — 18895×47—75.
FIETTA (Lodovico), San Secondo Parmense (Italie), 18-08-23. — 11170×54—13.
FILIPIAK (Konstanty), Czyzew (Pologne), 25-10-10. — 12614×54—08.
FILIPIAK, née DOMINIAK, Czyzew (Pologne), 12-12-13. — 12614×54—08.
FIOL (Agueda), Mercadal (Baléares), 21-07-19. — 3209×54—06.
FORSZPANIAK (Jean), Werne (Allemagne), 07-11-03. — 32527×36—57.
FRITZSCHE (Heinz), Adorf (Allemagne), 01-06-20. — 20534×54—57.
GAIOTTO (Pierre), Salgareda (Italie), 09-09-22. — 7890×54—31.
GALIANA (Thomas), Callosa (Espagne), 07-10-95. — 7267×54—91.
GALIANA, née RODRIGUEZ, Alger, 10-04-03. — 7267×54—91.
GALICZ (Adalbert), Budapest (Hongrie), 25-06-25. — 6248×53—75.
GANDOLFI (Italo), Tizzano Val Parma (Italie), 20-06-15. — 12186×54—13.
GARCIA (Antonio), Corella (Espagne), 03-03-26. — 6768×54—81.
GARCIA (Francisco), Nador (Maroc), 01-08-35. — 8699×54—91.
GARDI, née PALAZZI, Oltre il Colle, 29-12-24. — 12036×54—84.
GARDI (Vincent), Olmo al Brembo (Italie), 02-12-19. — 12036×54—84.
GARNERO (Jacques), Brossasco (Italie), 10-03-34. — 10670×54—83.
GERVASONI (Modeste), San Giovanni Bianco (Italie), 21-12-32. — 11016×54—52.
GIACOMINI, née BERTOLO, Fiume Veneto (Italie), 24-09-05. — 34398×45—45.
GIACOMINI (Giuseppe), Fiume Veneto (Italie), 03-06-99. — 34398×45—45.
GIAMBERTONE (Salvatore), Rome (Italie), 17-12-20. — 12969×53—68.
GILLIA (Constant), Rochefort-du-Gard (Gard), 27-03-10. — 23125×40—30.
GOBBATO (Rodolfo), Sernaglia della Battaglia (Italie), 02-12-21. — 12826×53—42.
GOSCINIAK (Sigismond), Lunen (Pologne), 12-01-18. — 12551×54—88.
GRACIA (Sol), Barcelone (Espagne), 17-10-35. — 13282×54—75.
GRAZZINI (Radio), Florence (Italie), 21-05-06. — 11633×54—75.
GRECO, née NOTARGIACOMO, Santopadre (Italie), 23-02-99. — 16981×45—42.

GRECO (Pasquale), Santopadre (Italie), 10-01-94. — 46981 x 45—42.

GREGORIEFF, née KOTOW, Orawa (Pologne), 17-11-97. — 12202 x 54—75.

GRIALDI (Louis), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 14-03-23. — 5209 x 54—25.

GRIGORIAN (Gourguen), Ekaterinadar (Iran), 23-05-01. — 8868 x 54—13.

GRIGORIAN, née PUSUPIAN, Constantinople (Turquie), 00-00-16. — 8868 x 54—13.

GRITTI (Antonio), Bergamo (Italie), 13-06-23. — 7055 x 54—26.

GRZEDELEZ (Eduard), Fulda (Allemagne), 08-10-28. — 9217 x 54—77.

GUAUS (Henri), Sallebœuf (Gironde), 07-11-02. — 8561 x 54—33.

GUINART (Rosario), Barcelone (Espagne), 04-01-33. — 9896 x 53—31.

HERZIG (Marie-René), Luxembourg, 14-01-05. — 1958 x 12—59.

ICETA (Mercedes), Renteria (Espagne), 25-09-19. — 12305 x 54—81.

INDJESJAN (Hoveep), Yozgad (Asie mineure), 15-05-10. — 12163 x 54—73.

INDJESJAN, née BOYADJAN, Karpouth (Asie mineure), 15-04-22. — 12163 x 54—73.

JELEFF (Alexandre), Sofia (Bulgarie), 28-01-29. — 1880 x 54—75.

JONAS (Edouard), Paris, 09-05-83. — 103099 x 10—75.

JORDANA (José), Montanuy (Espagne), 17-03-04. — 27845 x 16—31.

JORDANA, née PEGUERA, Castanesa (Espagne), 21-09-11. — 27845 x 16—31.

KACIK, née GURINOVA, Dolna Breznica (Tchécoslovaquie), 17-02-01. — 8199 x 49—78.

KACIK (Georges), Lednica Lehota (Tchécoslovaquie), 29-01-05. — 8199 x 49—78

KANIOWSKI (Grzegorz), Nielepkowice (Pologne), 12-03-09. — 6115 x 54—59.

KAPEK (Karel), Morawska Ostrave (Tchécoslovaquie), 05-11-10. — 18067 x 52—75.

KEGELS (Cyrille), Houdeng Goegnies (Belgique), 10-10-00. — 10761 x 54—51.

KEPES (Adam), Budapest (Hongrie), 11-07-18. — 13916 x 19—75.

KESMINAS, née CIPARAS, Rimzeniai (Lithuanie), 07-10-14. — 3083 x 54—75.

KESMINAS (Aloizas), Telsai (Lithuanie), 25-04-25. — 3083 x 54—75.

KHACHIKIAN (Krikor), Kharpout (Turquie), 00-00-05. — 40680 x 38—26.

KHACHIKIAN, née KEHIAYAN, Kharpout (Turquie), 10-01-07. — 40680 x 38—26.

KIEFERBAUM, née BROMBACHER, Bâle (Suisse), 27-05-01. — 6401 x 53—75.

KIEFERBAUM (Léonard), Livow (Pologne), 15-03-00. — 6401 x 53—75.

KIRSNER (Ernest), Onga (Hongrie), 24-12-05. — 3163 x 33—75.

KONIECEK (Miecislas), Lopacin (Pologne), 13-07-00. — 12543 x 54—39.

KORSZUK, née CZESZYNSKI, Sterkrade (Allemagne), 08-08-21. — 12531 x 54—62.

KORSZUK (Zbigniew), Plonsk (Pologne), 05-05-19. — 12531 x 54—62.

KUS (Joseph), Grodkowice (Pologne), 23-05-27. — 12625 x 54—78

KUZBIK, née KACALA, Koscienki (Pologne), 05-01-25. — 12111 x 54—71

KUZBIK (Wladislaw), Privonice (Pologne), 16-09-22. — 12111 x 54—71.

LALIC (Mirko), Bratiskovci (Yougoslavie), 11-01-08. — 12611 x 54—68.

LALIC, née HORVAT, Felsoszolnok (Hongrie), 04-03-12. — 12611 x 54—68.

LANDAU (Kalman), Zastavna (Roumanie), 22-05-12. — 14694 x 19—75.

LANDAU, née STORCH, Hujcze (Pologne), 21-06-12. — 14694 x 19—75.

LANKHORST (Johan), Amsterdam (Hollande), 20-01-09. — 9445 x 18—78.

LEIBOVICI (Marcel), Galatz (Roumanie), 17-11-23. — 4838 x 53—75.

LEWANDOWSKI, née GORNECKI, Lidzbark (Pologne), 19-06-21. — 11110 x 54—62.

LEWANDOWSKI (François), Gelsenkirchen (Allemagne), 07-10-18. — 11110 x 54—62.

LISIECKI, née KULIKOWSKA, Krasne (Pologne), 10-02-95. — 12583 x 54—57.

LISKIEWICZ (Szajndla), Varsovie (Pologne), 04-07-11. — 12849 x 53—75.

LISTEMANN (Christophe), Vaudrevange (Sarre), 21-08-24. — 312373 x 16—88.

LIZZI, née LOMBARDI, Gatteo (Italie), 05-10-16. — 9393 x 54—38.

LLOPIS (Dolorès), Barcelone (Espagne), 28-04-33. — 10672 x 54—31.

LOBI (Augusto), Sassoferrato (Italie), 02-08-21. — 12552 x 54—24.

LONCZKOR (Emeric), Fertorakos (Hongrie), 16-10-23. — 3631 x 53—13.

LOPEZ (Gérard), Rozas de Valdeporres (Espagne), 01-07-02. — 12063 x 54—75.

LOPEZ, née AZCONA, Rozas de Valdeporres (Espagne), 15-03-01. — 12063 x 54—75.

LOPEZ (Francisco), Barcelone (Espagne), 13-08-35. — 12534 x 54—11.

LOUWAGIE (Joseph), Verneuil-sur-Avre (Eure), 23-06-29. — 12275 x 54—27.

MAINARDIS (Severino), Socchieve (Italie), 09-11-22. — 16421 x 53—75.

MAINGUET (Albert), Chenee (Belgique), 31-10-04. — 12072 x 54—59.

MARCON (Maria), Mareno di Piave (Italie), 27-06-33. — 6207 x 54—31.

MARRECAU, née DUBRULLE, Evregnies (Belgique), 13-12-18. — 6544 x 54—59.

MARRECAU (Eugène), Watteren (Belgique), 27-12-13. — 6544 x 54—59.

MARTINTONI (Dario), Mione Rumo (Italie), 05-05-07. — 1836 x 54—07.

MARTINTONI, née GUIRAL, Carcassonne (Aude), 27-11-06. — 1836 x 54—07.

MARTIN, née ABRIL, Algarra (Espagne), 20-09-15. — 6923 x 54—75.

MARTIN (Justo), Belvis de Monroy (Espagne), 19-07-14. — 6923 x 54—75.

MARTINEZ (Miguel), Gergal (Espagne), 02-12-17. — 11323 x 54—92.

MARUCA (Rosario), Falerna (Italie), 04-07-28. — 12381 x 54—73.

MARZA (Maria), Villafames (Espagne), 06-12-18. — 6718 x 54—34.

MASO (Roland), Santa Maria di Sala (Italie), 22-04-30. — 9133 x 54—84.

MASSE (Mario), Cuorgne (Italie), 03-05-20. — 15720 x 53—75.

MASZTAT (Jean), Manchester (Amérique), 19-01-09. — 12213 x 54—59.

MASZTAT, née SIELECKI, Skorocice (Pologne), 22-10-14. — 12213 x 54—59.

MATTIUZZO (Imberto), Saint Biagio di Callalta (Italie), 22-05-15. — 8854 x 54—17.

MATTIUZZO, née POL, Saint Biagio di Callalta (Italie), 03-11-15. — 8854 x 54—17.

MELE (Robert), Lerida (Espagne), 06-06-35. — 12528 x 54—43.

MENDOLA (Thomas), Milocca (Italie), 19-12-24. — 12432 x 54—73.

MENEGHIN (Tranquillo), Brugine (Italie), 25-01-23. — 8124 x 54—59.

METIANU (Cornel), Agris (Roumanie), 26-09-14. — 2072 x 54—75.

MEYZA, née SUDOL, Cholewiana Gora (Pologne), 20-10-13. — 1202 x 54—59.

MEZZACQUI (Lodovico), Pavullo (Italie), 02-06-02. — 38354 x 36—20.

MILLERET (Jean), le Caire (Egypte), 19-03-03. — 3774 x 32—74.

MINCES, née CHODACZEK, Wieniawa (Pologne), 25-03-01. — 31279 x 38—31.

MINCES (Tobjasz), Varsovie (Pologne), 26-02-95. — 31279 x 38—31.

MOLINA (Vicente), Cuevas (Espagne), 17-03-09. — 6153 x 54—92.

MOLINA (Eusebio), Aguilas (Espagne), 11-02-07. — 12162 x 54—12.

MORELLO (François), Esterri de Aneu (Espagne), 24-04-36. — 939 x 54—31.

MORENO, née FERRER, Cocentaina (Espagne), 02-10-09. — 8130 x 54—75.

MORENO (Gregorio), Atalaya del Canavate (Espagne), 09-05-03. — 8130 x 54—75.

MOYA (Alfonso), Calasparra (Espagne), 27-07-22. — 12235 x 54—13.

MOYA, née PIO, Paesana (Italie), 17-01-29. — 12235 x 54—13.

MUNARI (Ettore), San Pietro In Gu (Italie), 10-03-08. — 11913 x 54—32.

MUNARI, née FONDI, Pasiano (Italie), 19-12-11. — 11913 x 54—32.

MUSIELAK, née PIENKOWSKI, Laskowce (Pologne), 09-07-21. — 12523 x 54—62.

MUSIELAK (Siegfried), Castrop (Allemagne), 12-04-22. — 12523 x 54—62.

NAVARRO (Juan), Cuevas del Almanzora (Espagne), 08-12-07. — 12555 x 54—30.

NEGRO (Umberto), Pederobba (Italie), 29-07-25. — 11095 x 53—32.

NOGHERETTO, née MARZINOTTO, Portogruaro (Italie), 23-09-28. — 1142 x 54—81.

NOGHERETTO (Nello), Portogruaro (Italie), 27-01-26. — 1142 x 54—81.

NUVOLI (Agnès), Florinas (Italie), 14-03-19. — 12192 x 54—20.

OHNET, née GOZZI, St. Martino de Calvi (Italie), 06-12-15. — 2671 x 16—83.

PAKOSZ (François), Wanne (Allemagne), 23-01-19. — 12215 x 54—13.

PAPUCCI (Alfeo), Brozzi (Italie), 31-03-00. — 5350 x 52—75.

PARIGUIAN (Bedros), Kharpout (Asie mineure), 12-01-01. — 12161 x 54—13.

PARIGUIAN, née BOGHOSSIAN, Kharpout (Asie Mineure), 13-05-05. — 12461 x 54—13.

PELTA, née PODOLSKI, Zolengorodki (Russie), 20-05-91. — 35028 29—59.

PEREZ (Jean), Ohanes (Espagne), 22-05-21. — 12595 x 54—65.

PEREZ, née VICENTE, Hernani (Espagne), 18-01-24. — 12595 x 54—65.

PI VICENTE, Rotova (Espagne), 06-01-26. — 10196 x 54—31.

PIANETTI, née PLEVANI, San Giovanni Bianco (Italie), 10-05-06. — 12193 x 54—84.

BIANETTI (François), San Gallo (Italie), 14-05-03. — 12493 x 54—84.
BICCINI (Renée), Gualdo Tadino (Italie), 08-06-25. — 34312 x 48—57.
BINOSA, née FIRENZE, Carro (Italie), 24-02-23. — 9518 x 54—38.
BINOSA (Antonio), Lusevera (Italie), 11-10-11. — 9518 x 54—38.
BIRAS (Augustin), Oristano (Italie), 25-01-22. — 337 x 18—38.
BOCHAYAN (Nazareth), Alep (Syrie), 31-03-28 — 5799 x 54—42
BOPIOL (Léon), Karschnitz (Pologne), 17-03-04. — 11782 x 54—59.
BOPIOL, née JAROSZ, Dembionka (Pologne), 15-06-06. — 11782 x 54—59.
BRAT, née PALMIERI, Barletta (Italie), 01-01-09. — 12451 x 54—13.
BRESDI (Ruggero), Meldola (Italie), 22-01-21. — 6701 x 54—57.
BTAK (Jean), Sleszowice (Pologne), 13-12-03. — 17862 x 53—43.
BTAK, née PLONKA, Wadowico (Pologne), 14-12-02. — 17862 x 53—43.
BUCCI (Domenico), Lucca (Italie), 11-06-18. — 12415 x 54—13.
BUCCI, née BARBERI, Firenze (Italie), 26-07-22. — 12415 x 54—13.
BUDO (Zdzislas), Sosnowiec Pogon (Pologne), 30-10-21. — 12531 x 54—59.
CALUZZA (Gina), Stregna (Italie), 05-11-21. — 9359 x 54—78.
CEZZONICO (Idilio), Appiano Gentile (Italie), 14-12-21. — 18134 x 50—75.
CEBELLES (Jose), Almansa (Espagne), 26-08-95. — 33012 x 37—92
CEICARDO DAS NEVES (Alvaro), Arganil (Portugal), 26-10-35. — 12547 x 54—61.
CETTNER (Simon), Podwoloczyska (Autriche), 26-11-99. — 7526 x 54—95.
CETTNER, née BRONNER, Cracovie (Pologne), 30-11-97. — 7526 x 54—95.
CEZZETTO (Giovanni), Sernaglia (Italie), 01-02-24. — 10774 x 54—24.
CHEN (Emmanuel), Natoye (Belgique), 01-05-01. — 14135 x 54—77.
CHODRIGUEZ (Françoise), Gardanne (Bouches-du-Rhône), 22-12-30. — 13982 x 54—13.
CHODRIGUES (Manuel), Sao Simao (Portugal), 27-06-05. — 32936 x 34—78.
CHONDELUK (Daniel), Czernnikave (Pologne), 18-03-05. — 12453 x 54—50.
CHOSSI (Gilbert), Dampierre-les-Bois (Doubs), 20-07-31. — 12696 x 54—90.
CHOSZAK, née MATUSZAK, Wanne (Allemagne), 17-03-17. — 12515 x 54—62.
CHOSZAK (Etienne), Bornig (Allemagne), 14-08-13. — 12515 x 54—62.
CIALO (Joseph), Tarrasa (Espagne), 03-03-34. — 12525 x 54—13.
CIALVETTI (Baptiste), San Giovanni Bianco (Italie), 16-01-28. — 5086 x 54—84.
CIANCHEZ (Manuel), Vigo (Espagne), 02-07-15. — 12241 x 54—40.
CIANCHEZ, née LECUONA, Irun (Espagne), 18-12-24. — 12241 x 54—40.
CIANCHEZ (Jean), Alquife (Espagne), 16-09-20. — 25130 x 48—63.
CIANSEGUNDO (Felicienna), Navalacruz (Espagne), 23-10-97. — 12571 x 54—65.
CIAVIN (Joseph), Champorcher (Italie), 18-03-02. — 12691 x 54—74.
CIAVIN, née SAVIN, Champorcher (Italie), 05-10-01. — 12691 x 54—74.
CIAVOLDELLI (Pietro), Clusone (Italie), 05-01-31. — 13516 x 54—78.
CIBARDELLA, née RECCHIA, Sora (Italie), 02-07-05. — 6391 x 38—69.
CIBARDELLA (Lorenzo), Castelliri (Italie), 22-06-06. — 6391 x 38—69.
CICHAAR (Maurice), Saint-Gilles-les-Bruxelles (Belgique), 11-11-10. — 11787 x 54—59.
CIDONI (Guerrino), Saint-Demetrio (Italie), 16-01-09. — 11063 x 54—85.
CIMONIN (Bruno), Latisana (Italie), 28-08-28. — 13688 x 54—59.
CIMOJE (Dinro), Split (Yougoslavie), 25-01-03. — 9223 x 54—78.
CIOLDI, née BOSI, Caorso (Italie), 28-10-06. — 9163 x 54—31.
CIOLDI (Vito), Caorso (Italie), 01-10-02. — 9163 x 54—31.
CIOSA (Antonio), Arenys de Munt (Espagne), 21-12-35. — 11128 x 54—34.
CIPERKA, née VRBKA, Sibovac (Yougoslavie), 04-06-01. — 18409 x 53—70.
CIPERKA (Viktor), Trojeglova (Yougoslavie), 26-12-08. — 18409 x 53—70.
CIPIEWAK (Icek), Brosnowice (Pologne), 15-01-97. — 323 x 49—75.
CIPIEWAK, née ZILBERBERG, Siedlce (Pologne), 17-09-98. — 323 x 49—75.
CITEINMANN (Heinrich), Hilsbach (Allemagne), 23-09-25. — 10392 x 54—75.
CITROIAZZO (Rino), Carling (Moselle), 18-10-31. — 11764 x 54—57.
CITULZAFT (Berich), Vilno (Russie), 06-04-96. — 9784 x 54—59.
CITULZAFT, née LIBERMAN, Panevez (Lithuanie), 10-03-14. — 9784 x 54—59.
CZLAGMAN, née BRICZKA, Berezna (Pologne), 18-12-10. — 34250 x 48—75.
CZLAGMAN (Abram), Jozefow (Pologne), 06-12-97. — 34250 x 48—75.
CABACHE, née ANDRE, Jérusalem (Palestine), 22-06-31. — 11502 x 50—99.
CARTARA (Alexandre), Portanova (Italie), 12-08-22. — 854 x 54—47.
CAS (Augustin), Oostburg (Pays-Bas), 01-02-19. — 12551 x 54—35.
CEOU (Pierre), Pékin (Chine), 26-06-13. — 2487 x 54—75.
CRAPLETTI, née PARIGI, Grone (Italie), 10-01-12. — 3124 x 54—78.
CRAPLETTI (Giulio), Grone (Italie), 11-08-09. — 3124 x 54—78.
CRINCHERINI (Albert), Cossogno (Italie), 22-09-10. — 1905 x 54—39.
CURRIN, née BURLINETTO, Vigonovo (Italie), 15-11-28. — 4260 x 54—78.
CURRIN (Giorgio), Pedavena (Italie), 25-08-28. — 4260 x 54—78.
CALENTE (Manuel), Louie (Portugal), 20-02-12. — 20356 x 43—38.
CALERO (Alexandre), Torrealvilla (Espagne), 06-06-26. — 12564 x 54—13.
CALLRIBERA (Antonio), Barcelone (Espagne), 28-11-04. — 1960 x 54—26.
CALLRIBERA, née MAYOLAS, Rubi (Espagne), 23-06-03. — 1960 x 54—26.
CERHAEGHE (André), Neuve-Eglise (Belgique), 18-04-36. — 12179 x 54—76.
CERSACE (Jean), Satriano (Italie), 24-10-10. — 7379 x 49—93.
CEZZARO (Pierre), Vilvoorde (Belgique), 27-06-34. — 12203 x 54—45.
CIDAL (Dorotea), Tivisa (Espagne), 17-03-34 — 10322 x 54—82.
CIEREN, née BERGHMAN, Moorsele (Belgique), 08-02-23. — 269 x 54—14.
CIEREN (Gaston), Wulpen (Belgique), 28-07-13. — 269 x 54—14.
CIGNALI (Adrien), Valdibure (Italie), 05-04-23. — 8383 x 50—20.
CILA (Guillaume), Mollo (Espagne), 21-12-00. — 4015 x 54—66.
CILA, née VILA, Montagut (Espagne), 05-06-04. — 4015 x 54—66.
CIVENT, née PARO, Salgareda (Italie), 08-02-27. — 6973 x 54—32.
COISIN, née D'ESTE, Vittorio Veneto (Italie), 30-05-20. — 12621 x 54—78.
COLONTE (Serafino), Mainate (Italie), 29-08-30. — 12010 x 54—35.
COLONTE, née BIANCHI, Buguggiate (Italie), 06-01-04. — 12010 x 54—25.
COLPI (Mario), Zeri (Italie), 10-08-15. — 11814 x 54—38.
COLPI, née MENONI, Zeri (Italie), 29-10-19. — 11814 x 54—38.
COLTAN (Mario), Monsenice (Italie), 27-03-25. — 12373 x 54—91.
CWASZNIEWSKI, née SCHAFER, Saffig (Allemagne), 27-03-15. — 7541 x 54—59.
CWICZEWSKI, née WEDRYCHOWICZ, Dobra (Pologne), 07-11-07. — 12613 x 54—08.
CWICZEWSKI (Stanislas), Dembnialki Liskow (Pologne), 12-07-03. — 12613 x 54—08.
CZAGO (Joachim), Ceggio (Italie), 14-11-02. — 2378 x 54—47.
CZAGO, née FURLAN, Cimadolino (Italie), 29-08-05. — 2378 x 54—47.
CZAMPIERI, née BALEN, Aumetz (Moselle), 07-07-06. — 11066 x 54—57.
CZANCHI (Bruno), San Giovanni Ilarion (Italie), 08-06-23. — 12402 x 54—73.
CZANCO (Angelo), San Fior (Italie), 27-12-23. — 11125 x 54—47.
CZANNESE, née VERARDO, Fiume Veneto (Italie), 30-10-13. — 3121 x 54—82.
CZANNESE (Egidio), Fiume Veneto (Italie), 05-10-13. — 3121 x 54—82.
CZEKIAN (Dikran), Yozgad (Asie Mineure), 18-02-07. — 4907 x 47—42.
CZEKIAN, née CHADARAIAN, Merzifoum (Asie Mineure), 15-01-14. — 4907 x 47—42.
CZUCCALMAGLIO, née CORRADIN, Pressana (Italie), 28-04-30. — 16622 x 53—84.
CZUCCALMAGLIO (Leandro), Cologna Veneta (Italie), 14-03-19. — 16622 x 53—84.
CZULIANI (Bruno), Spilimbergo (Italie), 30-08-21. — 7875 x 54—57.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ARNAL, née GELY, Paris, 15-09-08. — 1633 x 50—75.
BERGMANS, née PICHON, Fougères (Ille-et-Vilaine), 25-05-96. — 7243 x 50—76.
BONATO, née MERLIN, Beaurepaire (Isère), 02-02-89. — 32221 x 14—38.
BRUSCOLOTTI, née ROBERT, Paris, 01-02-01. — 19907 x 49—75.
DEHAENE, née DEHEDIN, Friville-Escarbotin (Somme), 22-12-21. — 10751 x 54—59.
ECHEVERRIA, née SUHIT, Ainhoa (Basses-Pyrénées), 12-07-78. — 12184 x 54—40.
ERRA, née DONNE A DIEU, le Havre (Seine-Inférieure), 12-02-02. — 22227 x 30—75.
FAUS, née PUEYO, Villeneuve-de-la-Rivière (Pyrénées-Orientales), 20-08-96. — 12663 x 54—66.

HUGHES, née DONAT, Gordes (Vaucluse), 12-08-89. — 11351 x 53—75.

JONAS, née BERTOZZ, le Thor (Vaucluse), 01-01-01. — 103009 x 10—75.

MAINGUET, née JUNIET, Saint-Rémy-Chaussée (Nord), 14-04-04. — 12072 x 54—59.

RIBELLES, née CARRERES, Oran, 21-09-96. — 33012 x 37—92.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

AIZPURUA (Natividad), Urrugne (Basses-Pyrénées), 08-09-40. — 10762 x 54—64.

AIZPURUA (Apolino), Fontarable (Espagne), 30-07-35. — 10762 x 54—64.

BOOIJ (Guillaume), Alkmaar (Hollande), 16-01-42. — 15377 x 53—66.

BOOIJ (Louise), Alkmaar (Hollande), 08-02-45. — 15377 x 53—66.

CADAMURO (Denise), Flourens (Haute-Garonne), 07-09-46. — 1948 x 54—31.

CAMPIGOTTO (Bruno), Castelnaudary (Aude), 10-10-42. — 11971 x 54—11.

CAMPIN (Hélène), Marseille (Bouches-du-Rhône), 25-01-52. — 10285 x 54—13.

CAMPIN (Maria), Marseille (Bouches-du-Rhône), 12-10-19. — 10285 x 54—13.

CAMPIN (Rose), Marseille (Bouches-du-Rhône), 12-01-48. — 10285 x 54—13.

CAMPIN (José), Marseille (Bouches-du-Rhône), 27-10-45. — 10285 x 54—13.

CELANT (Liliana), Cambiago (Italie), 11-01-42. — 25732 x 48—78.

CODAZZI (Mariarosa), Taleggio (Italie), 05-10-42. — 12164 x 54—52.

CODAZZI (Francesca), Taleggio (Italie), 17-05-44. — 12164 x 54—52.

CODAZZI (Irène), Taleggio (Italie), 10-11-46. — 12164 x 54—52.

CODAZZI (Denise), Attancourt (Haute-Marne) 05-10-51. — 12164 x 54—52.

COLELLA (Iva), Casalvieri (Italie), 05-08-35. — 20741 x 47—75.

COVINI (Marie), Ajaccio (Corse), 12-04-50. — 5821 x 54—20.

COVINI (Antoine), Ajaccio (Corse), 28-02-47. — 5821 x 54—20.

GARDI (Marceline), Rustrel (Vaucluse), 30-05-53. — 12036 x 54—84.

GARDI (Anne-Marie), Rustrel (Vaucluse), 12-08-49. — 12036 x 54—84.

GARDI (Jacqueline), Rustrel (Vaucluse), 19-12-46. — 12036 x 54—84.

GIACOMINI (Rémy), Bonny-sur-Loire (Loiret), 22-06-39. — 34398 x 45—45.

GREGORIEFF (Suzanne), Doulcon (Meuse), 16-09-36. — 12202 x 54—75.

GREGORIEFF (Jean-Pierre), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 12-05-38. — 12202 x 54—75.

INDJESIAN (Lucie), Ugine (Savoie), 01-05-50. — 12163 x 54—73.

JORDANA (Aline), Ore (Haute-Garonne), 25-10-39. — 27815 x 46—31.

KESMINAS (Philippe), Paris, 03-06-51. — 3083 x 54—75.

KORSZUK (Richard), Houdain, 29-03-53. — 12531 x 54—62.

KORSZUK (Maxime), Haillicourt (Pas-de-Calais), 10-08-19. — 12531 x 54—62.

KORSZUK (Charles), Haillicourt (Pas-de-Calais), 31-05-48. — 12531 x 54—62.

KUZBIK (Jean-Paul), Le Creusot (Saône-et-Loire), 29-08-51. — 12114 x 54-71.

KUZBIK (Sonia), Saint-Laurent-d'Andenay (Saône-et-Loire), 16-03-44. — 12114 x 54—71.

LEWANDOWSKI (Richard), Libercourt (Pas-de-Calais), 24-12-50. — 11110 x 54—62.

LEWANDOWSKI (Irène), Libercourt (Pas-de-Calais), 13-02-48. — 11110 x 54—62.

MARRECAU (Marie-Cécile), Roubaix (Nord), 18-11-50. — 6544 x 54—59.

MARRECAU (Jean-Pierre), Roubaix (Nord), 08-01-48. — 6544 x 54—59.

MARRECAU (Paulette), Roubaix (Nord), 10-01-44. — 6544 x 54—59.

MARTINEZ (Emile), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-04-42. — 10285 x 54—13.

MASZTAT (Claudine), Tilloy (Nord), 08-09-48. — 12243 x 54—59.

MASZTAT (Marie-Thérèse), Saméon (Nord), 16-04-52. — 12243 x 54—59.

MATTIUZZO (Jean-Claude), Angoulême (Charente-Maritime), 24-08-46. — 8854 x 54—17.

MEYZA (Jean), Abscon (Nord), 11-06-49. — 12242 x 54—59.

MEYZA (Edmond), Abscon (Nord), 12-02-15. — 12242 x 54—59.

MEYZA (Hélène), Abscon (Nord), 10-04-48. — 12242 x 54—59.

MUSIELAK (Christine), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 19-12-46. — 12523 x 54—62.

NOGHERETTO (Françoise), Albi (Tarn), 26-06-51. — 1142 x 54—81.

PEREZ (Violetta), Montespan (Haute-Garonne), 08-04-46. — 1295 x 54—65

PEREZ (Marie-Pilar), Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 04-07-19. — 12595 x 54—65.

PEREZ (Marie-Consuelo), Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 30-03-51. — 12595 x 54—65.

PINOSA (Gina), Carro (Italie), 24-10-16 — 9518 x 54—38.

PINOSA (Gianna), Carro (Italie), 19-04-45. — 9518 x 54—38.

PINOSA (Olga), Carro (Italie), 29-11-41. — 9518 x 54—38.

PUCCI (Angelo), Pordenone (Italie), 05-11-44. — 12415 x 54—13.

PUCCI (Nella), Pordenone (Italie), 10-06-43. — 12415 x 54—13.

ROSZAK (Léon), Barlin (Pas-de-Calais), 11-09-46. — 12515 x 54—62.

ROSZAK (Stephan), Barlin (Pas-de-Calais), 05-02-40. — 12515 x 54—62.

SANCHEZ (José), Labastide-d'Armagnac (Landes), 12-03-41. — 1224 x 54—40.

SANCHEZ (Carmen), Mont-de-Marsan (Landes), 07-08-46. — 1224 x 54—40.

SBARDELLA (Solange), Vénissieux (Rhône), 26-10-44. — 6291 x 38—69

SBARDELLA (Rosa), Vénissieux (Rhône), 12-09-39. — 6291 x 38—69

SOLDI (Carlo), Brignemont (Haute-Garonne), 09-12-35. — 9163 x 54—31.

SOLDI (Marie), Brignemont (Haute-Garonne), 10-06-34. — 9163 x 54—31

SPERKA (Slavko), Dioch (Yougoslavie), 16-10-34. — 18409 x 53—70.

SPERKA (Jean), Vesoul (Haute-Saône), 22-02-43. — 18409 x 53—70.

STULZAFT (Jean), Lille (Nord), 11-11-40. — 9781 x 54—59.

TRAPLETTI (Isacco), L'Isle-Adam (Seine-et-Oise), 02-09-51. — 3124 x 54—78.

TRAPLETTI (Angiolina), Borgounito (Italie), 30-12-45. — 3124 x 54—78

TRAPLETTI (Luigina), Borgounito (Italie), 04-08-43. — 3124 x 54—78.

TRAPLETTI (Teresa), Borgounito (Italie), 10-10-41. — 3124 x 54—78.

TRAPLETTI (Guido), Borgounito (Italie), 08-06-38. — 3124 x 54—78.

TURRIN (Jean), Argenteuil (Seine-et-Oise), 29-11-49. — 4260 x 54—78.

TURRIN (Josette), Argenteuil (Seine-et-Oise), 08-11-47. — 4260 x 54—78.

VALLRIBERA (Mireilla), Grenoble (Isère), 20-11-45. — 1960 x 54—38.

VIDAL (Robert), Saint-Pierre-d'Aubezies (Gers), 20-03-52. — 1024 x 54—32.

VIEREN (Brigitte), Mesnil-au-Grain (Calvados), 07-06-48. — 269 x 54—14.

VOLONTE (Angelo), le Valdahon (Doubs), 27-03-40. — 12010 x 54—25

VOLPI (Bruna), Zeri (Italie), 09-12-37. — 11814 x 54—38.

WICZEWSKI (Michel), Poilcourt (Ardennes), 08-03-47. — 12613 x 54—08

WICZEWSKI (Richard), Poilcourt (Ardennes), 27-10-45. — 12613 x 54—08

ZAGO (Paulette), Verteuil-d'Agenais, 14-02-36. — 2378 x 54—47.

ZANNESE (Jean), Montauban (Tarn-et-Garonne), 21-05-42. — 3121 x 54—82.

ZANNESE (Marie), Lacapelle-Livron (Tarn-et-Garonne), 09-09-39. — 3121 x 54—82.

ZEKIAN (Kalypsie), Saint-Etienne (Loire), 23-10-33. — 4907 x 47—42.

ZEKIAN (Jacques), Saint-Etienne (Loire), 08-07-36. — 4907 x 47—42.

ZEKIAN (Vake), Saint-Etienne (Loire), 30-08-43. — 4907 x 47—42.

ZUCCALMAGLIO (Claudine), Carpentras (Vaucluse), 12-06-51. — 1622 x 53—84.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
ANDRE MONTEIL.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du lundi 24 janvier 1955.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Rabier et plusieurs de ses collègues (n° 2653) portant application à l'Algérie de la loi n° 47-1631 du 30 août 1947 instituant une allocation d'attente en faveur des sinistrés par faits de guerre; 2° de M. Blachette et plusieurs de ses collègues (n° 2761) tendant à rendre applicable à l'Algérie l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, complété par la loi n° 49-578 du 20 avril 1949 et modifié par la loi n° 50-1031 du 22 août 1950. (Nos 4061, 6489, 9310. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Suite de la discussion budgétaire: logement et reconstruction (*suite*). (Nos 9303, 9610, 9709, 9712, 9732. — M. Pierre Courant, *rapporteur.*)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion budgétaire inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 24 janvier 1955.

N° 9825. — Rapport de M. Wasmer, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à promulguer un décret portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi modifiée du 1er août 1905, sur la répression des fraudes du commerce de la cristallerie.

N° 9842. — Proposition de résolution de Mme Francine Lefebvre tendant à inviter le Gouvernement à réduire les frais des contrats des prêts relatifs à l'acquisition ou à la construction d'immeubles destinés à l'habitation de l'emprunteur (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 9880. — Proposition de résolution de M. Barrachin tendant à décider la revision des articles 49 et 50 de la Constitution (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 9886. — Proposition de loi de M. Bouthien portant réforme de la sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 9923. — Proposition de résolution de M. Sid-Cara tendant à inviter le Gouvernement à conclure des accords internationaux en vue de la création d'une communauté Europe-Afrique (renvoyée à la commission des affaires étrangères).

N° 9927 (rectifié). — Proposition de résolution de M. Estradère tendant à inviter le Gouvernement à déposer avant le 15 février 1955 un projet de loi portant suppression de la taxe sur les transactions et réforme des finances locales (renvoyée à la commission des finances).

N° 9934 (1). — Proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, tendant à refuser l'homologation des articles 23 et 24 de la décision votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de mai-juin 1952, tendant à modifier et à compléter la décision n° 49-015 instituant un régime d'assurances sociales non agricoles, et à modifier lesdits articles (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 9937. — Proposition de loi de M. Lalle tendant à introduire plus de souplesse dans le choix du mode de payement des baux à ferme (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 9939. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, tendant à fixer pour une période de trois années les contingents de décorations sans traitement attribués aux administrations publiques et à modifier la loi validée du 29 juin 1942 relative à la discipline de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (renvoyé à la commission de la justice).

N° 9942 (1). — Proposition de résolution de M. Paul Reynaud tendant à suspendre pendant le mois de janvier 1955 l'application de l'alinéa 1er de l'article 24 du règlement (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 9943. — Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires afin de garantir aux travailleurs et pendant toute la période où ils seront privés de leur emploi du fait des inondations le payement de leur salaire complet (renvoyée à la commission du travail).

N° 9956 (1). — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1955 (renvoyé à la commission des finances).

N° 9963 (1). — Rapport de M. Darou, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant majoration d'une pension exceptionnelle.

N° 9965 (1). — Proposition de résolution de M. Kauffmann tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des inondations et de la tempête dans le département du Bas-Rhin (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 26 janvier 1955, à dix heures (local de la commission n° 263).

I. — Suite du rapport de M. Vals sur les projets de loi (nos 6147, 8367, 8536, 9037, 9218, 9325, 9359, 9360, 9361, 9392 et 9393), relatifs à certains tarifs douaniers.

II. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 9668) de M. Charret, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires, pour éviter que l'application de la taxe pour la valeur ajoutée n'entraîne une aggravation des charges pour les commerçants grossistes;

La proposition de loi (n° 9681) de M. Hénault tendant à rendre obligatoire pour les utilisateurs de margarine un affichage informant le public de son intégration dans le produit acheté;

Le projet de loi (n° 9881) tendant à ratifier le décret du 5 janvier 1955 portant suspension provisoire du droit de douane d'importation applicable aux ampoules servant à la fabrication des tubes cathodiques de téléviseurs;

Le projet de loi (n° 9891) tendant à ratifier le décret du 10 janvier 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et rétablissant les droits de douane d'importation applicables à certains produits;

La proposition de loi (n° 9860) de M. Marcel Massot tendant à définir légalement et à protéger la fourrure ainsi que des noms d'animaux dont la dépouille est utilisée en fourrure, et à réprimer la fraude dans la vente de ces articles ainsi que dans celle des produits ouvrés en découlant.

III. — Nomination de membres pour:

La commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats associés d'Indochine;

La commission de coordination de l'Energie atomique et des recherches nucléaires;

La commission de coordination pour l'examen des problèmes concernant la Communauté européenne du charbon et de l'acier;

La commission extraparlementaire de simplification des formalités concernant le commerce extérieur;

La commission de simplification des formalités de frontières pour les voyageurs, les bagages et leurs véhicules automobiles;

Le comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile.

IV. — Rapport de M. André Hugues sur la proposition de loi (n° 8877) de M. Edouard Ramonet tendant à réorganiser les services du commerce extérieur.

La commission des boissons se réunira le mercredi 26 janvier 1955, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 9886) de M. Verneuil (indemnités d'arrachage volontaire des vignes);

La proposition de résolution (n° 9907) de M. Mora (vins de Béarn).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

Le projet de loi (n° 9856) (budget de l'agriculture, deuxième lecture);

Le projet de loi (n° 9862) (protection de la santé publique).

III. — Nomination d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

IV. — Examen du budget de l'agriculture (deuxième lecture).

V. — Rapport de M. Gau sur les propositions de loi (nos 6972 et 7576) de MM. Sauvajon, Gau et Simonnet et de MM. Billat, Lucien Lambert et Fourvel (fabrication des vins mousseux).

VI. — Questions diverses.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 26 janvier 1955, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission de coordination des affaires d'Indochine.

II. — Nomination de quatre membres de la commission de coordination de l'énergie atomique et des recherches nucléaires.

III. — Nomination de cinq membres de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

IV. — Nomination d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

V. — Nomination de rapporteurs pour avis du budget militaire:

Pour la section air, en remplacement de M. Pierre Montel; pour la section Indochine, en remplacement de M. Arnal.

VI. — Nomination de rapporteurs:

En remplacement de M. Arnal, pour la proposition de résolution (n° 6150) de M. Fouques-Duparc relative à la titularisation du personnel ouvrier des établissements militaires;

En remplacement de M. Bruyneel, pour la proposition de loi (n° 9296) de M. Lefranc concernant la fabrication des cartouches de chasse par le service des poudres;

En remplacement de M. Cadi Ahd El-Kader, pour le projet de loi (n° 3232) relatif au reclassement de fortifications de la place de Bône;

En remplacement de M. Crouzier, pour:

Le projet de loi (n° 6155) concernant la saisie-arrêt des soldes militaires;

La proposition de loi (n° 6165) de M. Garet concernant le calcul de l'indemnité pour détérioration des immeubles réquisitionnés;

En remplacement de M. Jean-Paul David, pour les propositions de résolution (n°s 7054 et 7741) de M. Jean-Paul David et de M. Quinson concernant l'échelle de solde des maréchaux ferrants;

En remplacement de M. Robert Manceau, pour la proposition de loi (n° 3304) de M. Billat relative aux pensions agricoles;

En remplacement de M. Pierre Montel, pour:

La proposition de loi (n° 2059) de M. Huel tendant à sauvegarder les droits des fonctionnaires engagés ou rengagés dans l'armée;

La proposition de loi (n° 7529) de M. Frédéric-Dupont tendant à accorder la classification catégorie spéciale aux personnels de la gendarmerie et de la garde;

Les propositions de loi (n°s 9086 et 9204) de M. Bergasse et de M. Pierre Montel concernant les tarifs de solde des lieutenants;

La proposition de loi (n° 9679) de M. Mutter tendant à faire reconnaître la mention mort pour la France aux Français tombés en service commandé en Afrique du Nord;

La proposition de loi (n° 1232) de M. Marcellin tendant à revaloriser le traitement de la médaille militaire et de la Légion d'honneur;

La proposition de loi (n° 2363) de M. Duquesne tendant à récompenser les anciens militaires incorporés dans l'armée belge;

La proposition de loi (n° 2476) de M. Minjoz tendant à récompenser les anciens militaires réformés pour maladie dans une unité combattante;

La proposition de résolution (n° 3526) de M. de Beaumont tendant à mettre les petites écuries du château de Versailles à la disposition de l'O. T. A. N.;

La proposition de loi (n° 3987) de M. Coste-Floret relative à la réorganisation de la musique de la garde républicaine;

La proposition de loi (n° 4548) de M. Césaire concernant les terrains militaires de Fort-de-France.

VII. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 9801) de M. René Schmitt tendant à la revalorisation du traitement de la médaille militaire;

La proposition de loi (n° 9848) de M. Henri Meck concernant le service militaire des cultivateurs;

Les projets de loi (n°s 9909, 9910 et 9911) tendant à la ratification des accords relatifs au service militaire conclus entre la France et le Danemark, l'Italie, la Grande-Bretagne;

La proposition de résolution (n° 9936) de M. Raymond Guyot relative à la durée du service militaire des soldats appartenant à l'armée de l'air

VIII. — Rapport de M. Triboulet sur le projet de loi (n° 9692) retour du Conseil de la République, concernant la prolongation du sursis d'incorporation des étudiants.

IX. — Rapport de M. Abelin sur les propositions de loi (n°s 1150, 6339 et 8924) de M. Paul Coste-Floret, de M. Siefridt et de M. Pellenc, sénateur, concernant certains officiers généraux.

X. — Eventuellement, avis de M. Loustaunau-Lacau sur le budget de la présidence du conseil (secrétariat général permanent de la défense nationale).

XI. — Questions diverses, notamment: modification de structure de l'organisation gouvernementale de la défense nationale.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 27 janvier 1955, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour les pétitions (n°s 239 et 260).

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 9604) de M. Lefranc (situation du secrétaire général du Pas-de-Calais);

La proposition de loi (n° 9639) de M. Guislain (congé de longue durée des fonctionnaires);

La proposition de loi (n° 9664) de M. Quinson (travaux de voirie effectués par les communes);

La proposition de loi (n° 9675) de M. Gabelle (médaille d'honneur des sapeurs-pompiers);

La proposition de loi (n° 9029) de M. Joseph Denais (institution d'un carnet d'identité);

La proposition de loi (n° 9804) de M. Gozard (inéligibilité des receveurs buralistes aux fonctions de maire);

Le projet de loi (n° 9871) (législation sur les loyers en Algérie);

La proposition de loi (n° 9889) de M. Rabier (forclusions encourues en matière de renouvellement de baux en Algérie);

La proposition de loi (n° 9897) de M. Anthonioz (annulation du décret relatif aux droits d'ouverture des débits de boissons);

La proposition de loi (n° 9903) de Mlle Marzin (patentes de garage).

III. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Alfred Coste-Floret, pour:

L'avis (n° 963) du Conseil de la République (canal des Deux-Mers);

La proposition de loi (n° 9741), modifiée par le Conseil de la République, relative à la titularisation des assistantes sociales appartenant aux administrations de l'Etat;

La proposition de loi (n° 252) de Mme Poinso-Chapuis (validation de certains services accomplis par des assistantes sociales);

La proposition de loi (n° 2896) de M. Bruyneel (suppression des sous-préfectures);

La proposition de loi (n° 5300) de M. Alfred Coste-Floret (situation des agents de la mission diplomatique française en Sarre);

La proposition de loi (n° 5887) de M. Gozard (licenciements des employés des salles de jeux);

La proposition de loi (n° 7767) de M. Jean Masson (concours de pronostics organisés par les journaux).

IV. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Guille, pour:

Le rapport repris et les propositions de loi (n°s 2008, 712 et 1767) de M. Hamon et de M. Restat, sénateurs, relatifs à la réforme des finances locales;

La proposition de loi (n° 3525) de M. Estradère (suppression de la patente);

La proposition de loi (n° 5363) de M. Marcel David (taxe vicinale);

La proposition de loi (n° 8461) de M. de Léotard (revision des patentes).

V. — Nomination d'un rapporteur, en remplacement de M. Michel Jacquet, pour les propositions de loi (n°s 4520 et 4809) de M. Césaire et de M. Véry relatives à la réserve des 50 pas géométriques dans les départements d'outre-mer.

VI. — Nomination d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

VII. — Nomination éventuelle d'une commission d'enquête en Algérie.

VIII. — Avis sur le projet de loi (n° 9288) (budget des charges communes). — Nomination du rapporteur.

IX. — Suite du rapport de M. Rabier sur le projet de loi (n° 9217) (modification de l'article 19 du statut des fonctionnaires).

X. — Rapports de M. Genton sur:

La proposition de résolution (n° 8191) de M. Jean Masson (titularisation des auxiliaires permanents des communes);

La proposition de loi (n° 9668) (procédure d'approbation des contrats de concession des collectivités locales).

XI. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de résolution (n° 9128) (autorisation du port d'arme pour les chauffeurs de taxis);

La proposition de loi (n° 9479) (bénéfice de l'article 17 de la loi du 14 septembre 1918 pour tout le personnel de la sûreté nationale et de la préfecture de police);

La proposition de résolution (n° 9422) de M. Gaumont (indemnité dégressive dans les départements d'outre-mer);

Les propositions de résolution et de loi (n°s 9372 et 9563) de M. Quinson et de Mme Vermeersch (fonds national d'adductions d'eau dans les communes rurales).

XII. — Rapport de M. Rabier sur le projet de loi (n° 9694) modifié par le Conseil de la République (pactes sur le règlement des indemnités dues aux victimes d'accidents).

XIII. — Rapport supplémentaire de M. Nénon sur les propositions de loi relatives au statut des personnels communaux.

XIV. — Rapports de M. Provo sur:

La proposition de loi (n° 9280) de M. de Tinguy (situation de la caisse de retraites des personnels communaux);

La proposition de loi n° 1669) de M. Dagain (classement dans la catégorie B, pour la détermination de l'âge du droit à la retraite, des fonctionnaires effectuant annuellement un minimum de 1.000 heures de service de nuit);

La proposition de résolution (n° 9149) de M. Dubois (reclassement du personnel communal).

XV. — Rapport de M. Ali Ali sur la proposition de loi (n° 7768) de M. Viatte (extension aux départements d'outre-mer de la loi du 25 décembre 1942 sur les associations culturelles).

XVI. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira les mardi 25 janvier et mercredi 26 janvier 1955 (local de la commission n° 250):

1° Le mardi 25 janvier 1955, à neuf heures trente.

Demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 9714 rectifié) de M. Jean-Louis Vigier tendant à bloquer les loyers commerciaux au niveau qu'ils ont atteint au 1er octobre 1954.

2° Le mercredi 26 janvier 1955, à neuf heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 9879) modifiant le régime de l'adoption;

La proposition de loi (n° 3704) de M. Bouvier O'Cottereau modifiant l'article 19 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 9767) de M. Coudray instituant la solidarité entre vendeur et acquereur d'un lot en copropriété en ce qui concerne le payement des charges;

La proposition de loi (n° 9849) de M. Henri-Louis Grimaud modifiant le décret du 30 septembre 1953 relatif au recouvrement de certaines créances;

Le projet de loi (n° 9885) modifiant les articles 75 et 80 du code pénal;

La proposition de loi (n° 9854) de M. Maurice Grimaud limitant les effets des privilèges du Trésor et de la sécurité sociale;

Les pétitions (nos 209 et 255).

II. — Nomination d'un rapporteur, en remplacement de M. Haumesser, pour la proposition de loi (n° 9277) de M. Rœb modifiant l'article 206 du code civil.

III. — Nomination d'un rapporteur, en remplacement de M. Depreux, pour les propositions de loi (nos 6735 et 6801) de MM. Coutant et Duclos tendant à amnistier certains faits commis à l'occasion des grèves d'août 1953.

IV. — Nomination d'un rapporteur pour avis, en remplacement de M. Depreux, pour l'avis (n° 9165) du Conseil de la République sur les propositions de loi relatives aux incapacités électorales.

V. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 9827) de M. Boisdé fixant les conditions d'établissement des fermages lorsque les baux prévoient un payement en espèces à la parité du prix du blé;

Le projet de loi (n° 9862) tendant à l'adoption de certaines mesures concourant à la protection de la santé publique;

Le rapport (n° 8338) de M. Henri Meck tendant à rendre applicables dans le ressort de la cour d'appel de Colmar les dispositions relatives aux voies de recours contre les décisions prud'hommales.

VI. — Nomination de cinq membres de la commission de coordination pour l'examen des problèmes soulevés par le fonctionnement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

VII. — Nomination d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

VIII. — Rapport de M. Isorni sur l'avis (n° 9585) du Conseil de la République modifiant les articles 335, 340, 341 et 342 du code civil.

IX. — Rapport de M. Grousseaud sur le projet de loi (n° 8339), modifié par le Conseil de la République, tendant à modifier certains taux de compétence.

X. — Avis de M. Henri Grimaud sur un projet de décret relatif à la faillite et à la liquidation judiciaire.

XI. — Suite du rapport de M. Silvandre sur le projet et les propositions de loi (nos 9253, 1126, 6317, 8321, 8549, 8550, 2250, 899 et 269) relatifs à l'amnistie dans les départements et territoires d'outre-mer.

XII. — Deuxième rapport supplémentaire de M. Lefranc sur le projet de loi (n° 1328) modifiant la loi du 17 novembre 1941 relative au service des comptes courants et chèques postaux.

XIII. — Rapport de M. Alphonse Denis sur sa proposition de loi (n° 9619) tendant à abroger l'article 23 du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux et à fixer un plafond pour le montant des loyers commerciaux.

XIV. — Rapport de M. Mignot sur la proposition de loi (n° 9714) de M. Vigier tendant à bloquer les loyers commerciaux au niveau qu'ils ont atteint au 1er octobre 1954.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 26 janvier 1955, à dix heures (local de la commission n° 221):

I. — Nomination d'un membre de la commission de coordination de l'Energie atomique et des recherches nucléaires.

II. — Nomination d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances

III. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 9878) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant la marine marchande;

Le projet de loi (n° 9877) modifiant l'article 57 de la loi de finances du 27 avril 1946;

Le projet de loi (n° 9867) portant ratification de la convention pour l'adoption d'un système de jaugeage des navires, conclue à Oslo le 10 juin 1947;

La proposition de loi (n° 9713) de M. Mazier tendant à compléter l'article 52 modifié de la loi du 12 avril 1941 sur le fonctionnement de la caisse de retraite des marins;

La proposition de résolution (n° 9662) de M. Schmitt tendant à alléger les redevances des rôles de plaisance, à supprimer la taxe de 500 francs par CV pour les moteurs de plus de 5 CV, et à accorder la liberté quantitative des engins de pêche pour les plaisanciers possesseurs d'un permis avec droits de pêche;

La proposition de résolution (n° 9535) de M. Tourné tendant à reconstruire, à Banyuls-sur-Mer, le port vivier du laboratoire de biologie marine Arago et à aménager à cette occasion un port de pêche abri.

IV. — Nomination du rapporteur pour avis, en remplacement de M. Bouret, du projet de loi (n° 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

V. — Organisation des travaux de la commission.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le jeudi 27 janvier 1955, à dix heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9667) de M. Triboulet tendant à accorder aux revues étrangères circulant par mode de prêt-revues le bénéfice du tarif réduit des périodiques;

La proposition de loi (n° 9859) de M. Alcide Benoit tendant à étendre aux agents des chemins de fer les dispositions de l'article 107 de la loi de finances du 31 décembre 1954.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 7276) de M. André Mercier tendant à établir le montant du salaire devant servir de base au calcul des cotisations de sécurité sociale pour les employés des hôtels, cafés, restaurants;

La proposition de résolution (n° 7609) de M. André Mercier tendant à faire appliquer la législation et la réglementation du travail dans les hôtels, cafés, restaurants;

Le projet de loi (n° 9862) tendant à l'adoption de mesures concourant à la protection de la santé publique.

III. — Nomination de deux membres de la commission de coordination de l'énergie atomique et des recherches nucléaires.

IV. — Nomination de quatre membres de la commission interparlementaire chargée d'étudier tous les moyens d'aboutir rapidement à une simplification des formalités de frontières pour les voyageurs, leurs bagages et leurs véhicules automobiles.

V. — Nomination de cinq membres de la commission de coordination pour l'examen des problèmes soulevés par le fonctionnement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

VI. — Nomination de trois commissaires chargés de suivre les travaux de la commission des finances.

VII. — Suite de l'avis présenté par M. Schaff sur le projet de loi (n° 8555) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

VIII. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mardi 25 janvier 1955, à neuf heures (local de la commission n° 266):

I. — Budget des anciens combattants et victimes de la guerre.

II. — Nomination d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

La commission de la presse se réunira le mercredi 26 janvier 1955, à dix-sept heures (local de la commission n° 230):

Audition de M. Galy-Gasparrou, secrétaire d'Etat à l'information, sur le budget de la radiodiffusion-télévision française.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 26 janvier 1955, à dix heures (local de la commission n° 261):

I. — Avis de M. Couston sur le projet de loi (n° 8555) relatif au deuxième plan de modernisation et d'équipement.

II. — Nomination de quatre membres de la commission de coordination de l'énergie atomique et des recherches nucléaires.

III. — Nomination de cinq membres de la commission de coordination relative à la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

IV. — Nomination d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

V. — Rapport de M. Mancey sur sa proposition (n° 9153) relative à l'application de la législation française aux ressortissants polonais ayant travaillé en France.

VI. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement se réunira le mercredi 26 janvier 1955, à dix heures (local de la commission n° 268):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 9736) de M. Febvay tendant à modifier les articles 10 et 11 de la loi du 28 octobre 1946.

II. — Nomination de rapporteurs:

En remplacement de M. Degoutte, pour:

La proposition de loi (n° 2894) de M. Massot tendant à l'émission de titres cessibles pour les non prioritaires;

La proposition de résolution (n° 8007) de M. Pupat relative au logement des sans-abris;

En remplacement de M. Lambert, pour la proposition de loi (n° 7556) de M. Mouton relative à la cotisation des sinistrés aux groupements de reconstruction;

En remplacement de M. Loustaunau-Lacau, pour la proposition de loi (n° 7668) de M. Frédéric-Dupont relative à la construction d'habitations à loyer modéré pour les gendarmes;

En remplacement de M. Prache, pour la proposition de loi (n° 7451) de M. Besset tendant à abroger le décret du 18 septembre 1953 relatif à la participation de la Société nationale des chemins de fer français à la construction de logements.

III. — Rapport de M. Siefridt sur la proposition de résolution (n° 8210) de M. Cagne relative à la revalorisation des livrets du domaine-retraite.

IV. — Rapport de M. Siefridt sur la proposition de résolution (n° 9774) de M. Lefranc relative au prélèvement sur les loyers.

V. — Rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 9721), modifiée par le Conseil de la République, relative à l'indemnisation de la perte de droit au bail commercial.

VI. — Rapport de M. Gaubert sur la proposition de loi (n° 9795), modifiée par le Conseil de la République, relative aux loyers des habitations à loyer modéré.

VII. — Examen d'une demande de constitution de délégation.

VIII. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le mardi 25 janvier 1955, à onze heures trente (local de la commission n° 249):

Examen de la proposition de résolution de M. Paul Reynaud tendant à suspendre l'application de l'article 24 du règlement pendant le mois de janvier.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 26 janvier 1954, à dix heures (local de la commission n° 254):

I. — Eventuellement, élection du président.

II. — Nomination:

D'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances;

D'un membre de la sous-commission chargée de contrôler l'emploi des crédits militaires;

De cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission de coordination pour les affaires d'Indochine;

De cinq membres de la commission de coordination pour l'examen des problèmes concernant la Communauté européenne du charbon et de l'acier;

De deux membres de la commission de coordination de l'énergie atomique et des recherches nucléaires;

Des membres du comité directeur du F. I. D. E. S. et du comité directeur du F. I. D. O. M.;

Des membres du conseil de surveillance de la caisse centrale de la France d'outre-mer;

Des membres du comité de contrôle de l'émission en Afrique occidentale française et au Cameroun et du comité de contrôle de l'émission des départements d'outre-mer;

Des membres du comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile;

Des membres de la commission chargée de donner son avis sur les modalités d'application du code de la santé publique dans les territoires d'outre-mer.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9509) de M. Senghor instituant un régime de prestations familiales pour les salariés des territoires d'outre-mer;

Le projet de loi (n° 9707) réglant la situation des divers fonctionnaires et agents français d'Indochine;

Le projet de loi (n° 9515) concernant la ratification de la convention phito-sanitaire, en remplacement de M. Bayrou.

IV. — Avis sur les comptes spéciaux du Trésor.

V. — Rapport de M. Ninine, sur le projet de loi (n° 9774), modifié par le Conseil de la République, sur les institutions du Togo.

VI. — Rapport supplémentaire de M. Dicko sur la proposition de loi (n° 1004) de M. Senghor concernant la création d'académies dans les territoires d'outre-mer.

VII. — Rapport de M. Senghor sur le projet de loi (n° 1893) concernant la protection des monuments et des sites dans les territoires d'outre-mer.

VIII. — Rapport de M. Benoist sur la proposition de loi (n° 1210) de M. Dumas concernant les accidents du travail.

IX. — Avis de M. Silvandre sur le projet de loi (n° 2326) relatif au statut de la magistrature.

X. — Rapport de M. Silvandre sur la proposition de résolution (n° 2608) de M. Malbrant concernant l'attribution de l'indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence à certains fonctionnaires d'outre-mer.

XI. — Rapport de M. Molinatti sur le projet de loi (n° 6221) relatif au nantissement de l'outillage dans les territoires d'outre-mer.

XII. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 28 janvier 1955, à neuf heures trente (local de la commission n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Cochart, pour:

Les propositions de loi (n°s 534 et 536) de M. Frédéric-Dupont (emploi des personnes âgées de plus de cinquante ans);

La proposition de loi (n° 535) de M. Frédéric-Dupont (chômage des personnes âgées de plus de cinquante ans);

La proposition de loi (n° 586) de M. Frédéric-Dupont (régime de retraite des cadres employés par des administrations);

La proposition de loi (n° 2626) de M. Henri Meck (tiers-payant en matière d'assurances sociales).

II. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Gaillemin, pour:

La proposition de loi (n° 6111) de M. Frédéric-Dupont (placement des cadres);

La proposition de loi (n° 6301) de M. Huel (âge de la retraite).

III. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de Mme Lefebvre, pour:

La proposition de résolution (n° 8396) de M. Gau (congés culturels);

La proposition de loi (n° 9515) de M. André-Denis (congés culturels).

IV. — Nominations de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 8411) de M. Henri Meck (cumul des avantages de l'assurance vieillesse);

La proposition de loi (n° 9611) de M. Charret (pénalités pour versement tardif des cotisations de sécurité sociale);

La proposition de résolution (n° 9674) de M. Degoutte (allocations nationales de minimum vital);

La proposition de résolution (n° 9749) de M. Henri Meck (revalorisation des pensions de la sécurité sociale);

La proposition de résolution (n° 9794) de M. Evrard (enfants bénéficiaires des prestations familiales);

La proposition de loi (n° 9833) de M. Jean-Michel Flandin (représentation commerciale);

La proposition de loi (n° 9835) de M. Charret (décret du 19 octobre 1954 relatif aux sanctions en cas de versement tardif des cotisations de sécurité sociale);

La proposition de loi (n° 9843) de M. Gazier (conflits collectifs du travail);

La proposition de loi (n° 9847) de M. Coudray (extension de l'assurance sociale des étudiants);

Le projet de loi (n° 9872) (convention d'établissement franco-panaméenne);

La proposition de loi (n° 9874) de M. Frédéric-Dupont (activité hors de la métropole et assurance vieillesse);

La proposition de loi (n° 9875) de M. Frédéric-Dupont (délai de rachat des cotisations d'allocation de vieillesse pour les artisans);

La proposition de résolution (n° 9876) de M. Frédéric-Dupont (cumul des avantages de l'assurance vieillesse).

V. — Nomination de cinq membres de la commission de coordination pour l'examen des problèmes soulevés par le fonctionnement de la C. E. C. A.

VI. — Nomination de trois membres de la commission de coordination de l'énergie atomique et des recherches nucléaires.

VII. — Nomination d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

VIII. — Eventuellement, avis de M. Viatte sur les chapitres réservés du budget du travail.

IX. — Rapport de Mme Lefebvre sur la proposition de loi (n°s 6381 et 8541) adoptée par le Conseil de la République (médecine du travail).

X. — Suite du rapport de Mme Lefebvre sur les propositions de loi (n°s 5721, 7939 et 8179) de M. Viatte, de M. de Léotard et de M. Alphonse Denis (statut des V. R. P.).

XI. — Rapport de M. Henri Meck sur la proposition de loi (n° 4815) de M. Sion (accidents du travail).

XII. — Rapport de M. Henri Meck sur le projet de loi (n° 7663) (prescription en matière d'accidents du travail).

XIII. — Rapport supplémentaire de M. Degoutte sur la proposition de loi (nos 7170 et 9059, de M. Morice (emprunts mutualistes).

XIV. — Rapport de M. Gazier sur la proposition de loi (n° 8909) de M. Viatte (répertoire des comités d'entreprise).

XV. — Questions diverses.

La sous-commission d'étude de la parafiscalité se réunira le mardi 25 janvier 1955, à seize heures (local de la commission de la justice et de législation n° 250):

I. — Constitution du bureau.

II. — Adoption du rapport de M. Bénard sur les taxes figurant à l'état G du projet de loi de finances pour 1955.

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte (art. 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, complété et modifié par la loi n° 47-1215 du 3 juillet 1947 et par l'article 28 de la loi n° 53-1168 du 31 décembre 1953) se réunira le mardi 25 janvier 1955 (au lieu du jeudi 27 janvier 1955, comme précédemment prévu), à quatorze heures trente (local de la commission des finances):

Suite de l'examen de la situation de la Société financière de radiodiffusion (S. O. F. I. R. A. D.) et de ses filiales.

A quatorze heures trente. — Fin de l'audition de M. Jacques Meyer, conseiller d'Etat en service extraordinaire, membre du comité de surveillance de la radiodiffusion, administrateur de Radio-Monte-Carlo.

A quinze heures trente. — Audition de M. de Lapanouse, administrateur de Radio-Monte-Carlo.

A seize heures quinze. — Audition de M. Schick, directeur de Radio-Monte-Carlo.

A dix-sept heures trente. — Audition de M. Seydoux, directeur du service Europe au ministère des affaires étrangères.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 25 janvier 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michelet attire l'attention de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées sur le retard apporté à la parution de la circulaire d'application de la loi d'amnistie du 6 août 1953 en ce qui concerne les personnels militaires, lui signale la situation d'un certain nombre d'officiers qui attendent ainsi depuis un an l'application d'une mesure adoptée par le Parlement et s'étonnent (légitimement, semble-t-il) du retard apporté à la voir mise en œuvre, et lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet. (N° 557.)

II. — M. Michelet attire l'attention de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées sur le retard inconcevable apporté à l'application des dispositions de la loi n° 50-729 du 24 juin 1950 et celles de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, accordant aux déportés et résistants actifs des majorations et bonifications en matière d'avancement; lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les bénéficiaires de ces dispositions législatives voient enfin mise en application la volonté du législateur. (N° 562.)

III. — M. Armengaud expose à M. le ministre de l'industrie et du commerce: 1° qu'il y a trois ans, a été pour la première fois organisée une exposition européenne des constructeurs de machines-outils; 2° que, contrairement à toute logique, les firmes américaines de machines-outils important en France ce type de matériel, ont obtenu l'autorisation d'y participer; 3° que, malgré cette autorisation illogique, l'organisation de la foire américaine de machines-outils qui doit s'ouvrir à Chicago très prochainement, a refusé la participation des fabricants de machines-outils étrangères, et françaises en particulier, et ce, malgré l'intervention de la société américaine Gleason qui a toujours été partisan d'une coopération technique et commerciale la plus étendue dans ce domaine; et lui demande: *a*) quelles mesures il entend prendre à l'égard du gouvernement américain pour remédier à cette situation préjudiciable à l'intérêt de l'industrie française; *b*) s'il entend faire ressortir au gouvernement américain l'illogisme de sa politique, incitant les pays d'Europe à pratiquer une plus large libéralisation des échanges et à accumuler les obstacles aux importations étrangères dès qu'elles peuvent constituer une concurrence importante; *c*) s'il n'estime pas opportun d'interdire pendant une période donnée toute délivrance de licence d'importation à des constructeurs américains de machines-outils ou à leurs filiales européennes ou aux importateurs. (N° 566.)

IV. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il a l'intention de soumettre à la ratification du Parlement l'accord sur la libre circulation des travailleurs, préparé par la haute autorité du charbon et de l'acier. (N° 575.)

V. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères pour quelle raison, ni à l'Organisation des Nations Unies, ni à l'Organisation pour le développement de la culture, ni à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, ne sont respectées les dispositions qui font du français, au même titre que l'anglais, une langue officielle; et s'il n'estime pas que des instructions doivent être données à tous les diplomates français, ainsi qu'aux fonctionnaires français détachés auprès des organisations internationales, pour faire respecter les droits de la langue française et veiller à ce que les fâcheux abus qui se sont introduits depuis quelques années à la faveur de nos faiblesses cessent sans tarder. (N° 576.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au régime électoral des chambres de commerce d'Algérie. (N° 606, année 1954). — Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pour l'exercice 1955 (I: Travaux publics, transports et tourisme). (N°s 713 et 753, année 1954. — M. Albert Lamarque, rapporteur de la commission des finances; et n° 763, année 1954. — Avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Julien Brunhes, rapporteur.)

Convocation de commission.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 26 janvier 1955, à dix heures quinze (local n° 213):

I. — Audition de M. Monteil, ministre de la santé publique et de la population, sur le problème des prestations familiales.

II. — Désignation d'un commissaire pour siéger au conseil supérieur de la mutualité.

III. — Questions diverses.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission des taxes parafiscales et de péréquation se réunira le mercredi 26 janvier 1955, à seize heures (local de la commission des finances):

Rapports de M. Debû-Bridel sur les taxes concernant:

Les fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail;

Le fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles;

Le groupement national interprofessionnel des semences;

Les centres techniques de la canne à sucre des départements d'outre-mer;

Le fonds spécial des allocations vieillesse;

La corporation agricole;

Le groupement national interprofessionnel des producteurs de betteraves;

Le service de gestion des péréquations (taxe sur le sucre);

La caisse générale de la papeterie;

Le bureau central des papiers de presse;

L'union nationale d'associations familiales.

Rapport de M. Armengaud sur les taxes concernant le Comptoir français des superphosphates.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 25 janvier 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour assurer la reprise de la M. T. O. (Manufacture des textiles oranaise) qui vient de fermer ses portes, réduisant au chômage 700 ouvriers, s'ajoutant aux 2.200 chômeurs que compte déjà la ville de Tlemcen. (N° 4, année 1955.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification de l'article 13 du décret du 19 mai 1939 sur l'organisation des chemins de fer coloniaux. (Nos 330, année 1954, et 13, année 1955 — M. Pédé, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicables aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun, les dispositions du décret n° 53-875 du 22 septembre 1953 relatif à la tenue des livres de commerce. (Nos 350, année 1954, et 14, année 1955. — M. Lodé, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution, présentée par M. Griaule, président de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, au nom de cette commission, tendant à la désignation, par l'Assemblée de l'Union française, d'une mission d'information chargée d'étudier le fonctionnement et les résultats des expériences d'éducation de base en Afrique occidentale française. (Nos 369, année 1954, et 15, année 1955. — Mme Mairoux, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 26 janvier 1955, à seize heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Confirmation et nomination de rapporteurs.

II. — Examen du projet de rapport fait par M. le général Legentilhomme sur la demande d'avis (n° 374, année 1954) concernant la proposition de loi, relative aux conditions d'éligibilité de certains fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et dans les départements et arrondissements métropolitains et d'outre-mer.

III. — Echange de vues sur: *a*) la proposition (n° 350, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement à réformer l'organisation des gouvernements généraux et des grands conseils d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française et celle des territoires qui en dépendent pour dispenser à ces derniers l'autonomie administrative et financière à laquelle se trouvent subordonnés leur évolution et leur développement financier; *b*) la demande d'avis (n° 113, année 1953) sur la proposition de loi tendant à instituer une assemblée à pouvoirs législatifs ainsi que des conseils de collectivités administratives au Cameroun sous tutelle de la France; la proposition (n° 297, année 1953) portant création d'un conseil de gouvernement au Cameroun. — Mme Lefaucheux, rapporteur.

IV. — Suite de la discussion du projet de rapport fait par Mme Lefaucheux sur la demande d'avis (n° 49, année 1954) tendant à instituer au Cameroun, territoire sous tutelle française, un collège électoral unique englobant les citoyens de l'Union française de tous les statuts pour toutes les élections: législatives, territoriales et municipales.

La commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles se réunira le vendredi 28 janvier 1955, à quinze heures (local n° 33), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Suite de l'examen de la note du président sur la modification éventuelle du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

II. — Affaires diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Séance du mardi 25 janvier 1955.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Rapport et projet d'avis sur le salaire minimum interprofessionnel garanti dans l'agriculture, présentés par M. Rius, au nom de la commission des affaires sociales.

2. — Rapport et projet d'avis sur la création d'un fonds national vieillesse, présentés par M. Braun, au nom de la commission des affaires sociales.

3. — Proposition de modifications au règlement intérieur du Conseil économique, présentée par M. du Douet de Graville, au nom du bureau.

4. — Rapport et projet d'avis sur la prévention et la réparation des accidents du travail outre-mer, présentés par M. Djibo, au nom de la commission de l'économie de l'Union française.

5. — Questions diverses.

Convocation de commission.

Vendredi 28 janvier 1955.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

(COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN)

Ordre du jour.

Etude de la proposition de résolution n° 582 tendant à inviter le Gouvernement à définir sa politique de commerce extérieur. — Audition de MM. Armengaud et de Villoutreys, sénateurs.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Deuxième liste de classement des années 1949 à 1953 des candidats aux emplois réservés d'Algérie.

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

Administration centrale.

EMPLOI MASCULIN

Caid des services civils.

C)

1 Khabat Youcef, 1916, sergent, 1/3e R. T. A., douar Meghaia, commune de Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).

2 Marir El Mekki, 1921, maréchal des logis chef, 67e R. A. A., rue de la Gare, à Khenchela (Constantine).

3 Si-Hassen Kaïed, 19 novembre 1923, soldat, 3e R. S. A., 1, rue Maoune, à Bougie (Constantine).

D)

1 Rafai Tahar ben Guerbi, 1902, gendarme, brigade gendarmerie Villars, commune mixte de Séfia (Constantine).

2 Henni-Haouas Ahmed, 15 mai 1909, gendarme, brigade gendarmerie, Mostaganem (Oran).

3 Khalfa Allaoua, 1909, adjudant, 9e R. S. A., Chetma, commune mixte de Biskra (Constantine).

4 Hafied Moussa, 1905, adjudant-chef, 9e R. S. A., à Foughala, par Tolga (Constantine).

5 Boulkroune Rabah, 31 janvier 1906, gendarme, 10e légion, café de la Paix, à El Milia (Constantine).

6 Boudemagh Sadoun, 16 avril 1916, adjudant, 7e R. T. A., à Tocqueville (Constantine).

7 Mansour Ammar, 5 juin 1913, adjudant, C. O. I. 3, à Taher (Constantine).

8 Hassen Bensaad, 1909, maréchal des logis chef, 1er R. S. A., maison forestière, à Djelfa.

9 Mecheri Messaoud, 8 mars 1912, brigadier, 9e R. S. A., route de Batna, Aïn Beida (Constantine).

10 Mellouk Mohamed, 2 août 1920, brigadier-chef, 4e R. S. T., 4, rue Saint-Augustin, à Souk Ahras.

11 Zerdoumi Abderrazak, 1er juillet 1914, 2e classe, 3e R. T. A., 411e F. T. A., avenue Jean-Mermoz, à Tebessa (Constantine).

12 Boumehdi Ketrouci, 23 avril 1916, sergent-chef, 7e R. T. A., maison Foissy, à Lapasseb (Oran).

13 Khalfi Mohammed, 1912, gendarme, 10e légion, gendarmerie, à Jeralda (Alger).

14 Hassani Abdelkader, 1918, sergent, C. A. R. 103, tribu Sidi Salah, commune mixte de Biskra.

15 Benmessabih Mohamed, 12 avril 1919, gendarme, gendarmerie d'Oued Foddoc (Alger).

16 Kerkoub Mohamed, 21 mai 1913, 10e légion gendarmerie, gendarmerie de Guelma (Constantine).

17 Ben-Messaoud Ahmed, 8 mai 1914, gendarme 10e légion, gendarmerie Mouzaïaville (Alger).

18 Belkebir Kaer dit Belkacem ben Hammouche, 25 décembre 1914, gendarme 10e légion, gendarmerie de Bou Medfa.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

Modificatif à l'avis aux importateurs et aux exportateurs du 30 décembre 1954:

ANNEXE I

NUMEROS de référence.	AU LIEU DE:	NUMEROS de référence.	LIRE:
20 (*m*)	Echelles et intégrateurs pour la détection des radiations.	20 (*m*)	Echelles et débitmètres pour la détection des radiations.
26	Pompes à diffusion:	26	Pompes à diffusion à vide:
33	Echangeurs de chaleur tubulaires conçus pour fonctionner à des pressions de 21 kg/cm² (300 livres par pouce²) et dont les surfaces de contact avec le fluide sont constituées de l'un des matériaux suivants: aluminium, nickel, titane, zirconium ou alliages contenant 60 p. 100 ou plus de nickel; et leurs parties, à l'exclusion des tubes en aluminium.	33	Echangeurs de chaleur tubulaires conçus pour fonctionner à des pressions de 21 kg/cm² (300 livres par pouce²) ou plus et dont les surfaces de contact avec le fluide sont constituées de l'un des matériaux suivants: aluminium, nickel, titane, zirconium ou alliages contenant 60 p. 100 ou plus de nickel; et leurs parties, à l'exclusion des tubes en aluminium.
1001 (*a*)	— D'un diamètre de table de plus de 2,50 mètres (96 pouces);	1001 (*a*)	— D'un diamètre de table de plus de 2,50 mètres (96 pouces), tous types.
1080	Machines et équipements spécialement conçus pour l'exécution ou l'usinage des ailettes de turbines à gaz, notamment:		Machines et équipements spécialement conçus pour l'exécution, l'usinage ou le contrôle des ailettes de turbines à gaz, notamment:
1090 (*d*)	Machines à profiler;	1090 (*d*)	Machines à profiler non dénommées ailleurs.
1355	Machines à fabriquer les tubes à vides.	1355	Machines à fabriquer les tubes radio.
1537 (*b*)	Matériels comprenant ces appareils ou conçus pour s'y connecter ou s'y incorporer.	1537 (*b*)	Matériel comprenant ces appareils ou conçus pour s'y connecter ou s'y incorporer.
1549	Multiplicateurs d'électrons et leurs pièces spécialisées.	1549	Tubes photomultiplicateurs et leurs pièces spécialisées.
1579 (*b*)	Lentilles électroniques (magnétiques ou électrostatiques) pour objectifs projecteurs.	1579 (*b*)	Lentilles électroniques (magnétiques ou électrostatiques) pour objectifs projecteurs et condensateurs.
1589	Résistances sensibles à la température pour bolomètres ou pour tous autres appareils capables de mesurer une puissance électrique ou radioélectrique de moins de 10 milliwatts, à l'exclusion des lampes électriques.	1589	Résistances sensibles à la température pour bolomètres ou pour tous autres appareils capables de mesurer une puissance électrique de moins de 10 milliwatts, à l'exclusion des lampes électriques.
1590	Appareils à éclairs ultra-rapides capables de produire des éclairs d'une durée de 10 microsecondes ou moins, avec une fréquence de 200 par seconde ou plus.	1590	Appareils à éclairs ultra-rapides capables de produire des éclairs d'une durée de 10 microsecondes ou moins, ou avec une fréquence de 200 par seconde ou plus.
	Sont supprimées les marchandises suivantes:		
1103	Appareils pour le séchage.		

Rectificatif à l'avis paru au *Journal officiel* du 12 janvier 1955:

Page 521, au lieu de (9e ligne): « En provenance d'un pays désigné dans l'annexe II », lire (9e ligne): « En provenance d'un pays désigné dans l'annexe II du présent avis »; au lieu de (13e ligne): « A destination d'un pays repris dans l'annexe III », lire: (13e ligne): « A destination d'un pays repris dans l'annexe III du présent avis ».

Page 522, 1re colonne, remarques, notes, au lieu de: *a*) ... dans le cadre III », lire: « *a*) ... dans le cadre IV »; au lieu de: *a*) ... in part III », lire: « *b*) ... in part IV ».

Communiqué relatif aux exportations des marchandises françaises à destination des pays d'Europe orientale, de la Chine ou de la Corée du Nord.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1955: page 523, 1re colonne, 3e paragraphe, 2e ligne, au lieu de: « Albanie, Bulgarie, Chine continentale... », lire: « Albanie, Allemagne orientale, Bulgarie, Chine continentale... »; 8e paragraphe, 3e ligne, au lieu de: « titre II », lire: « titre III ».

Avis aux exportateurs relatifs aux marchandises prohibées à la sortie.

Rectificatif à l'avis aux exportateurs du 16 janvier 1955, page 695:

Au lieu de: « 402 A et B: Oxydes et hydroxydes de chrome », lire: « 402 A et B: Oxydes et hydroxyde de chrome ».

Au lieu de: « Ex 471: Dibromoéthane », lire: « Ex 471 B: Dibromoéthane ».

Au lieu de: « 541 C: Acide citrique, ses sels et ses esters », lire: « 541 D: Acide citrique, ses sels et ses esters ».

Au lieu de: « Ex 677 A: (6e ligne) ... égal », lire: « Ex 677 A: (6e ligne) ... égale ».

Au lieu de: « Ex 677 B: (5e ligne) ... en graphie », lire: « Ex 677 B: (5e ligne) ... en graphite ».

Au lieu de: « Ex 677 C: Charbons en plaques ou en barres pour balais, en composition métallographiques ou autres, sous des formes dont la plus grande dimension est supérieure à 50 mm ou dont le poids excède 2,7 kg « sauf les charbons pour balais en graphite artificiel d'une teneur en bore égale ou inférieure à une partie par million », lire: « Ex 677 C: Charbons en plaques ou en barres pour balais, en composition métallographiques ou autres, sous des formes dont la plus grande dimension est supérieure à 635 mm ou la plus petite est supérieure à 50 mm ou dont le poids excède 2,7 kg « sauf les charbons pour balais en graphite artificiel d'une teneur en bore égale ou inférieure à une partie par million ».

Au lieu de: « Ex 692: Nitrate de cellulose », lire: « Ex 692 B: Nitrate de cellulose ».

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Anciens Etablissements BAIGNOL et FARJON

(Manufacture nationale de Boulogne-sur-Mer.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 126 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE D'ORLÉANS, A BOULOGNE-SUR-MER

Registre du commerce: Boulogne sur-Mer n° 874.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 87 obligations 5 1/2 0/0 1947 dont le septième amortissement est prévu pour le 15 mars 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Obligations amorties et non demandées en remboursement au 31 décembre 1954.

1.383 à 1.387 (année de remboursement: 1954).

Société anonyme Métallurgique d'Aubrives et Villerupt

AU CAPITAL DE 648 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A VILLERUPT (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C.: Briey n° 100 B.

Obligations 4 0/0 1944.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 270 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 février 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

CUIVRERIE DU SUD-EST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: RUE DU 4-SEPTEMBRE PROLONGÉE, VALENCE (ISÈRE)

Registre du commerce: Romans n° 3575.

« Bons de 5.000 F 4 3/4 0/0 1947.

Huitième amortissement du 15 février 1955.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire à son amortissement du 15 février 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste récapitulative des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement
549 à 603	52	830 à 886	48	1.081 à 1.113	53

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 63, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1913

DE LA

Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy.

Amortissement 1955.

1° 264 obligations rachetées en Bourse pour cet amortissement;

2° Liste numérique: *a*) 321 obligations sorties au tirage du 14 janvier 1955, formant le complément de l'amortissement, remboursables à 5.000 F à compter du 25 février 1955, coupon 23 au 25 août 1955 attaché; *b*) obligations amorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
161 à 170	55	3.981	55	6.174 et 6.175	55
362 à 370	54	3.984 et 3.985	55	6.361 et 6.362	55
469 et 470	54	3.988 et 3.989	55	6.364	55
481 à 490	55	4.136 et 4.137	54	6.367 et 6.368	55
541 à 546	55	4.141 à 4.145	55	6.370	55
611 à 613	55	4.147 à 4.150	55	6.472 et 6.473	54
681	54	4.212 et 4.213	55	6.475 à 6.480	54
685 à 687	54	4.217 à 4.220	55	6.481 à 6.486	55
721 à 730	55	4.251 à 4.260	55	6.662 et 6.663	55
1.361 à 1.370	55	4.451 à 4.454	55	6.665 à 6.670	55
1.441 à 1.447	54	4.459 et 4.460	55	6.782 à 6.788	54
1.450	54	4.568	44	6.801 à 6.803	54
1.502	54	4.658 et 4.659	54	6.806 à 6.810	54
1.506	54	4.772 à 4.777	54	6.831 et 6.832	54
1.621 à 1.630	55	4.779	54	6.834 à 6.836	54
2.111 à 2.116	55	5.031 à 5.033	54	7.041 à 7.047	55
2.118 à 2.120	55	5.071 à 5.080	54	7.050	55
2.201 à 2.210	54	5.261 à 5.263	55	7.121 à 7.130	55
2.391	55	5.267 à 5.270	55	7.242 à 7.245	48
2.395 à 2.398	55	5.321 à 5.330	55	7.409 et 7.410	54
2.424 à 2.427	54	5.341	55	7.701 à 7.710	55
2.430	54	5.421 à 5.427	55	7.871 à 7.873	55
2.712 et 2.713	54	5.429 et 5.430	55	7.879 et 7.880	55
2.715 à 2.717	54	5.501	55	7.968 et 7.969	54
2.741 et 2.742	55	5.504 à 5.507	55	8.452 à 8.460	54
2.821 et 2.822	54	5.528 à 5.530	55	8.461 à 8.465	54
2.830	54	5.621 à 5.624	55	8.469 et 8.470	54
2.972 à 2.980	55	5.626 à 5.630	55	8.515 à 8.517	54
3.065 et 3.066	55	5.661	54	8.520	54
3.068 à 3.070	55	5.666 à 5.670	54	8.575 et 8.576	54
3.101 à 3.109	55	5.853 à 5.857	54	8.732 à 8.740	54
3.121 à 3.130	55	5.887 à 5.890	54	8.751 à 8.755	54
3.151 et 3.152	54	5.891	55	8.757	54
3.154 à 3.159	54	5.913 à 5.917	54	9.021 à 9.027	54
3.181 et 3.182	55	5.931 et 5.932	54	9.265 à 9.270	55
3.186 à 3.190	55	5.935 à 5.939	54	9.525	54
3.241 à 3.250	55	5.965 à 5.967	54	9.582	55
3.251 à 3.258	54	5.981 à 5.990	54	9.756 à 9.760	54
3.260	54	6.001 à 6.004	54	9.811 à 9.813	55
3.391 et 3.392	55	6.009 et 6.010	54	9 816 à 9.819	55
3.395 à 3.399	55	6.021	55	9.831 à 9.834	55
3.471 et 3.472	54	6.024 à 6.029	55	9.838 à 9.840	55
3.475 à 3.480	54	6.041	54	9.873 à 9.877	54
3.581 à 3.583	54	6.043	54	9.931 à 9.934	54
3.587 à 3.590	54	6.051 à 6.053	55	9.991	55
3.831 à 3.840	55	6.055 à 6.060	55	9.994 à 9.996	55
3.929 et 3.930	54	6.171 et 6.172	55		

SOCIETE HOTCHKISS-DELAHAYE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.750.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, AVENUE DE FRIEDLAND, A PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 30280.

OBLIGATIONS 4 1/4 0/0 1946 DE 5.000 F

DE

l'ancienne Société des automobiles Delahaye.

Neuvième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 274 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 avril 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1947 à 1954 ont été couverts par rachats en Bourse.

Société des Anciens Etablissements Chavanne-Brun Frères

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE JEANNE-D'ARC, SAINT-CHAMOND (LOIRE)

R. C.: Seine n° 112709; Saint-Etienne n° 5788.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 1/2 0/0 1954 de 50.000.000 de francs capital nominal, représenté par 5.000 bons de 10.000 F chacun et amortissable en 12 ans, à partir du 1er décembre 1954, sur la base d'une annuité constante.

Dates des amortissements et nombre d'obligations à amortir.

1er déc. 1955.....	293	1er déc. 1959.....	373	1er déc. 1963.....	474
— 1956.....	311	— 1960.....	396	— 1964.....	503
— 1957.....	331	— 1961.....	420	— 1965.....	534
— 1958.....	351	— 1962.....	446	— 1966.....	568

Les tirages au sort s'effectueront de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les bons à amortir seront appelés au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des bons amortis ou rachetés antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre de bons dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

MAISON OLIDA

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 décembre 1954: page 12232, 2e colonne, Obligations 4 1/2 0/0 1931, au lieu de: « 96 à 100 (1955) », lire: « 95 à 100 (1955) »; au lieu de: « 3.459 et 3.460 (1955) », lire: « 3.460 (1955) ».

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société anonyme des Boulonneries de Louvroil

(EN LIQUIDATION AMIABLE)

SIÈGE SOCIAL: 50, RUE DE ROME, PARIS

R. C.: Seine n° 120141.

MM les propriétaires d'obligations 4 0/0 1943 de 1.000 F de la Société anonyme des boulonneries de Louvroil sont informés que le liquidateur a décidé de rembourser par anticipation, à la date du 1er mars 1955, la totalité des obligations restant en circulation.

Le prix de remboursement est fixé à 1.000 F, coupon n° 23, à l'échéance du 1er janvier 1956, et suivants attachés.

Le montant des coupons manquants sera déduit du capital à rembourser.

Les intérêts cesseront de courir à partir du 1er juillet 1955.

Les obligations pourront être présentées à partir du 1er mars 1955, soit aux guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris, et dans ses succursales, soit à la Chambre syndicale de la compagnie des agents de change de Nantes.

Le liquidateur.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Garfunckel (André-Simon), né à Paris le 23 septembre 1908, demeurant 4, place Edouard-Renard, Paris (12e), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Garfunckel (Gérard), né le 12 août 1935 à Boulogne (Seine), et Garfunckel (Alain), né le 2a avril 1950 à Paris (12e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Garfin.

M. Garfunckel (Georges-Henri), né à Paris le 20 février 1910, demeurant 3, villa des Fleurs, à Charenton (Seine), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Garfunckel (Jacques), né le 28 avril 1946 à Charenton (Seine), et Garfunckel (Dominique), née le 29 mai 1950 à Charenton (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Garfin.

M. Paren (Edouard), né à Istanbul le 22 août 1928, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 1, rue de Longpont, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Parent.

M. Levi (René), né le 25 juillet 1908 à Bruxelles, demeurant à Antibes, rue Sarrainartel, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur, Nicolas, né le 24 juillet 1954 à Antibes, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Legrand.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

23 décembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Section de l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de la guerre (A. R. A. C.) de Tremblay-lès-Gonesse (Bois-Saint-Denis).** But: défense des intérêts matériels des anciens combattants et victimes de la guerre; centralisation de tous les documents juridiques, techniques et sociaux, intéressant les anciens combattants et victimes de guerre. Siège social: 35, avenue Emile-Zola, Tremblay-les-Gonesse (Seine-et-Oise).

23 décembre 1954. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Fédération des foyers ruraux du département de Constantine.** But: organiser, coordonner et défendre les intérêts matériels et moraux des foyers ruraux en servant de centre permanent de jeunesse et d'éducation populaire, en en encourageant la création et en étendant leur action aux centres environnants. Siège social: chez le président, le Dr Cavallini, vice-président du conseil général, maire d'El Arrouch.

27 décembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Amicale des sous-officiers de réserve de la région de Laigle.** But: réunir les sous-officiers de réserve; entretenir le souvenir des camarades morts pour la France; favoriser le perfectionnement des connaissances militaires; renseigner les membres sur les questions relatives à l'arme à laquelle ils appartiennent; servir de liaison avec les sociétés d'officiers de réserve; développer la pratique du tir. Siège social: mairie de Laigle et brigade de gendarmerie de Laigle (Orne).

28 décembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Chorale régionale des Amis de la nature.** But: pratique du chant choral et des activités de plein air. Siège social: 3, place de Rennes, Paris.

29 décembre 1954. Déclaration à la préfecture de Melun. **L'Espoir de Saint-Thibault-des-Vignes.** But: pratique des sports et éducation sportive en général; encourager le théâtre amateur. Siège social: café-tabacs, place de l'Eglise, Saint-Thibault-des-Vignes, par Lagny.

29 décembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Ciné-Club de Salon.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: au domicile du président, Docteur Tardy, 34, boulevard de la République, Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

2 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de Melun. **Association du centre technique de Vouix.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: centre technique, route de Monimachoux, Vouix.

3 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Centre de comptabilité et d'économie rurale d'Auvergne.** But: tenue de comptabilité d'exploitation agricole et toutes études d'économie rurale régionale. Siège social: domaine de Lafont, Riom (Puy-de-Dôme).

3 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Union spiritualiste de Paris.** But: étude des phénomènes psychiques. Siège social: 11, rue d'Edimbourg, Paris.

5 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Louviers Athletic-Club.** But: pratique de l'haltérophilie et de la culture physique. Siège social: hôtel de ville de Louviers.

6 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de police. **La santé par la respiration.** But: développement et extension de méthodes capables de conserver la santé, notamment par l'éducation des phénomènes respiratoires. Siège social: hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente, Paris.

6 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Groupes laïques de Mostaganem.** But: organiser les loisirs des enfants et des adolescents et favoriser l'éducation populaire. Siège social: cours complémentaire Jules-Ferry, à Mostaganem (Oran).

7 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Amicale des délégués cantonaux de Boulogne-sur-Mer.** But: coordonner l'action des délégués cantonaux des deux cantons de Boulogne-sur-Mer. Siège social: hôtel de ville de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

7 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Troupe artistique de Crusnes.** But: développement des arts, organisation des fêtes, séances et manifestations artistiques et théâtrales. Siège social: presbytère, 1re Avenue, à Crusnes (Meurthe-et-Moselle).

7 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Foyer des jeunes travailleuses.** But: association d'éducation et de culture populaires. Siège social: 38, rue Jean-Jaurès, à Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire).

8 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Les Amis de Baclair.** But: apporter au centre de formation professionnelle agricole de Baclair toute l'aide spirituelle, matérielle et morale dont le centre peut avoir besoin. Siège social: au château de Baclair (Seine-Inférieure).

8 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Les Amis de la cantine scolaire de Saint-Jean-du-Bois.** But: assurer dans les meilleures conditions la gestion de la cantine scolaire de Saint-Jean-du-Bois. Siège social: mairie de Saint-Jean-du-Bois (Sarthe).

10 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Amicale laïque de Vareilles.** But: prolonger et soutenir l'action de l'école et de ses maîtres dans toutes les circonstances. Siège social: école de Vareilles.

10 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de police. **L'Aide aux foyers, association laïque des familles laborieuses, section locale d'Epinay-sur-Seine.** But: aide et assistance, défense des intérêts des familles. Siège social: 70, rue de Paris, Epinay-sur-Seine.

10 janvier 1955. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Amicale des anciens du 60e bataillon de chasseurs alpins (1939-1940).** But: maintenir et renouveler les relations amicales entre les adhérents et entretenir l'amour de l'armée et le culte de la patrie. Siège social: 179, chemin de Saint-Loup, à Marseille.

12 janvier 1955. Déclaration à la préfecture du Gard. **Beaucaire ping-pong.** But: pratique du tennis de table. Siège social: chez M. Marcel Cecchini, café, glacier, quai Général-de-Gaulle, Beaucaire.

12 janvier 1955. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **L'Ecurie artisanale.** But: représenter les artisans à la mutuelle automobile artisanale de France. Siège social: 43, rue Breteuil, à Marseille.

13 janvier 1955. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Société française Arts et Sélection.** But: épuration des arts en France. Siège social: 4, rue Robespierre, Arras.

14 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association familiale pour la formation ménagère rurale professionnelle agricole des jeunes du centre ménager rural de Saint-Loup-Cammas.** But: défendre les droits et intérêts moraux et matériels des familles adhérentes; participer à la gestion morale et matérielle de l'établissement; collaborer avec le personnel enseignant au bon fonctionnement de l'institution. Siège social: centre ménager, à Saint-Loup-Cammas.

14 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Groupement national des réfractaires et maquisards de 1940-1944, section de Saint-Quentin.** But: défense des intérêts matériels et moraux; resserrement des liens de camaraderie et de solidarité; développement de l'éducation populaire. Siège social: café des Amis, rue de l'Arsenal, Saint-Quentin (Aisne).

14 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association chargée de la gestion de la cantine scolaire d'Yvré-l'Evêque.** But: assurer dans les meilleures conditions la gestion de la cantine scolaire. Siège social: mairie d'Yvré-l'Evêque.

14 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Espérance sportive d'Yvré-l'Evêque.** But: pratique des sports et du football en particulier. Siège social: mairie d'Yvré-l'Evêque.

15 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Centre Sainte-Madeleine.** But: formation morale de la jeunesse. Siège social: château de Verdalle, à Verdalle (Tarn).

17 janvier 1955. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Groupement des bénéficiaires de la caisse centrale de prévoyance mutuelle agricole demeurant dans le département des Pyrénées-Orientales.** But: groupement et représentation de ses adhérents auprès de la caisse centrale. Siège social: coopérative centrale d'achats et d'approvisionnement, Perpignan.

17 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Pétanque sportive du Clairon.** But: pratique du jeu de pétanque. Siège social: bar du Clairon, 12, avenue du 11e-d'Infanterie, Montauban.

17 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Les Journées médicales montpelliéraines.** But: participer à l'enseignement post-universitaire. Siège social: faculté de médecine, 1, rue de l'Ecole-de-Médecine, Montpellier.

17 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association Saint-Michel.** But: pourvoir à la fondation, à l'entretien et au développement des œuvres d'éducation et d'enseignement libre et des œuvres postscolaires dans la commune. Siège social: école, route de Sucé, la Chapelle-sur-Erdre.

18 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale laïque du groupe scolaire Gaston-Serpette.** But: œuvres péri et postscolaires. Siège social: école publique Gaston-Serpette, Nantes.

19 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association communale de chasse de Saint-Hubert.** But: repeuplement et défense du gibier. Siège social: mairie de Saint-Maximin.

MODIFICATIONS

30 décembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération nationale des clubs de loisirs Léo-Lagrange** transfère son siège social du 13, rue d'Enghien, Paris, au 5, rue Viollet-le-Duc, Paris.

6 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de Besançon. La Fédération départementale des associations familiales du Doubs change de titre qui devient **Union des familles du Doubs** avec le sous-titre **du jeune foyer de la famille nombreuse.** Siège social: 9, rue Moncey, Besançon.

10 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Association des évadés de guerre de la région de Toulouse** renouvelle son bureau et transfère son siège social du 7, rue des Arts, Toulouse, au restaurant de l'Opéra, 1, place du Capitole, Toulouse.

12 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'**Etoile cycliste havraise** renouvelle son bureau et modifie ses statuts. Création de deux nouvelles sections relatives au cyclo-camping et au cyclo-moteur. Siège social: 319, boulevard de Graville, le Havre (Seine-Inférieure).

14 janvier 1955. Déclaration à la préfecture d'Auch. Les Moineaux d'Artagnan change son titre qui devient **Les Pierrots d'Artagnan.** Siège social: 40, rue Dessoles, Auch.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.